

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Numéro 25

ASSOCIATIF EN QUESTION

Sur le Chemin du Centenaire
de la Loi de 1921

Identité féminine
Peuples & Cultures
Wallonie Une carte de visite
Tribune AWSA-Be

Collectif 21
Agenda et
programme

SOMMAIRE

Edito	3
Dossier	4
L'associatif en question	
Au Féminin	49
Identité féminine	
Zoom sur	62
Peuples & Cultures	65
Wallonie, une carte de visite	
Tribune associative	78
AWSA-Be casser les clichés sur les femmes originaires du monde arabe	
Remerciements	82

PluriCité est diffusé par *Carrefour des Cultures ASBL* • Éditeurs responsables : Khalil NEJJAR et Richard SAKA SAPU • Conception et rédaction : Khalil NEJJAR, Jean-Marie DELMOTTE et Christophe DE MOS • Interviews : Christophe DE MOS • Retranscription et rédaction : Christophe DE MOS et Jennifer GILLES • Graphisme : Jennifer GILLES • Relecture : Jean-Marie DELMOTTE • Contact : avenue Cardinal Mercier, 40, 5000 Namur, Belgique ; info@carrefourdescultures.org ; tél.: 081/41.27.51

Le non-anniversaire de Madame La Loi de Vingt-et-Un

Nous avons l'immense tristesse de vous faire part du décès de Madame La Loi de Vingt-et-un survenu dans la quasi indifférence générale et privée de l'affection des siens.

L'enterrement a eu lieu sans fleurs ni couronnes à quelques mois de son centenaire.

Madame La Loi de Vingt-et-Un a succombé dans la solitude à une crise de néolibéralité aigue dans un contexte de pandémie.

Et pourtant ce n'était pas n'importe qui Madame La Loi de Vingt-et-Un. Elle régissait la vie de dizaines de milliers d'associations sans but lucratif. Elle était la référence pour tout ce qui n'était pas prévu explicitement et, de semaines en semaines, c'était elle dont le nom revenait sans cesse dans les publications au Moniteur Belge. Elle consacrait les libertés publiques, élément moteur de toute citoyenneté critique et créative.

Désormais c'est un mec qui a pris sa place. Son petit nom c'est CSA. Il s'appelle en réalité Code des Sociétés et des Associations (rien à voir avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ...)

Avec la disparition de Madame La Loi de Vingt-et-Un, c'est d'abord et avant tout un élément déterminant qui passe à la trappe : le caractère non-lucratif des activités.

Gageons que, dans une génération, personne ne se souviendra de cette distinction majeure qui existait entre les structures juridiques conçues pour encadrer la collecte de bénéfiques et le monde du "non-profit".

Pourtant Dieu sait (au fait le sait-il ? ...) si ces structures créées pour obliger le réinvestissement d'éventuelles plus-values dans l'objet de l'association ont bénéficié, ont "profité" à la collectivité.

La Belgique dans son ensemble est couverte par un gigantesque maillage d'ASBL qui, grâce à l'action de centaines de milliers de bénévoles et de dizaines de milliers de travailleurs, compense les faiblesses, les carences, les absences qui se font jour au quotidien dans tous les rouages de la structure étatique.

Désormais mon ASBL, votre ASBL, notre ASBL est devenue une structure commerciale comme une autre, régie comme toutes les autres par la loi sur les sociétés. Ce changement n'a rien de cosmétique. Il va impacter profondément et durablement tout le monde associatif.

Voilà pourquoi nous avons voulu, dans ce vingt-cinquième numéro de notre revue PluriCité, célébrer avec vous le non-anniversaire du centenaire de Madame La Loi de Vingt-et-Un.

Nous y donnons la parole au monde académique d'une part et à de grands acteurs du monde associatif d'autre part.

Comme à chaque parution, n'hésitez pas à partager avec nous, sur notre site web ou sur notre page Facebook, vos avis, vos commentaires ou vos condoléances attristées et, malgré tout, à fêter, ensemble, le non-anniversaire de Madame La Loi de Vingt-et-Un.

*Jean-Marie Delmotte,
Secrétaire général*

L'associatif en question

À partir du 1er janvier 2021, il ne sera plus possible de faire usage du "travail associatif".

La Cour Constitutionnelle a annulé la loi de 2018 qui permettait, dans le cadre d'activités qui visaient au renforcement de la cohésion sociale, d'exercer des activités complémentaires, d'en être rémunéré à concurrence de 6340 €/an sans être assujetti à l'ONSS.

Pour quelle raison ? Parce que, dit la Cour à la demande des syndicats et d'organisations professionnelles, il y a une différence de traitement à l'égard des travailleurs salariés qui effectuent le même travail et parce que la Cour ne reconnaît pas l'intérêt social des prestations effectuées dans ce cadre - ce qui était l'argument de la loi - et considère même que l'objectif de lutte contre le travail au noir n'est pas garanti. Le législateur, dit la Cour, n'a pas opté pour une réglementation de travail adaptée (avec un traitement adéquat en matière de sécurité sociale et de fiscalité), "mais pour un nouveau statut" pour lequel les règles existantes de droit social et de droit du travail ne sont pas applicables

Exit donc le statut de "travailleur associatif", cette tentative, disent les syndicats, de légitimation du dumping social.

Le gouvernement Michel, et plus particulièrement les libéraux flamands, avait choisi le terrain associatif pour enfoncer un coin dans la législation sociale (même si, reconnaissons-le, ce système pouvait faciliter la vie de certaines associations) au travers de cette loi de 2018.

Hier aussi, c'était le ministre libéral Jeholet, qui avec l'approbation "humaniste", s'attaquait aux APE, une attaque contrée de justesse par la démission d'une députée libérale qui a fait basculer la majorité wallonne.

Aujourd'hui, ce sont les libéraux francophones qui animent le débat sur le statut de l'artiste par leurs propositions.

Difficile, à l'heure de la suppression de la loi de 1921 au profit du code des sociétés et associations, de ne pas voir dans cette attention particulière, une volonté de pérenniser une vision libérale du droit du travail...

On nage parfois, dans ce domaine, en plein paradoxe : la Cour constitutionnelle ne reconnaît pas l'intérêt sociétal des prestations, ce qu'on ne peut que déplorer, mais rejoint entièrement l'avis syndical sur l'opportunité de la loi, ce dont on devrait se réjouir. Ce n'est donc pas simple de se forger une opinion.

Une chose est sûre, toutes ces discussions touchent de près (souvent) ou de loin au "phénomène associatif" qu'il convient, dans cette vision libérale, de professionnaliser, de "responsabiliser" pour mieux pouvoir le contrôler.

Voici plus de 10 ans, Carrefour des Cultures dénonçait déjà - au travers d'actions comme "L'Associatif en questions", l'absence de capitalisation d'expertises relatives aux partenariats entre associatif et institutions.

Depuis sa création, Carrefour des Cultures, plaide pour que la société civile organisée dans l'associatif, s'érige, au travers de synergies efficaces, en acteur et interlocuteur capable de participer pleinement aux transformations sociales en quittant le palliatif individuel pour l'action revendicative et une parole commune.

Ce plaidoyer reste en 2020 d'une totale actualité.

État de santé du secteur associatif

La société a montré, lors des dernières décennies, ses limites face au règne du marché et la société civile organisée peine à retrouver le sens de l'action citoyenne pour se positionner dans les multiples débats de société. La démocratie nécessite un questionnement continu de ses acteurs, de leurs réflexions, de leurs actions, de leurs engagements. Parmi ces acteurs, le tissu associatif devrait repenser sa présence et sa responsabilité dans ce domaine. La nécessité de cette remise en question nous a conduit à consacrer une place principale de ce numéro au monde associatif, à travers un dossier dédié à "Associatif en question".

La première partie de ce dossier a choisi de donner la parole au panel académique pour relire avec son style et expertise les multiples facettes de la présence associative, son histoire, son engagement ses développements à l'heure où des pathologies sérieuses rongent nos démocratie et défigurent l'action de ses acteurs.

C'est ce que nous avons voulu savoir avec la complicité des philosophes, socio-anthropologues, chercheur en analyse des changements de la société contemporaine, docteurs en sciences politiques et juridiques...

Il nous reviendra de croiser leurs regards académiques sur l'associatif ses forces, ses limites, ses valeurs et vertus et notamment sa liberté et ses déploiements pour se constituer comme source première de ceux qui légifèrent et une force d'action qui reconforte tout contrôle citoyen.

En somme dresser son état de santé et proposer des éléments de réponses à ses difficultés.

L'associatif, structure, évolution et dimension existentielle



Pierre Ansay

Licencié en philosophie et docteur en philosophie et lettres, il a été président du MOC. Ancien délégué Wallonie-Bruxelles au Québec, il est diplomate et partage sa vie entre Montréal et Bruxelles. Auteur de nombreux articles portant sur la civilisation urbaine, l'action sociale et la littérature, il a également favorisé un rapprochement entre bande dessinée et réflexion philosophique (Gaston Lagaffe, Lucky Luke), ainsi que ravivé l'intérêt de la philosophie de Spinoza dans nos pratiques quotidiennes : Spinoza peut nous sauver la vie (2012), Spinoza au ras de nos pâquerettes (2016).

Lorsqu'on s'intéresse au secteur associatif en Belgique, il y a plusieurs dimensions qui permettent d'articuler la réflexion : tout d'abord, le phasing historique de ce qu'a été le monde associatif et de ce qu'il est, mais aussi sa composante existentielle : il s'agit de s'intéresser à ce qu'elle dit et ce qu'elle

fait, selon les manières de s'associer voire de se désassocier. Dans l'optique anarchiste par exemple, on ne parlera pas d'association mais d'association/désassociation, la possibilité de quitter est aussi importante que celle d'entrer.

LES 4 PHASES DU PHÉNOMÈNE ASSOCIATIF EN BELGIQUE

Je pense, pour comprendre, qu'il faut faire remonter le phénomène associatif jusqu'à la constitution belge – où figure la liberté de s'associer. À la différence de la France, c'est la société belge qui va créer l'État. La révolution belge, c'est une histoire de citoyens, une alliance temporaire entre le peuple et la bourgeoisie d'affaires. Alors qu'outre-Québec, c'est plutôt l'État qui a créé la société. Chez nous, c'est une démarche inverse : ce sont divers processus d'association citoyenne qui ont constitué la Belgique et qui demeurent encore de diverses manières aux manettes de ce qui reste de la politique. La Belgique est un pays à société civile forte. Une des grandes composantes de cette société civile forte, ce sont les diverses formes d'association. Ainsi, la première phase du monde associatif se divise en deux moments. Il y a d'abord ce que j'appellerai l'association toquevillienne – s'inspirant de ce que Tocqueville va dire du monde associatif aux

États-Unis – d'une part, et les différentes formes d'associations créées par le monde ouvrier d'autre part. L'association toquevillienne existe toujours – parce que le phasing ne signifie pas que les différentes phases n'existent plus – elles existent toujours dans des variantes dinosauresques, qui persistent ou pas... C'est le fait qu'à un moment donné des citoyens se mettent ensemble pour réaliser un objectif, pour protester, pour suppléer à des carences de l'état, pour développer des marottes personnelles incarnées par le leader de l'association. L'association est donc une modalité même de rencontre avec les autres dans des sociétés libres comme les nôtres, sous la forme belge. Les Français républicains n'aiment pas cela. Il ne faut pas oublier que la loi Le Chapelier en France en 1791, est une loi anti-associative, qui interdit ou qui jette la suspicion sur ce qu'on va appeler les corps intermédiaires et que nos compatriotes

flamands appellent le "middenveld" (champ du milieu). Toujours dans cette première phase, à côté de ces citoyens qui se réunissent autour de ce que j'appelle des marottes, il y a toutes les formes associatives que va créer le monde ouvrier. On peut en voir quatre : la société de secours mutuel, la coopérative (boulangère, de logement), le syndicat et la forme associative culturelle, sociale, qui gravite autour des maisons du peuple. Les maisons du peuple et ces créations sociales que sont la mutuelle, la coopérative, le syndicat, étaient mal vues par le Parti Ouvrier Belge, qui voyait en elles un nid d'anarchistes, de fêtards, et une concurrence indisciplinée des poussées populaires peu gouvernables. Il ne faut pas oublier que le POB, dont la tête dirigeante était composée



1

de transfuges bourgeois issus du parti libéral, s'est employé avec succès à casser les reins de toute une série de conflagrations sociales qui se sont déroulées à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Ce monde associatif, dont le fleuron était la coopérative du Vooruit à Gand, était mondialement célèbre. Marcel Mauss (auteur de l'Essai sur le don) était profondément admiratif du mouvement social ouvrier belge, à tel point qu'il voyait dans toute cette nébuleuse de coopératives, de mutuelles, de syndicats et d'associations... la concrétisation pratique même de l'éthique du socialisme. S'il y avait une éthique dans le socialisme, c'était dans l'associationisme belge qu'il fallait aller le trouver.

La deuxième phase nous transporte par un bond que vous me concéderez dans les années 60, à partir du moment où existe un divorce entre l'accumulation des biens et la sévérité contrôlante exercée par des parents et des éducateurs qui ont connu les deux guerres mondiales. La société va connaître une crise aigüe, qui va donner mai 68, tension entre une morale schumpétérienne de l'accumulation austère et le pousse-à-jouir que le capitalisme

commence alors à répandre. De quoi rendre les gens fous, puisqu'ils sont soumis à un double bind : d'une part, jouissez tant que vous pouvez et d'autre part, accumulez d'une manière protestante, presbytérienne, pour devenir de bons sujets gouvernés par la biopolitique et l'anatomopolitique bien caractérisés par le philosophe Michel Foucault : l'État prend soin de nos corps, de notre santé et prétend nous écouter.. Cela va déboucher sur la deuxième phase de l'associationnisme. Il s'agit de la prise en charge d'un certain nombre de malaises existentiels, auxquels l'action uniformisée par nomenclature de l'État, selon les quatre piliers de la sécurité sociale, n'a pas cette capacité de capillarité fine qui lui permet de rejoindre les gens dans les malaises de

leurs désirs. Il va donc, sur le principe de la liberté subventionnée, dont l'associationisme d'inspiration catholique a été le grand héraut, s'occuper des problèmes existentiels des gens. Je nomme cela le régime de la liberté subventionnée, vu que l'état distribue de manière partisane, en partie à l'aveugle, des subventions capricieuses, sans grand contrôle de ce qui est fait par les réceptionnaires, et en leur laissant une très grande liberté. C'est une ligne d'opposition entre la gauche chrétienne et la gauche socialiste. La gauche chrétienne va en effet organiser d'une manière pilarisée – bien que je n'aime pas le mot ici – et essayer de fédérer toute une série d'associations qui vont constituer en quelque sorte la zone érogène du social. À quoi va s'opposer une critique dépréciative issue du monde socialiste, pour qui la régulation de la société doit passer par l'action de l'état, voire par son pendant syndical. À partir du moment où les conflictualités sociales sont pulvérisées et prises en charge par une myriade de petits acteurs, l'acteur syndical se trouve fort mal à l'aise, lui qui agit sur et avec des grandes masses, à travers des rituels d'action extrêmement stables. On observe donc, dans les années 60 et

¹ Auteur André Cros Licence : CC BY-SA 4.0

jusque dans les années 90, un dissensus entre le développement de l'état providence socialiste et une partie du courant chrétien qui prolifère à travers des dizaines de petites associations. C'est une époque de conflictualité et, comme on est en Belgique, toujours aussi de compromis. Après l'émergence dans les années 1800, de l'association tocquevillienne, puis du second moment dans les années 60 de la liberté subventionnée catholique, va apparaître un troisième acteur, dans les années 90, un troisième moment donc, de ce que j'ai systématisé dans un article de la Revue nouvelle et que j'appelle le dispositif socialiste. Qu'est-ce que c'est qu'un dispositif ? Je me réfère à la définition suivante qu'en donne le philosophe Giorgio Agamben :

« *Le dispositif socialiste apparaît comme une véritable révolution qui se met en place, et c'est une révolution qui, pour un point de vue généralement progressiste, apparaît comme positive.* »

"J'appelle dispositif tout ce qui a, d'une manière ou une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants. Pas seulement les prisons donc, les asiles [...] les écoles, la confession, les usines, les disciplines [...] mais aussi le stylo, l'écriture, la littérature, la philosophie, l'agriculture, la cigarette..." (Giorgio Agamben, Qu'est-ce qu'un dispositif ? Paris, Rivage, 2014, p. 31)

Le dispositif socialiste apparaît comme une véritable révolution qui se met en place, et c'est une révolution qui, pour un point de vue généralement progressiste, apparaît comme positive. On va la caractériser par le fait qu'une partie importante de l'ancien monde associatif qui vivait sur le principe de la liberté subsidiée d'inspiration catholique, va devenir un mandataire de l'action publique. Jouissant de programmes pluriannuels de subventions au sein d'une convention. Jouissant d'un agrément qui est fondé dans la loi. Autour de procédures d'évaluation réalisées par une inspection dont le cadre d'action est lui-même finalisé dans la loi. En d'autres termes, l'ancien associatif catholique mue en dispositif socialiste. C'est une mue extrêmement

importante et cela va sans doute constituer pour beaucoup d'acteurs l'âge d'or – par rapport au quatrième stade dont il sera question un peu plus loin – de la dynamique dite associative. Certes, l'acteur associatif va devenir le sous-traitant d'un

certain nombre de mesures de l'État qui, pour qu'il puisse continuer à produire la sécurité, le bien-être, a besoin d'acteurs qui vont au-delà des nomenclatures et s'insère finement dans la capillarité du social, des mal-être et des malaises. Cette myriade d'acteurs généreux est plus à même de traiter, voire d'anesthésier temporairement, un certain nombre de pathologies spécifiques fines, voire de mener,

dans les meilleurs des cas, un certain nombre d'activités réparatrices. C'est aussi le grand moment du "re". Quand on voit la littérature associative de cette époque beaucoup de termes recommencent par "re" : recréer, réinsérer, réformer, rendre... Ce sont des actions correctrices qui se jouent derrière le préfixe du "re". Elles bénéficient, par rapport à l'époque précédente, hasardeuse et créative, d'un fond subventionné régulier, qui permet le jeu de la fable de La Fontaine: le chien grossit, attaché à sa niche conventionnée par les dispositifs socialistes, et regrette la phase précédente qui était caractérisée par le loup maigre courant libre dans la forêt de la liberté subsidiée... ! La capacité d'invention, innovante, est mise sous le boisseau par un mandataire qui sous-traite et qui permet dans beaucoup de cas à l'acteur dispositif, que je n'appelle plus associatif, de produire d'excellents résultats à des coûts unitaires nettement inférieurs à ceux de l'action de l'État. Autrement dit, l'action associative dispositive est nettement plus efficiente que son concurrent d'État. Une association de réinsertion agréée par un décret, une ordonnance en région bruxelloise, fait un meilleur job à moindre prix que l'IFAPME, qu'Actiris ou que le Forem. Meilleure qualité et donc plus d'efficacité, plus d'efficience et certainement d'avantage de pertinence, mais sous la schlague.

Après ces deux phases, on assiste aujourd'hui à la mise en avant d'un troisième pilier : l'entreprise associative néolibérale drivée par le nouveau management. Le dispositif socialiste est sommé à présent d'obéir aux règles de la libre entreprise.



À la fois par des dispositifs de l'état belge et de ses composantes régionales et communautaires et par des directives européennes organisant la libre concurrence. Avec la remontée en force du partenaire libéral, qui n'est pas naïf, ce dernier n'est pas loin de soupçonner que l'ancien dispositif socialiste et l'association catholique constituent des viviers électoraux pour des partis politiques qui ne sont pas le sien. Il y a donc une nouvelle hostilité qui s'enclenche et qui fait dire aux libéraux, à tort ou à raison, qu'il s'agit de s'aligner sur les règles de la libre entreprise. De répondre à des appels d'offre, de se dépolitiser, de se départisaniser, d'obéir aux règles de la concurrence, d'avoir une saine gestion, de respecter un certain nombre de

cadres législatifs comptables et autres, de voir ses marges bénéficiaires fiscalisées. Un nouveau régime fiscal de style PME est progressivement mis en place dans cette quatrième phase où nous commençons à nous trouver maintenant.

« Le monde associatif, d'une manière générale, montre l'épaisseur de la société civile belge et sa capacité, malgré tout, à continuer à exercer une très grande puissance politique sur le monde politique, d'une manière indirecte. »

Le monde associatif, d'une manière générale, montre l'épaisseur de la société civile belge et sa capacité, malgré tout, à continuer à exercer une très grande puissance politique sur le monde politique, d'une manière indirecte. Il correspond sans doute, pour partie, au concept d'espace public de délibération, produit par le philosophe Jürgen Habermas, un lieu intermédiaire de débat entre la vie privée, l'intime, l'entreprise et la vie politique. Cet espace public est composé de publics forts, dominants, comme les lobbies, les syndicats et la presse, et des publics faibles, comme les minorités, les migrants, les femmes, publics faibles relayés par la dynamique associative.

LA COMPOSANTE EXISTENTIELLE DES ASSOCIATIONS

Il convient enfin de revenir sur le caractère existentiel de ce qu'est le monde associatif. En Belgique, je me demande dans quelle mesure une association ne risque pas de devenir un couvent. Un lieu où l'objet fondateur est porté telle une hostie sacrée par le leader prophétique indéboulonnable convoquant ses associés à des rituels de consécration qui ne sont pas sujets à la moindre critique. Il y a un "risque couvent" au sein du monde associatif, qui irait même jusqu'à exercer des représailles sur les apostats. D'où cette insistance anarchiste d'évoquer toujours, non pas les associations, mais les associations/désassociations. Le monde de l'association est un monde en perpétuel devenir, entendra-t-on au sein de cette sensibilité anarchisante. Il doit pouvoir se défaire autant qu'il se fait. Quand les gens se mettent les uns avec les autres, plus ils mettent de choses en commun, plus ils ont des occasions de se disputer. Et si le pouvoir au sein de ces regroupements a été sanctuarisé, il risque de se fermer, de s'étanchéiser par rapport à des formes de critiques internes ou externes. L'entre-soi corseté est gros de pratiques totalitaires.

« *Le monde de l'association est un monde en perpétuel devenir, entendra-t-on au sein de cette sensibilité anarchisante. Il doit pouvoir se défaire autant qu'il se fait.* »

Classiquement une ASBL est composée d'une Assemblée générale, qui élit un conseil d'administration et qui délègue un certain nombre de pouvoirs inscrits dans sa déclaration au Moniteur, soit à un directeur, soit à un collectif de travailleurs, soit à un administrateur délégué. Autour de cette formule juridique, gravite d'une manière presque caricaturale, deux formes stabilisées. La première est celle d'un conseil d'administration composé d'experts, de haut niveau, qui commandite de manière tout à fait verticale, un certain nombre de missions à réaliser, à des travailleurs non spécialisés. C'est en quelque sorte un duplicata de l'action

classique d'une administration de l'État. Il y a ceux qui savent, qui connaissent, et ceux qui exécutent. C'est d'ailleurs une formule qui peut affirmer avec une mauvaise foi confondante, avec un discours de grande liberté : "nous sommes tous frères" alors qu'en réalité, il s'agit d'une association de notables qui commanditent de manière autoritaire, des missions exécutées par des sans-grades, généralement des travailleurs sous statut. J'emploie ici une forme pure, un peu caricaturale en l'occurrence ! À l'opposé, il y a l'association qui tend vers l'autogestion. Ce type d'association est composé d'une AG et d'un conseil d'administration de braves citoyens, admiratifs, club de béni oui-oui, par rapport à des travailleurs hyper qualifiés, investis par l'objet social, et confondant dans leur statut professionnel, leur engagement éthique et l'exercice de leur métier. Cet engagement va prendre dans un certain nombre de cas, des formes quasiment autogestionnaires. Cela les met dans une situation compliquée car l'autogestion est une forme sociale associative extrêmement exigeante, sur le plan éthique, de la part de celles et ceux qui la vivent.

Je vois en revanche une évolution positive pour l'avenir en prenant en compte l'empathie, et le troisième terme de la devise révolutionnaire française, qui est systématiquement oublié dans les forces de progrès, c'est la fraternité. La fraternité empathique m'apparaît une composante importante, vitale même. S'il y a une forme pyramidale de hiérarchie top down, et aussi une crispation dogmatique, même si ce n'est pas toujours le cas, il y a également des acteurs associatifs qui sont capables de se laisser interroger, vivifier. D'autres se crispent, se braquent dans l'entre-soi, et donc mourront... Ils s'éteindront comme les dinosaures !

Associatif en crise et en temps de crise



Jean Faniel

Docteur en sciences politiques, il est directeur général du CRISP. Ses principaux thèmes de recherche sont : la vie politique belge et son financement, les élections, la concertation sociale, le chômage et les politiques de l'emploi, les acteurs socio-politiques (partis politiques, syndicats, mouvements sociaux).

Vincent Lefebvre

Juriste, philosophe et docteur en sciences juridiques, il est chargé de recherches au sein du secteur socio-politique du CRISP. Ses principaux thèmes de recherches sont la justice et ses réformes, les usages politiques du droit (notamment par les mouvements sociaux) ainsi que les représentations du droit, de la justice et de la politique dans la culture populaire.



Comme le reste de la société, le tissu associatif et syndical belge a été chamboulé par la crise sanitaire puis socio-économique engendrée par la pandémie de coronavirus. Revenir sur les caractéristiques

de cette société civile permet de mieux saisir le bouleversement que celle-ci traverse actuellement et de s'interroger sur les transformations à plus long terme auxquelles il lui faudra faire face.

ASSOCIATIF : QUELS RÔLES ?

J. F. : Pour cerner la situation actuelle, il faut se demander en quoi cette période de trois, quatre mois de crise sanitaire, avec ses phases de confinement et de déconfinement, a permis de mettre en évidence certaines des spécificités du monde associatif et syndical en Belgique. Car, en

ceux, la crise a souligné ce qui se fait d'ordinaire, ce qui n'a plus pu se faire pendant cette crise, et ce qui s'est fait à la place, en raison du confinement. La crise autorise en quelque sorte une mise en perspective apte à souligner l'apport socio-politique du secteur associatif et syndical.

sont identifiées comme étant chrétiennes ou bien laïques – ou encore socialistes ou libérales. Voilà quel est le paysage, au sens large, et qui remonte au 19^e siècle. Mais les choses ne sont pas restées figées. Il y a eu très tôt des organisations hors piliers. La Ligue des droits l'homme (LDH), quand elle apparaît en 1901, est d'emblée une organisation qui n'est pas pilarisée, qui n'est ni socialiste, ni libérale, ni chrétienne, dans laquelle on va retrouver des gens venus de différents horizons. En outre, dans les années 1960 et 1970 et l'émergence de ce qu'on a appelé les nouveaux mouvements sociaux, on a assisté à l'essor du mouvement féministe, des mouvements gays, des mouvements contre le racisme ou de décolonisation. Apparaissent ainsi des groupes et collectifs qui sont hors des piliers ou qui sont inter-piliers. C'est à cette période également que naissent les grandes coupoles que sont la CNAPD (Coordination nationale pour la paix et la démocratie) et le CNCD (Centre national de coopération au développement), dans lesquels on retrouve de nombreuses associations, qu'elles appartiennent ou non à des piliers. On y retrouve aussi les syndicats, comme indiqué plus haut. Le panorama est donc assez large, marqué par l'importance du monde syndical, mais aussi par la pilarisation. Il ne se résume toutefois pas à ces deux caractéristiques, il s'agit d'un tissu associatif véritablement riche et pluriel, et ce des deux côtés de la frontière linguistique. Avec cette double dimension, que Vincent Lefebve mettait en avant. D'une part, une action qui s'apparente à celle des services publics – le rôle des mutualités, celui des syndicats comme organismes de paiement de chômage, tous les services publics fonctionnels qui ont été développés par le pilier chrétien dans le milieu hospitalier, dans l'enseignement ou dans les maisons de repos, etc. D'autre part, le tissu associatif aspire aussi à changer la société. Pour certaines associations, c'est une dimension tout à fait révolutionnaire qui est à l'œuvre, alors que d'autres vont opérer de manière plus limitée et moins radicale. Pour tourner cela de façon un peu caricaturale : les uns vont qualifier les autres de fous furieux, et ces derniers, en retour, vont qualifier les

autres de mollassons. Mais l'idée qui conduit les actions des uns et des autres, c'est d'essayer de rendre la société meilleure, et cela, évidemment, au nom de valeurs qui ne sont pas nécessairement les mêmes. Toutes les associations ne vont pas nécessairement être d'accord.



Par ailleurs, il existe des différences de part et d'autre de la frontière linguistique. Le poids largement prédominant du pilier chrétien en Flandre. Ce dernier reste certes très important du côté francophone – notamment dans le secteur de la santé, de l'enseignement... –, mais il n'est pas aussi dominant qu'en Flandre (même si on observe une sécularisation, une déchristianisation forte en Flandre aussi, ces dernières décennies). Cela constitue une différence importante. Une autre différence notable, me semble-t-il, ressortit au dispositif légal, à ce qu'on appelle le champ de l'éducation permanente. Il s'agit ni plus ni moins d'une aide des pouvoirs publics, en l'occurrence fournie par la Communauté française (appelée également Fédération Wallonie-Bruxelles, ndlr) qui subventionne des associations et des mouvements – ce sont les deux termes qu'on retrouve dans la législation – pour mener des actions d'éducation permanente. Autrement dit, les pouvoirs publics financent des associations pour réfléchir sur la société, aborder de façon critique la question de la citoyenneté, entraîner des gens dans la citoyenneté, les impliquer – en particulier un certain public plus précaire, plus difficile à atteindre, plus difficile à mettre en mouvement. D'une certaine manière, les pouvoirs publics financent, de cette manière, la contestation de la société et des pouvoirs publics. Ce qui est quand même quelque chose d'assez

extraordinaire et qu'on a tendance à perdre de vue en Belgique francophone. Vu de Flandre, de France ou des Pays-Bas, ce type de système apparaît assez inédit. C'est aussi cette société civile, ce tissu

associatif financé par l'éducation permanente, qu'on a pu voir à l'œuvre pendant cette période de crise due à la pandémie de Covid-19.

L'ASSOCIATIF : QUELLES ACTIONS EN TEMPS DE CRISE ?

V. L. : Au moment du déclenchement de la crise sanitaire, les choses se sont passées très vite. Il y a eu un bouleversement de la société ainsi qu'un phénomène de saturation de l'espace public. Mais le temps de l'analyse n'est pas terminé. J'aurais tendance à dire que c'est plus que jamais le moment de questionner la manière dont s'est comporté le monde associatif sur le terrain socio-politique belge, car cette crise était aussi un indicateur de l'intensité de l'action du secteur associatif. Avec deux autres membres du CRISP, Benjamin Biard et Serge Govaert, j'ai récemment publié une étude portant sur les interventions de la société civile durant la période de confinement¹. Nous avons notamment pu constater qu'il y avait une grande capacité d'adaptation des acteurs qui la composent. Qui dit confinement dit mise en suspens de la plupart des moyens d'action traditionnels qu'utilisent les mouvements sociaux – je pense à la manifestation, à la grève... On ne peut plus intervenir dans l'espace public de la même manière. Or on a observé dans le chef de plusieurs acteurs de la société civile, et notamment au sein du monde associatif, une ferme volonté de se positionner pour penser le monde d'après. Ces interventions politiques, au sens philosophique et noble du terme (c'est-à-dire au sens de prises de position dans l'espace public touchant à des sujets d'intérêt général), ont



impliqué le recours à des moyens d'action (la carte blanche, la lettre ouverte...) qui sont utilisés en temps normal, mais dont on sait que la société civile, par pragmatisme, ne les emploie que dans certaines configurations, car il s'agit de canaux qu'on pourrait qualifier de plus "légers". En temps de confinement, il s'agissait probablement du moyen le plus facile à utiliser. On a vu aussi d'autres acteurs faire preuve d'inventivité en organisant des événements en ligne, comme des conférences ou des manifestations virtuelles. Ce qui est également marquant, ce sont les interactions entre les divers membres de la société civile qui se sont manifestées durant cette période. Le monde associatif n'est pas seul au sein de la société civile, il entretient des liens et collabore de plus en plus avec d'autres acteurs, comme des personnes issues du monde académique, des professionnels au sein de divers secteurs (santé, justice, enseignement...), des citoyens engagés...

En outre, si cette intervention du secteur associatif dans l'espace public est intéressante, elle est aussi quelque peu ambivalente. Prenons l'exemple du positionnement de la Ligue des droits humains (LDH) par rapport à la question du traçage des individus, qui est une question extrêmement sensible du point de vue du respect des droits humains. On a pu observer une opposition de principe forte de

¹ B. Biard, S. Govaert, V. Lefebve, "Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020)", *Courrier hebdomadaire, CRISP*, n° 2457-2458, 2020.

la LDH, qui était soutenue ou accompagnée dans cette démarche par de nombreux experts et par des professeurs d'université. Mais dans le même temps, la même LDH a finalement proposé une proposition de loi "clé sur porte" pour accompagner le traçage numérique, s'il était organisé au niveau fédéral. En disant en substance : "Nous sommes contre le traçage, mais s'il est organisé, nous souhaiterions qu'il soit encadré en respectant les standards qui sont ceux des droits humains". L'intervention

d'associations au cœur du débat public n'est donc pas sans susciter des difficultés, des dilemmes en interne, parfois des conflits. Dans certains cas, cela peut mettre les militants et les travailleurs au sein de ces structures dans des situations qui ne doivent pas être faciles à gérer, spécialement en temps de crise, tiraillés entre ce que le sociologue Max Weber appelait l'éthique de la conviction, d'une part, et celle de la responsabilité, d'autre part.

J. F. : Un autre exemple vient du monde syndical. Les syndicats sont aussi dans une forme d'ambivalence car il leur revient de défendre leurs affiliés, individuellement ou collectivement, et, en même temps, il s'agit d'institutions qui participent à la prise de décision par le biais de la concertation sociale avec le patronat et parfois l'État (au niveau des accords interprofessionnels, des accords de branche – les conventions collectives sectorielles – ou bien des accords conclus en entreprise). Ils sont là pour mener la lutte, changer les choses et la société, mais ils sont là aussi pour retenir la lutte. Parce qu'ils doivent aussi incarner un canal de négociation. Si on laisse libre cours à la lutte, elle peut être dispersée. On s'expose alors à ne rien gagner. Ou alors elle peut être trop puissante et renverser tout sur son passage. Il ne s'agit plus alors d'un changement de société, d'une réforme, mais d'une révolution. Il peut y avoir des réticences au niveau du monde syndical, parce qu'on n'est pas prêt à une révolution. Ce qu'on souhaite, en revanche, ce sont des transformations de la société.



Voici un autre exemple de ce que la période de confinement vient de mettre en évidence. On finissait par ne plus voir que le monde associatif a aussi un rôle très important d'animation de la société, d'animation des citoyens, et particulièrement du

côté francophone avec le décret sur l'éducation permanente. C'est-à-dire que le monde associatif et syndical encadre la population. Encadrer, cela veut dire qu'on sert de canal, de point de contact, et ce rôle est assuré par une structure intermédiaire, entre la base et les cercles de pouvoir. Le monde associatif et le monde syndical en Belgique jouent vraiment ce rôle de corps intermédiaire. Mais la philosophie qui sous-tend l'éducation permanente, ce n'est pas seulement d'encadrer les gens, ce n'est pas seulement de représenter les gens, c'est aussi de faire des choses avec eux. Il s'agit de quelque chose qui se fait de manière routinière, mais aussi de manière exceptionnelle. À côté d'événements irréguliers, comme les manifestations, les syndicats et les associations mènent des activités moins visibles, et qui se font en permanence : tenir des assemblées syndicales dans

les entreprises, en dehors des entreprises, réunir les conseils d'administration ou les assemblées générales au niveau associatif. Songeons aussi au travail qui se fait en lien avec le public, et notamment avec les publics plus précarisés. C'est toute la philosophie qui sous-tend l'action en matière d'éducation permanente en Communauté française (et donc les critères qui permettent de justifier les subventions octroyées). Du jour au lendemain, lorsque le confinement a été décidé, ce travail s'est arrêté. On n'a plus pu faire sortir les

gens, ni les retrouver dans les maisons de quartier, dans les locaux du Mouvement ouvrier chrétien (MOC), de la mutualité, du syndicat... On n'a plus pu faire d'animations. Le lien avec la population s'est brusquement brisé. Aussi ai-je l'impression qu'un certain nombre de gens se sont dit qu'ils allaient faire ce qu'ils font de mieux, c'est-à-dire militer. C'est peut-être pour cela qu'on a eu beaucoup de cartes blanches. Parce que c'était autorisé, d'abord, mais aussi parce que de nombreuses personnes avaient le temps de les écrire. Il fallait continuer à exister dans le champ socio-politique, et cela ne pouvait plus s'accomplir par des manifestations,

des assemblées ou des rencontres. Je deviens très prosaïque, mais c'est un fait : il fallait continuer à justifier des subventions. On ne peut pas exclure cette dimension strictement matérielle, mais qui est quand même importante. Pour revenir aux deux dimensions que Vincent Lefebvre évoquait, au-delà du curatif, il y a aussi la volonté de transformer les choses, donc de penser l'après. Comment faire en sorte que les choses aillent mieux après la pandémie ? Cette dimension de transformation s'est exprimée pendant le confinement, et déjà avant celui-ci. Et elle s'exprimera encore à l'avenir.

V. L. : En lien avec cette deuxième mission, on peut rappeler que le répertoire d'action du secteur associatif est encore plus large que ce qu'on imagine parfois. Un certain nombre d'associations se donnent en effet comme rôle d'introduire des actions en justice pour défendre une problématique d'intérêt général. En lien avec la question du changement climatique, par exemple, une procédure judiciaire est en cours. Il s'agit de l'"affaire climat", qui a été introduite en 2015 par l'ASBL Klimaatzaak. Celle-ci a été fondée en Flandre, mais elle est largement soutenue dans le monde francophone également.



L'action a d'ailleurs été introduite, pour des raisons procédurales, devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles. Elle est dirigée non seulement contre l'Autorité fédérale – c'est-à-dire l'État belge au niveau fédéral –, mais aussi contre les Régions flamande, bruxelloise et wallonne. Ce qui est réclamé devant la justice, c'est une politique plus ambitieuse des pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique. On a pu constater que les militants pour le climat, organisés au sein d'un certain nombre d'associations fonctionnant en réseau et en plateforme, se sont retrouvés dans une situation délicate au début du confinement, lorsqu'il était difficile de donner un véritable écho, dans l'espace public, à une thématique autre que la

pandémie. Il est intéressant de noter que, pendant ce temps-là, de façon plus souterraine, l'affaire climat a continué à exister. À la fin de l'année 2020, une décision du tribunal de première instance francophone de Bruxelles devrait être rendue. Peut-être un juge mettra-t-il en cause la responsabilité de l'Autorité fédérale et des Régions pour inaction climatique ? Cela a été le cas, récemment, dans une affaire similaire initiée aux Pays-Bas, l'affaire Urgenda. Cela pourrait être éventuellement le cas dans d'autres pays, notamment en France où une procédure comparable existe également, appelée l'"affaire

du siècle". Cette dernière a été accompagnée par une pétition qui a recueilli, début 2019, 2 millions de signatures. C'est énorme ! On trouve difficilement quelque chose de semblable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France comme en Belgique (et dans de nombreux autres pays), il y a un intérêt, une implication citoyenne qui est en train de monter en puissance en lien avec la question de l'urgence climatique. Et l'on observe une diversification des stratégies qui sont employées par les associations pour faire valoir leurs revendications, leur message dans l'espace public. C'est peut-être encore un effet de la crise sanitaire que de mettre en évidence une telle réalité.

L'ASSOCIATIF
ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

J. F. : Plus largement, différents phénomènes sont à l'œuvre dans ces mouvements dits citoyens. Une certaine insatisfaction est en particulier décelable dans certains d'entre eux. L'exemple des Gilets jaunes est parlant à cet égard : ils ne se sentaient plus représentés ni défendus par ceux qui devraient le faire. Alors soit on conteste les corps intermédiaires, soit on fait comme s'ils n'étaient pas là. Parce que les Gilets jaunes n'étaient pas, en Belgique, contre le mouvement syndical, même pas en France. Simplement, ils étaient à côté, ne voyant pas – ou ne voulant pas voir – que le mouvement syndical portait des revendications semblables. S'il y a une crise de la représentation au niveau politique, c'est vrai aussi au niveau du monde associatif et syndical : l'idée semble de plus en plus répandue que ces associations et ces syndicats ne représentent plus certains segments de la population. L'une des caractéristiques du mouvement des Gilets jaunes, c'est sa méfiance voire son hostilité à l'égard de l'idée même d'organisation : on ne va pas créer une ASBL de Gilets jaunes ! On est face à un mouvement à caractère spontané, qui refuse les canaux de représentation classiques. Ce qui compliquait d'ailleurs beaucoup les choses pour le monde politique, qui ne savait pas comment appréhender, apprivoiser les Gilets jaunes. La première manifestation à Bruxelles aurait dû être organisée par une personne qui avait pris contact avec les autorités de la Ville et de la zone de police de Bruxelles. Jusqu'à quelques jours de l'événement, on se demandait si cette personne allait pouvoir obtenir l'autorisation requise. En même temps, on se demandait aussi si elle était représentative de quoi ou de qui que ce soit, puisque les Gilets jaunes ne voulaient pas qu'elle parle en leur nom. L'organisation d'une manifestation en Belgique suppose de recueillir des autorisations, d'avoir un

Il faut toujours faire attention quand on analyse des mouvements sociaux, à ne pas trop vite étiqueter comme nouveau, comme spontané, des choses qui en fait puisent ou s'appuient clairement sur des choses qui préexistaient déjà largement.

porte-parole... Finalement, la personne a jeté le gant en milieu de semaine et, durant le week-end, la manifestation a quand même eu lieu. Mais elle n'avait pas été négociée – et cela s'est d'ailleurs vu dans la manière dont elle a tourné. Ce type d'événement bouleverse les codes en Belgique, non pas parce qu'on manifeste (c'est un événement très courant dans ce pays, on dénombre trois rassemblements ou cortèges par jour à Bruxelles, qui est parfois appelée la capitale mondiale de la manifestation !), mais parce que cette manifestation n'a été ni négociée, ni encadrée. On n'assiste ainsi

pas uniquement à une crise de la représentation, qui pourrait être réglée au moyen d'ajustements dans la manière d'organiser la représentation, mais à une crise plus profonde qui porte sur le principe même de la représentation. Cette crise, dans le cas des Gilets jaunes, s'est exprimée aussi à l'égard des médias. "Les médias ne sont pas fidèles", était-il alors affirmé, "ils racontent n'importe quoi, ils sont

à la botte du pouvoir..." Il y a eu certaines tensions, parfois des incidents. Enfin, il y a une radicalité dans les actions. La première action visible des Gilets jaunes, à la mi-novembre 2018, a été de bloquer un dépôt de produits pétroliers. Ensuite, des blocages de ronds-points sont intervenus. Autant d'actions qui sont discutées parfois dans le monde syndical, mais qui ne sont à peu près jamais mises en œuvre. Dans le monde syndical, le répertoire d'action est différent : on négocie et, en cas d'échec, on organise une manifestation ou on part en grève. Quand des grèves ou de grandes mobilisations ne modifient pas le rapport de force, une personne finit par dire qu'il faudrait, pour être entendu, bloquer les routes ou les dépôts de carburant. Mais ça ne se fait jamais au niveau syndical, ou c'est rarissime. Il y a probablement des gens qui ne se reconnaissent plus dans les modes d'action qui sont de mise au

niveau syndical ou associatif qui ont participé au mouvement des Gilets jaunes. Certaines personnes, impliquées dans des syndicats ou des associations, estiment également que d'autres types d'actions doivent se développer, que le visage de la contestation doit se renouveler. La crise de la représentation engendre ainsi l'émergence de nouveaux mouvements, qui ont toujours des points communs avec les anciens, mais qui ont aussi un degré de nouveauté et de radicalité inédites.



Dans un autre domaine, le mouvement pour le climat n'est pas sorti de nulle part. À côté de ces jeunes qui se sont mobilisés, dont certains ne s'étaient peut-être jamais impliqués politiquement jusque-là, on trouve diverses organisations qui s'occupent de ces questions de longue date. Tout à coup, elles se voient reléguées à l'arrière-plan, tout en se disant : "Pour une fois que ça fonctionne..." Étant conscientes que cela fait des années qu'elles essaient d'alerter

la population sur ces thématiques, avec un succès mitigé, elles ont fait preuve de pragmatisme et ont essayé de prendre le train en marche.

Si on regarde la chronologie des actions en faveur du climat, on remarque que la première manifestation a eu lieu un dimanche de décembre 2018, à l'initiative de la coalition climat. Cette dernière regroupe, comme son nom l'indique, diverses associations existantes. C'est seulement en janvier que les jeunes ont commencé à marcher pour le climat, avec un succès qui est allé croissant. Dans ce qui apparaît tout à fait spontané, on trouve ainsi des éléments qui existaient auparavant. Quand on analyse des mouvements sociaux, il convient d'être prudent, de ne pas trop vite étiqueter comme nouveau, comme spontané un mouvement qui en fait s'appuie clairement sur des choses qui préexistaient déjà largement. Les jeunes qui se sont mobilisés pour le climat ont mené une action tout à fait inédite par son ampleur, par son caractère spontané, par le sujet alors mis au devant de l'actualité, en maintenant la pression jusqu'aux élections de mai 2019. Mais ce qu'ils ont mis en place comme mode opératoire était nettement moins original : ils ont simplement organisé des manifestations, comme leurs parents, leurs grands-parents le font depuis des générations en Belgique. Il y a à la fois des éléments de nouveauté et de continuité.

POUR CONCLURE : IL EST OÙ LE BONHEUR ?

V. L. : On peut également noter une articulation entre différents types d'actions. J'évoquais tout à l'heure l'exemple d'une association qui intente une action en justice : c'est aussi une manière d'agir dans la société. Pensons à Extinction Rebellion (XR) qui utilise des moyens remis au goût du jour, des formes d'action directe. C'est une tendance assez lourde cette dernière décennie : la désobéissance civile redevient un moyen d'action plus important que dans un passé récent. Si l'on songe par exemple à la situation aux États-Unis dans les années 1950 et 1960, à la lutte pour les droits civiques, la désobéissance civile a été un moyen d'action abondamment employé. Et cela revient périodiquement, dans ce pays comme dans d'autres régions du monde. La désobéissance civile suscite ces dernières années en Europe un regain d'intérêt autant sur le plan pratique que théorique. Quand on parle de "crise de la représentation", je me demande si c'est un diagnostic qui est valable de manière tout à fait générale. Est-ce qu'il n'y a pas aussi une redécouverte de certaines modalités



1

quelque peu oubliées ou délaissées de la politique, n'assiste-t-on pas à un redéploiement de l'action politique au-delà que ce qui se fait dans les parlements ? Parce qu'il n'a jamais été inscrit nulle part dans la Constitution belge que la vie politique se réduisait au parlement ! Effectivement, on vit dans un système représentatif, c'est une modalité importante de notre organisation collective. Mais la politique au sens large du terme peut s'exprimer aussi à travers la liberté d'association, la liberté d'expression, celle de réunion, même à travers la liberté d'enseignement dans une certaine mesure... Ce large

catalogue de droits et libertés crée en réalité une configuration qui permet le déploiement d'une vie publique qui déborde les lieux politiques au sens institutionnel du terme, les organes qui sont parfois perçus comme les seuls légitimes. Je pense que c'est à cela qu'on assiste également. Nous avons peut-être réduit collectivement notre imaginaire politique à ce qui est fait par les partis politiques, les gouvernements ou au sein des parlements.

¹ Auteur David Holt  Licence : CC BY 2.0

J. F. : C'est en effet un aspect important qui permet de comprendre aussi pourquoi on parle de crise de la représentation. Car cela va au-delà. Il faut prendre en considération le fait qu'en Belgique, la représentation ne s'organise pas seulement au niveau politique, mais aussi à travers les corps intermédiaires, c'est-à-dire les syndicats, les mutualités, le champ associatif.. Là où on peut considérer qu'il y a crise de la représentation, pas seulement dans le champ partisan des formations politiques, c'est qu'il y a aussi une contestation de ces corps intermédiaires, comme je l'ai déjà indiqué. Cela est sans doute à mettre en lien avec le mouvement dit de "dépolarisation". Les gens sont moins insérés dans un pilier. L'élévation du niveau d'instruction a engendré une plus grande plasticité sociale. L'accès à l'information n'est plus encadré comme il l'était jadis. La presse d'opinion n'existe plus en tant que telle, dès lors que l'accès aux informations et aux opinions est désormais sinon plus aisé, en tout cas plus ouvert, notamment via Internet. Le revers de la médaille, la conséquence de ce desserrement des liens d'encadrement, est que cela requiert, dans le chef du citoyen, une capacité de discernement particulièrement développée et celle de se forger sa propre opinion.



Et puis, il y a la question du contenu. Pour beaucoup de gens, la société ne fonctionne plus, elle n'apporte plus ce qu'elle devrait amener comme progrès, comme amélioration dans le quotidien. Il faut bien garder à l'esprit les taux de pauvreté : en Belgique, on est actuellement à 15 ou 16 % en moyenne ; on est même à 25 % en Région bruxelloise. Le taux de chômage s'est certes réduit ces dernières années, mais il reste quand même relativement important à Bruxelles et en Wallonie – et il risque de repartir fortement à la hausse. Les inégalités restent sous contrôle en Belgique par rapport à ce qu'on voit ailleurs, mais elles se creusent quand même, notamment entre les régions. En raison de tous ces facteurs, on observe une forme d'insatisfaction permanente.

Nous nous faisons la réflexion avec Vincent Lefebve en préparant cet entretien : nous sommes tous les deux nés à la fin des années 1970 et l'on nous a toujours dit qu'on était en crise. À la crise économique des années 1970, causée en particulier par le choc pétrolier, ont succédé d'autres crises. Jamais personne n'a été en mesure d'affirmer que la fin de la crise était enfin arrivée, ou était simplement en vue. Tout à coup, en 2008, les responsables politiques, les médias, les analystes ont déclaré qu'une crise financière et bancaire avait éclaté, mais personne n'avait jamais indiqué, en 2006, en 2004 ou en 1999, que la crise précédente était terminée. Une nouvelle crise commençait qui était déjà dans la crise. Cette fois-ci, c'est un peu la même chose, une crise économique est en train de se produire, mais on a envie de demander : "Quoi ?

Avant, ce n'était plus la crise, tout allait bien et tout le monde avait un toit, avait de quoi vivre, il n'y avait plus d'inégalité hommes/femmes, il n'y avait plus de discrimination de quelque sorte que ce soit ?" Hélas, si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, ça se saurait ! Et l'on pourrait vraiment se demander pourquoi on parle de crise de la représentation, puisque tout va bien. Tel n'est pas tout à fait le cas.

Donc cette crise de la représentation ne porte pas seulement sur les procédures, sur les mécanismes de la représentation, mais aussi sur la question, cruciale politiquement : "Que produit cette société ?" Visiblement, pas le bonheur, la prospérité, l'égalité, la liberté, la justice pour tout le monde, ce qui semble quand même être les pierres angulaires de nos sociétés. Que ce soit dans la crise d'avant ou dans le monde d'après (à moins que ce ne soit l'inverse), autant dire qu'il reste une place pour le secteur associatif et syndical. À lui de se saisir de ce constat et d'ajuster son action à l'évolution des circonstances.

L'éducation à la citoyenneté mondiale dans le paysage associatif



Gautier Pirotte

Sociologue belge né le 29 mars 1973, docteur en sociologie et professeur de Socio-anthropologie du développement à l'Université de Liège. Ses recherches portent principalement sur la coopération au développement, la solidarité internationale ainsi que sur les théories et organisations de la société civile.

Il y a eu une mutation au sein du champ de la coopération au développement, puisqu'on ne parle plus tellement, parmi le monde associatif, le monde des ONG, d'éducation au développement mais d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM). C'est un domaine qui a une grande importance pour moi face aux enjeux mondiaux, aux risques planétaires. Il y a par ailleurs tout un passé de l'ECM qui est complètement passé sous silence aujourd'hui parce que c'est un concept qui est surtout véhiculé par des institutions internationales, alors qu'il y a toute une dimension critique même libératrice qui est renvoyé dans les limbes au profit d'une vision beaucoup plus individualiste,



de transformation des comportements individuels. L'UNESCO, par exemple, a une approche qui a été identifiée comme une vision néolibérale. Il suffit de voir la définition que défend l'UNESCO de l'ECM, qui est centrée sur la responsabilisation de l'individu, on sait bien quand on fait un peu de sociologie que derrière le mot responsabilisation se cache la face sombre de la question de la liberté individuelle : plus on donne de la liberté aux gens, plus on les responsabilise ; on leur dit : vous êtes des êtres doués de raison, vous êtes libres, donc soyez responsables. On vient de voir avec la crise du Covid, c'est une pratique néolibérale qui a présidé à la gestion de la crise.

MILITANTISME

Les associations aimeraient être militantes mais toute une série de contraintes rendent ce militantisme plus compliqué à mettre en œuvre. En Belgique, on a mis en place un système au sein duquel l'associatif est aux prises avec un État qualifié de subsidiaire. C'est un état qui joue souvent le juge arbitre dans le soutien à la société civile. Les rapports entre l'État et la société civile en Belgique sont très complexes. Dans le sens où c'est la société civile qui participe à façonner l'État ;

depuis la création de l'état belge et la mise en place du système de piliers, les acteurs de la société civile peuvent aussi dire "l'État c'est moi". L'État belge est un État qui doit composer avec sa société civile et la société civile le sait. Mais on assiste au cours de ces dernières années à une défiance accrue des systèmes politiques envers leur société civile. D'un côté on a une droite très prononcée qui voit d'un bon œil tout ce qui est initiative privée mais qui s'est rendu compte dans son jeu politique que la société

civile dans le modèle de subsidiarité est une société civile assez à gauche dans ses prétentions, dans son discours, dans son financement. Pendant des années, c'est plutôt la gauche qui a arrosé ses acteurs de la société civile. Cette droite-là, politicienne, elle n'est pas favorable à ce type de société civile, elle a désinvesti de sa société civile. Si on prend le secteur ONG, par exemple, il n'y a plus d'ONG libérale. Alors qu'il y en avait, il y avait une plus grande pluralité politique au sein du monde des ONG en Belgique, et ça a disparu, au profit d'associations qui partagent le même type de paradigme, le même prisme intellectuel. À côté de cela, il existe ce deuxième discours par rapport au secteur associatif qui est plutôt tenu par de gens comme Macron, qui pensent que la société civile permet de renouveler le cadre politique. Tous ces acteurs du monde politique, peuvent aller se resourcer au sein de la société civile. Mais c'est une société civile qui taille large, elle dépasse largement le cadre associatif. C'est une société civile qui est aussi une société civile économique, qui comprend des entrepreneurs. C'est la start up nation !... Je fais un détour par cette notion car le secteur associatif s'est approprié la notion de société civile mais, comme il n'y a pas de définition claire et précise de la société civile, ça peut aussi recouvrir d'autres réalités qui sont plus proches du modèle économique. La classe politique peut donc tour à tour se développer dans une relation assez méfiante vis-à-vis de la société civile, comme elle peut survaloriser la société civile comme acteur démocratique. Ça c'est un peu le contexte politique avec lequel le secteur associatif doit composer.

L'État belge est un État qui doit composer avec sa société civile et la société civile le sait.

Quant à la dimension militante, je la vois sous le prisme des ONG, constituantes du secteur associatif que je connais le mieux en Belgique. Qu'est-ce qu'on voit ? On voit un secteur ONG qui a été mis sous pression de la part des acteurs politiques depuis le tournant du millénaire ; il y a eu toute une série de réformes progressives qui ont été menées par des gouvernements aussi bien de centre-gauche que de

centre-droite. Avec des ministres socialistes comme libéraux qui ont poussé à responsabiliser d'avantage les ONG notamment en ce qui concerne la gestion de fonds publics qui leur étaient alloués. C'est ce qu'on a appelé rapidement la "professionnalisation" des acteurs ONG. Cette professionnalisation, c'est une recherche d'une plus grande efficacité, d'une meilleure gestion, d'une gestion transparente des fonds publics. Au fond c'est la traduction concrète par le secteur ONG de normes gestionnaires appliquées au privé. Donc ce qui existait dans le privé dans les années 90 a d'abord été transféré dans le secteur public (ça a été la réforme Copernic) et puis maintenant on le voit au niveau associatif. Cela constitue un frein au développement d'actions très militantes. Pas seulement parce que, dans nos représentations, la gestion et le militantisme sont deux choses très différentes et éloignées. C'est simplement aussi parce que toutes ces réformes ont contraint les ONG à déployer beaucoup d'énergie pour s'adapter à ces réformes là et à délaisser en partie leur core business. On se trouve face à des difficultés pour les ONG de rester des acteurs militants avant tout. Ce mécanisme de professionnalisation réduit l'espace d'expression du militantisme parce que les ONG doivent d'abord survivre et s'adapter à un contexte extrêmement évolutif.



Dans le monde associatif, d'autre part, on observe des attaques contre toute une série de mécanismes de financement du secteur associatif par l'État qui remet en cause ce modèle de subsidiarité (réforme APE, par exemple). Clairement c'est une attaque par

rapport aux mécanismes de financement habituels des associations et ONG.



Cela induit notamment plus de compétitivité de la part des ONG au sens où il y a beaucoup de compétitions entre elles. À la rigueur pour les ONG belge, ce n'est pas si grave si on a réduit le nombre des ONG présentes dans le secteur belge, parce qu'on va pouvoir se partager le gâteau en étant moins nombreux ! C'est un peu le règne du chacun pour soi, d'autant plus que l'État encourage cette compétition. Parce qu'on est dans une idéologie selon laquelle s'il y a de la compétition, le produit sera de meilleure qualité. C'est la loi de la concurrence. Donc j'ai observé des ONG qui manient le concept de solidarité mais qui ne sont pas si solidaires entre elles. Cela devient difficile ensuite pour elles de jouer la carte de la militance, de l'union sacrée, à travers leurs différentes causes.

Par ailleurs, il y a eu une démission, la démission des clercs comme je l'appelle. L'élite associative, je ne suis pas sûr qu'elle ait suffisamment de recul par rapport à tout ce qui s'est produit ces dernières années. C'est à dire qu'elle a eu le nez sur le guidon, pour maintenir leur association en vie, pour les développer, pour répondre aux caractéristiques attendues d'une association professionnalisée, mais il y a de plus en plus un hiatus entre leur discours, qui se veut un discours progressiste développé par un grand nombre d'associations en place, et leur fonctionnement interne qui ne l'est pas du tout, et qui répond à toute cette série d'injonctions

« *La professionnalisation :
un frein au
développement des
actions militantes ?* »

néolibérales. Donc ce sont des espèces de Monsieur Jourdain qui font du néolibéralisme sans le savoir !

Si j'avais une étude à faire, je ferais une étude approfondie des élites du secteur associatif aujourd'hui et je montrerais les contradictions entre les valeurs prônées dans le discours de ces acteurs, qui parlent de solidarité, etc. et leurs pratiques, qui sont de plus en plus des pratiques de gestionnaires néolibéraux. Il y a un hiatus qui s'accroît et un manque de prise de recul par rapport à ces comportements qui basculent progressivement vers l'adaptation au monde néolibéral. Je pense que ça ne doit pas être simple d'être leader associatif en ce moment.

Je ne peux pas m'exprimer au nom de l'ensemble du secteur associatif, évidemment, je parle de ce que je connais le mieux qui est le secteur des ONG. Il faudrait que je puisse consacrer une étude à l'ensemble du secteur associatif, mais je ne vois pas vraiment de mécanisme opposé à ce que je suis en train de décrire, de mécanismes alternatifs, en tout cas à l'heure actuelle.

Récemment, j'ai présenté un projet aux acteurs de la société civile, et cela passait par la prise de contact avec le secteur des mutuelles, pour tenter d'obtenir un financement, un projet d'observatoire de la société civile. C'était une idée qu'on avait soutenue avec Jean-Pascal Labille et qui était soutenue d'emblée par Solidaris. Différents responsables locaux de mutuelles, en mars de l'année dernière, m'exposaient la situation dans laquelle ils sont : il s'agit d'une société civile qui est institutionnalisée, et qui contribue à et qui dépend fortement de l'action publique. Les injonctions à la professionnalisation sont présentes, évidemment, mais la grosse tendance, avec une droite décomplexée, c'est de dire qu'on pourrait passer à un modèle privatisé et de considérer que, vu que la dimension militante passe de plus en plus au second plan, on pourrait considérer les mutuelles comme

des agents privés d'assurance santé. Beaucoup de gens, dans le grand public, semblent d'ailleurs avoir intégré ce discours : les gens voient de plus en plus les mutuelles comme des assurances santé privées où il y a une compétition au niveau de la couverture de soins de santé. Et l'enjeu pour les mutuelles, principalement la socialiste et la chrétienne, c'est de rappeler la dimension militante de leur action. Et aujourd'hui les pouvoirs publics se disent "si on se débarrassait un peu de ça pour passer à un modèle complètement privé ?". C'est ce que veut la NVA notamment. Il y a des enjeux politiques qui dépassent



le débat public, qu'on ne voit pas dans le débat public. Le grand public voit surtout qu'on lui a réduit sa couverture santé alors qu'il continue de payer sa cotisation. Alors on va voir ailleurs. À une époque, si on était militant socialiste, on envisageait difficilement d'adhérer à la mutualité chrétienne et inversement. Aujourd'hui on passe de l'un à l'autre sans problème. Et ça facilite justement la privatisation larvée de la santé. C'est un exemple.

Concernant le secteur associatif, pour moi, il y a un modèle de société civile qui est en train peut-être de s'affaiblir à l'heure qu'il est. C'est cette société civile composée des corps intermédiaires qui sont coincés entre une certaine allégeance à l'état parce que ce sont des acteurs institutionnalisés – à ce titre ils reçoivent des subsides de la part de l'état – et en fonction de l'idéologie dominante et vu la virulence du modèle néolibéral qui est en cours, ces structures

sont dorénavant coincées, parce que tout le pôle militant qui leur a permis d'émerger, qui était lié pour certaines aux mouvements ouvriers du 19^e siècle et qui leur a permis de se faire reconnaître comme interlocuteur de l'État, aujourd'hui ce militantisme apparaît presque comme un obstacle à leur reconnaissance étatique, à leur

bon fonctionnement, à leur professionnalisation. En même temps, certaines ne veulent pas perdre leur dimension militante, mais c'est compliqué car elles sont émoussées : elles font partie du système, elles font partie de l'establishment pour ainsi dire et voudraient bien tenir un discours plus militant et

contestataire. La montée des extrêmes de gauche comme de droite, c'est la montée de ce discours anti-élite. C'est donc assez compliqué pour ces structures : je prends l'exemple des mutuelles, mais c'est vrai du mouvement ouvrier chrétien, de la FGTB, ... toutes ces structures qui ont une reconnaissance institutionnelle et

sont des rouages du système politique. C'est difficile pour elles d'être à la fois du côté du pouvoir et du contre-pouvoir d'autant plus que dans le même temps du côté du pouvoir on leur dit soyez de plus en plus professionnels, soyez efficaces, vous êtes responsables, nous vous déléguons de plus en plus de responsabilité. On voit donc par ailleurs de plus en plus de petites structures qui ne veulent pas être associées à ces corps intermédiaires, à ces piliers,

qui peuvent être plus radicales, qui développent des discours parfois plus radicaux, mais qui sont de petites tailles. Qui vivent, qui fonctionnent sans grands moyens, qui ne sont pas nécessairement à la recherche de financements publics, qui se débrouillent par elles-mêmes, qui mettent en place des dispositifs économiques qui leur sont propres – on pourrait dire : autofinancement – s'ils ont de temps en temps des subsides publics, ils les prennent.

« On voit donc par ailleurs de plus en plus de petites structures qui ne veulent pas être associées à ces corps intermédiaires, à ces piliers, qui peuvent être plus radicales, qui développent des discours parfois plus radicaux, mais qui sont de petites tailles. »

Il s'agit d'associations environnementales par exemple, d'associations d'aide aux migrants, beaucoup d'initiatives sont nées ces dernières années en-dehors des associations reconnues : les plates-formes de soutien aux réfugiés, les mouvements de jeunes pour le climat, il n'y a pas eu

nécessairement une structure reconnue par l'état qui a boosté ces mobilisations, ces mouvements. Donc y a une deuxième forme de structures associatives qui est en train d'émerger, qui a bien compris que l'institutionnalisation pouvait être un frein à leur militantisme et à leur engagement. Alors on cherche à créer des modèles de fonctionnement plus autonomes. La difficulté que ces structures ont, et ce serait intéressant à analyser, c'est comment peser sur le champ politique si on veut avoir un changement à grande échelle

Ce qui serait intéressant également d'étudier, c'est la manière dont ces deux sociétés civiles se répondent. D'un côté on a les acteurs institutionnalisés et de l'autre on a ces nouvelles structures qui les débordent, et qui commencent à avoir une visibilité médiatique par moments. Mais cette visibilité n'est que par intermittence. Elle présente l'intérêt d'attirer des

D'un côté on a les acteurs institutionnalisés et de l'autre on a ces nouvelles structures qui les débordent, et qui commencent à avoir une visibilité médiatique par moments.

gens qui n'ont pas nécessairement envie d'être associés à l'autorité, au pouvoir public. C'est une société civile pirate, en quelque sorte. Comment domestiquer les pirates, faut-il les domestiquer ou faut-il que ces pirates gardent leur caractère de piraterie, mais alors comment connecter la fougue du pirate avec la puissance de feu d'une société civile plus institutionnalisée ?

L'avenir de la société civile belge passera par-là, à mon avis. C'était un peu l'objectif du projet d'Observatoire de la société civile, que j'ai mis sur pied et qui est en stand-by pour l'instant. Il s'agit, via cet Observatoire, de comprendre les difficultés de la société civile institutionnalisée, de l'analyser en profondeur, et d'étudier ces nouvelles initiatives associatives et de voir jusqu'à quel point il peut y avoir une convergence des luttes ou non.

Conquérir une liberté critique, construire la solidarité



Joseph Pirson

Directeur honoraire de l'ILFOP, Institut d'enseignement de promotion sociale.
Collaborateur scientifique au IACCHOS (Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines, Université catholique de Louvain), chercheur associé au Centre de Recherche Interdisciplinaire Travail, État, Société (CIRTES) et membre du Laboratoire d'analyse des systèmes de communication des organisations (LASCO).

L'associatif représente des personnes qui se réunissent autour d'un objectif commun. Aujourd'hui ce que je vois, ce sont des collectifs, que j'appellerais des collectifs citoyens. Ce sont des gens, des groupes de personnes, qui plutôt, que d'être bénévoles, s'engagent pour réaliser des objectifs, souvent dans des ancrages très locaux. Par exemple, ce sont des associations de quartier, un groupe qui décide de créer un potager collectif. À mes yeux, ce type de rassemblement a d'avantage le vent en poupe que les associations traditionnelles.

La démocratie en Europe occidentale, et en particulier en Belgique, est très liée à l'associatif et aussi aux piliers de la société. Au 19^e siècle il y a eu l'accroissement de démarches associatives. Syndicats et coopératives conçoivent l'associatif comme instrument de lutte par rapport à la position du droit citoyen. Nombre d'associations ont été créées de manière parallèle, les unes dans le pilier chrétien les autres dans le pilier socialiste. Le monde associatif libéral est une nébuleuse que je ne maîtrise pas. Ce dispositif est né en partie du fait que la représentation politique est arrivée un peu en corollaire de la représentation citoyenne. Au départ, le monde politique a été très lié au monde associatif puis s'en est dissocié. Il y a eu une



« Ce qui nous caractérise comme humains, c'est la raison dialoguante. »

autonomie des partis mais aussi des syndicats. On remarque que la vie associative s'est distribuée entre deux piliers philosophiques, politiques : chrétien d'une part, socialiste de l'autre, mais aussi autour de deux autres piliers, chrétien encore, et laïque, libre-penseur de l'autre. Ce dernier s'est construit autour de l'idée de libre-pensée mais qui peut affirmer qu'il pense librement ? Ou dénier cette faculté au pilier adverse ? La libre pensée n'est pas quelque chose de banal, c'est un travail permanent... Ce n'est pas quelque chose d'acquis définitivement, en tout cas pas par une simple identité associative. C'est un des sens de l'action associative : comment se conquiert une liberté critique ? Aussi bien par rapport à la nature, au religieux, ou à n'importe quel acteur totalitaire, ou autre facteur aliénant. Il existe toutes sortes de risques d'idolâtrie.

Ce qui nous caractérise comme humains, c'est la raison dialoguante. Le fait de pouvoir travailler avec une raison qui nous porte à l'universel, pas simplement refermée sur sa petite parcelle. Dans ce sens-là, le travail associatif déborde le local.

Le terme "s'associer" signifie se relier. Se relier, ça veut dire accepter la contradiction, accepter qu'on pense différemment, qu'il y ait du conflit et que le conflit est quelque chose d'intéressant.

L'associatif, c'est travailler sur des enjeux globaux, à partir de notre capacité citoyenne. C'est-à-dire une capacité comme femme, comme homme, à donner sens à ce qui se passe autour de nous. Le Covid 19 nous montre toute l'interdépendance. Il nous montre que nous ne maîtrisons pas tout mais qu'il y a dans la nature et dans la façon de maltraiter l'environnement un effet, une possibilité de risques. C'est une façon d'habiter le monde, donc aussi de le réparer. À une époque, il y a des événements de l'histoire qui n'étaient pas tellement repérés. Sans doute parce qu'on vivait dans des sociétés encore très cloisonnées. En revanche, aujourd'hui, c'est une réalité avec laquelle il faut compter, dans la mesure où, dans une société décloisonnée, le risque zéro n'existera jamais. C'est important de dire qu'il y a une espèce de coresponsabilité des humains. On ne vit pas sur des îlots, ni dans des bulles !

Construire la solidarité, cela passe par l'instauration d'espaces d'expression et de dialogue. Deux exemples : j'ai trouvé très intéressant l'initiative de la locale de PAC (Présence et Actions Culturelles) qui a proposé des ateliers d'écriture à distance, grâce aux nouvelles technologies, sur le thème "derrière ma fenêtre, je vois..." et "sur le chemin, je voudrais..." J'ai trouvé cela très intéressant de demeurer en mouvement malgré les conditions qui étaient celles de l'associatif durant le confinement et qui, au-delà du confinement physique, autorisait un déconfinement des esprits. Dans le cadre de la même organisation, il y a quelques années, j'avais participé à une activité autour de l'immigration. Il y avait une prof d'athénée qui avait dit "Moi j'ai peur qu'on finisse par m'imposer la burqa !" Ce qui m'avait impressionné, c'est que, en dépit des personnes qui sont intervenues brutalement et ont voulu rembarquer cette personne, l'animateur est intervenu en disant de la laisser parler. Il a vraiment eu à cœur d'opérer un travail par le dialogue, le débat. Autant je suis contre les prises de parole haineuses, ou incitant au rejet, autant il est important qu'on

Quel est le travail qui est fait pour recréer du collectif et pas simplement pour donner des cours ? C'est un enjeu majeur.

puisse avoir des prises de parole qui sont tout à fait opposées. Mais qu'est-ce qu'on en fait ? C'est un travail délicat, il s'agit de vraiment laisser place à la parole, même dissonante, en empêchant les interruptions véhémentes et en laissant place au débat après. Une condition, c'est que la personne s'exprime en son nom propre et non au nom d'une collectif, là c'est autre chose.

L'action du monde associatif est importante car elle permet de porter une parole critique sur la société. Les limites ne viennent pas de la législation. Que l'on soit passé d'un subventionnement global à une forme de subventionnement par projet, c'est intéressant car on est obligé de préciser ce qu'on fait, mais ça a eu aussi des effets pervers, à savoir que, finalement, les professionnels des associations passent beaucoup de temps à monter des dossiers et à chercher des subventions, aussi bien communautaires, régionales qu'européennes. C'est du temps qui ne peut pas être consacré au travail très concret de mise en relation des personnes et des groupes. Cela fait qu'il y a une vitalité des associations locales aujourd'hui par rapport aux grosses associations, où le travail organisationnel est très prenant et où se créent des phénomènes d'autocensure.

Quand est-ce qu'on peut entendre des prises de paroles contradictoires, qui ne soient pas acceptées, mais qui soient argumentées ? Il faut arriver à dépasser l'idéologie. On ne peut pas mettre sur le même pied le créationnisme et le darwinisme. Sur quels faits je me base, quelles sont mes références, pour affirmer ce que j'affirme ? Dans quelle mesure est-on dans l'universalisable en étant simplement dans l'affirmation du particulier comme étant l'absolu ? Le sens n'est jamais quelque chose de figé, de terminé. Qu'une personne se dise musulmane, chrétienne, juive, athée, il y a toujours un travail où on est amené à déconstruire ce qu'on considère comme absolu, comme n'étant pas à remettre en question. Une autre formulation se

trouve dans le slogan anarchiste "ni dieu ni maître". C'est intéressant de se laisser effleurer par la pensée utopique anarchiste, qui annonce que les humains ont une forme de responsabilité collective et cette responsabilité n'est pas établie une fois pour toute d'en haut. Ce travail, c'est dans l'association qu'on peut le construire. Certes il y a la responsabilité du politique, qui est une forme de responsabilité déléguée, et qui n'est pas facile à assumer. Mais il y a toujours intérêt à ce qu'il y ait un mouvement de va et vient, et donc d'interpellation. Sinon l'associatif fonctionne en vase clos, dans lequel on refait le monde en circuit fermé, et le politique de son côté ne songe qu'à gérer. Il y a un devoir d'interpellation, mais pas par des raccourcis. Il y a des comptes à demander et des comptes à rendre, pas simplement par des élections tous les cinq ou six ans.



La responsabilité et le rôle de l'associatif, je les perçois plus dans un travail local que dans un travail en surplomb. Ce qu'on observe, c'est une tendance des jeunes générations, par rapport aux piliers socialistes et chrétiens, à ne plus rejoindre les associations traditionnelles. En revanche, ce qui est intéressant, c'est d'observer dans cette génération de 20 à 35 ans, un engagement sur des causes où il y a à la fois des enjeux économiques, sociaux et culturels, un intérêt pour le phénomène coopératif, pour la production locale...

Au niveau local, il s'agit d'allouer des moyens en faveur d'un travail qui permette de tisser du lien, mais du lien qui soit à la fois économique, social et culturel: réfléchir à la fois sur des problèmes de coupure de gaz ou d'électricité, sur la manière de consommer et de s'alimenter, dont on peut avoir une école de devoirs, car tout est lié. Certes, l'économique est déterminant en dernière instance, comme disait Marx, mais il y a d'autres besoins. Je dirais plutôt comme Gramsci que tout est lié. Ou comme dans la pensée utopiste, anarchiste, qui consiste à dire qu'on refuse le principe de la loi du plus fort, ou une espèce d'absolu qui pourrait d'office imposer le sens au milieu du projet. Il y a eu le glissement progressif, sous l'influence du modèle économique, vers une société de plus en plus atomisée : les individus sont des personnes alignées les unes à côté des autres. Cette atomisation part de loin : dans les écoles, depuis l'école maternelle et fondamentale, quel est le travail qui est fait pour recréer du collectif et pas simplement pour donner des cours ? C'est un enjeu majeur. On n'a pas simplement affaire à des individus à qui il faut enseigner les savoirs, les connaissances, les compétences. Quelles sont les compétences sociales qui se construisent dans le milieu scolaire et parascolaire ? Ce sont des enjeux de socialisation, où on redonne de l'importance au projet collectif et pas seulement à la réussite individuelle. Comment se construit le collectif ? Dès le plus jeune âge, je dirais. C'est un rôle qui incombe, entre autres, à l'école maternelle, primaire, mais aussi aux mouvements de jeunesse, aux groupes sportifs.

Repenser l'associatif

À l'entrée des enfers, Horace plaçait Cerbère, un énorme chien à cent têtes. Selon Hésiode il n'en comptait que cinquante. M'est avis que ni l'un ni l'autre n'ont eu l'occasion de les compter. Toujours est-il que ce toutou avait pour mission d'empêcher les morts de s'enfuir du royaume d'Hadès mais aussi de s'opposer à la venue des mortels qui auraient voulu récupérer un être cher pour le ramener à la vie.

Pourquoi ce rappel mythologique me direz-vous ? Parce que plusieurs de nos intervenants rappellent dans leur intervention que l'associatif est aussi - et peut-être surtout - le "chien de garde de la Démocratie".

L'image de l'associatif-cerbère aux cent têtes défendant féroce-ment les valeurs démocratiques en avant - garde de la masse du royaume "société civile" d'Hadès s'imposait donc.

Après avoir dressé le panorama de l'associatif et l'avoir questionné, voyons maintenant comment il est appréhendé par quelques représentants de ces associations qui le composent. Il s'agira ici de la vision de grandes associations.

Sont-elles politisées ? Sans nul doute dans leur orientation ou la composition de leur structure pour certaines telles que le PAC ou Unia.

Sont-elles étrangères au phénomène belgo-belge de pilarisation ? Sans aucun doute pour la Ligue des Droits Humains.

Sont-elles en pleine réflexion critique quant au rôle qu'on veut faire jouer à l'associatif ? C'est le cas pour le Miroir Vagabond...

Quatre visions que nous ne manquerons pas, dans une prochaine édition de PluriCité, de compléter par la vision des petits, des "sans-grades" de l'Associatif dont la taille, pourtant, n'empêche pas d'aboyer aussi fort que ces "molosses".

Institutionnalisation et contre-pouvoir



Patrick Charlier

Directeur d'Unia, réagit à nos questions sur l'état de santé des corps intermédiaires, du secteur associatif en particulier : la liberté associative, l'action du monde associatif, sa capacité à formuler un plaidoyer commun, etc.

Je vais commencer par exposer ma vision du paysage dans lequel on se trouve actuellement et qui a quand même évolué de manière importante au cours des 15 – 20 dernières années. Il est amusant de rappeler qu'en 1993 se crée le Centre pour l'égalité des chances. À cette époque je suis jeune juriste objecteur de conscience à la Ligue des Droits de l'Homme (aujourd'hui Ligue des Droits Humains) et nous partageons un même bureau avec Olivier de Schutter pendant un an et demi. Nous faisons notre service civil. Je me souviens d'une discussion au Conseil d'Administration de la LDH lorsque le Centre a été créé, avec la loi du 19 février 1993, et la tendance générale était de se montrer extrêmement critique face à la création de quelque chose que personne ne connaissait et ne pouvait anticiper : un organe public, financé par les pouvoirs publics, avec une nomination d'un CA et de la direction par le conseil des ministres. Autrement dit, une institution "prétexte" qui allait être très politisée, qui allait manger les moyens de la lutte contre le racisme à l'époque (puisqu'au départ, c'était uniquement la lutte contre le racisme). Et donc beaucoup de scepticisme dans le CA de la Ligue à l'époque par rapport à la création du Centre. Que ce soit une création qui émane des pouvoirs publics avec une dimension politique voire partisane, c'est une réalité : les deux premiers codirecteurs étaient clairement étiquetés – Johan Leemans, CD&V, et Jean Cornil, PS –, avec un équilibre au niveau de la présidence puisque le premier président a été



**Centre interfédéral
pour l'égalité des chances**

Jean Hallet (PSC, devenu CDh). Cet équilibre se retrouvait aussi au niveau des travailleurs, car il y avait eu une répartition par couleurs politiques. Je le dis parce que, quand je suis arrivé en 2001, le Centre n'avait pas encore dix ans, mais en quelques années, malgré ce contexte-là, Leemans et Cornil ont permis à l'institution d'acquérir ses premières lettres de noblesse, comprenant l'intérêt et la plus-value d'avoir une institution telle que celle-là ; de travailler plus en collaboration qu'en concurrence avec des associations, que ce soit le MRAX, la LDH, et autres, comme la Liga. Ils ont pu prouver qu'il y avait moyen de travailler de manière indépendante, sinon "de jure" au moins "de facto". Pour la petite histoire, je suis arrivé dans une fonction qui avait toujours été occupée par une personne étiquetée CDh. J'ai toujours refusé de me laisser coller l'une ou l'autre étiquette, j'ai donc été le premier à occuper cette fonction sans influence ni étiquette politiques. Des procédures de recrutement ont été progressivement mise en

place. Au cours des 25, 30 dernières années, on a vu l'émergence de toute une série d'institutions qui ont occupé une fonction particulière dans le paysage sociopolitique. Je pense au service des médiateurs par exemple, médiateur fédéral, médiateur wallon, Délégué général aux droits de l'enfant, Conseil supérieur de la Justice, les institutions comme Unia, etc. qui sont toutes des institutions publiques qui ont pour mission de recevoir et de traiter des plaintes individuelles de citoyens, et qui travaillent dans une certaine indépendance. Aucune de ces

institutions ne sont des administrations en tant que telles, il n'y a pas de ministre de tutelle. On ne reçoit pas d'injonctions de la part d'un cabinet ministériel donnant ses consignes. La plupart de ces institutions, pas toutes, sont para parlementaires, et leur émergence participe, selon moi, à un parcours démocratique. Les qualifier de contre-pouvoir me semble exagéré mais en tout cas, elles sont là pour rappeler l'intérêt et les pouvoirs fondamentaux des citoyens. Les toutes dernières institutions de ce type qui se sont créées, c'est l'année passée : le Conseil central de surveillance pénitentiaire (qui était au départ une administration mais à présent s'est complètement autonomisée avec la création des commissions de plainte) ; tout récemment, la chambre des représentants a nommé les membres de la nouvelle institution fédérale des droits humains. Il s'agit de l'embryon d'une institution nationale des droits humains pour la Belgique. Ce qui me semble marquant dans l'évolution de ce secteur au cours de ces quinze, vingt dernières années, c'est l'émergence de ces acteurs-là à côté de la société civile, à côté d'organisations, qu'elles soient établies comme associations d'éducation permanente dans le cadre qui existe au niveau de la communauté française, ou d'autres types d'acteurs ou d'opérateurs qui sont plutôt régionaux, comme les centres d'intégration régionaux comme le CBAI à Bruxelles ou le CAI à Namur, les centres liés à l'alphabétisation comme Lire et Écrire.

UNE PETITE ANECDOTE D'UN "ANCIEN" !

"C'était avant la création du Centre. J'étais à la LDH à l'époque – Sabine Missistrano était présidente – et on avait obtenu un financement du Ministère de l'intégration sociale, occupé par Laurette Onkelinx. Son conseiller était Jean Cornil, le futur directeur du Centre. Je me souviens d'un échange avec Jean Cornil où la Ligue revenait sur l'emploi réservé à cette subvention liée au projet d'intégration sociale, notamment avec la problématique des réfugiés. Sabine lui avait dit : *"Vous savez, avec cet argent-là, on va financer des actions en justice pour contester des arrêtés royaux que vous prenez sur l'accueil des réfugiés..."* Et sa réponse a été : *"Pas de problème pour moi. Notre rôle en tant qu'autorité publique est de financer la société civile et votre boulot c'est de contester, d'être un chien de garde des droits humains."* En somme, cela ne lui posait pas de problème qu'on utilise une partie des subventions pour aller en justice avec la Ligue, ce qui montrait, je trouve, une forme de compréhension de ce qu'est une société démocratique, en soutenant et finançant une forme de contre-pouvoir, en acceptant qu'il y ait un regard extérieur. Il revient en fin de compte aux tribunaux de trancher si des règles sont enfreintes ou respectées."

INSTITUTIONNEL ET ASSOCIATIF : EFFICACITÉ, COMPLÉMENTARITÉ

Qu'appelle-t-on efficacité ? J'ai l'intime conviction que chacun doit jouer son rôle dans notre société et qu'il y a de la place pour une grande variété de modalités associatives. On perd de l'efficacité si on cherche à prendre la place de l'autre. Quand on parle d'éducation permanente, par exemple, on est dans un travail d'accompagnement, de formation et de prévention. Je me souviens d'avoir participé à un comité d'accompagnement d'avocats sans frontières qui après le génocide au Rwanda avait conçu des programmes et obtenu des financements importants pour prévenir les nouveaux génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité. Et



¹

une des questions qui se posait était de savoir si on est véritablement dans la prévention, si le drame ne se passe pas, est-ce que c'est parce qu'on a fait de la prévention ou est-ce à cause de tout autre chose ? Et quand on travaille sur le véritable travail préventif pour éviter qu'il y ait des violations de droits, qu'il y ait des fractures sociales encore plus importante, pour éviter qu'il y ait de l'exclusion, et qu'on est dans ce travail de plaidoyer, comment est-ce qu'on peut mesurer l'impact ? Si les choses arrivent, est-ce que c'est un échec du travail de prévention ? Parfois on dit que si on n'avait pas fait ce travail, les choses auraient été encore pires. Et si ça n'arrive pas, est-ce que c'est parce qu'on a fait ce travail de prévention ou sont-ce de tout autres facteurs qui ont joué ? Je trouve que ce travail de prévention, de sensibilisation, est très difficile à évaluer en termes d'efficacité. Quand on est dans le curatif, dans la répression, on peut dire qu'on va réparer, qu'on a

J'ai l'intime conviction que chacun doit jouer son rôle dans notre société et qu'il y a de la place pour une grande variété de modalités associatives. On perd de l'efficacité si on cherche à prendre la place de l'autre.

obtenu tel type de condamnation. Je ne suis donc pas enclin à réfléchir en termes d'efficacité. On doit travailler sur la complémentarité. Il y a aussi un phénomène aussi, sur le long terme, en lien avec un secteur associatif, d'éducation permanente, qui est très institutionnalisé. Qui fonctionne dans un système de financement, de reconnaissance, de

planification pluriannuelle, avec des règles, etc. A côté de ça, il y a l'émergence d'une société civile qui se fait en-dehors de tous les cadres, qui ne sont pas reconnus et qui ne cherchent pas à être reconnus. Par exemple, la manifestation du 7 juin dernier, Black live matters, ce ne sont pas les organisations

institutionnelles de lutte contre le racisme qui ont mis ça en place, mais des organisations d'Afro-descendants qui ne sont pas reconnues, qui existent, qui sont très vivantes, en-dehors de tout cadre, qui deviennent un interlocuteur, mais qui ne recherchent pas forcément des financements publics. Pensons également à des mouvements

comme Extinction/Rebellion. Pour résumer, il existe quatre acteurs: les acteurs étatiques, les organes publics tels qu'Unia, la société civile organisée, institutionnalisée et reconnue, comme MOC, PAC, etc. et enfin ces formes d'association hors cadre. Si on prend Black live matters, ceux qui vont taguer ou déboulonner les statues de Léopold II, ce n'est pas la Ligue qui fait ça, ni le MRAX, ni PAC, ni MOC...

Et encore moins Unia. Mais on va être sensible à ce message qui nous est donné, qui est un message de transgression des règles, qui est "on va secouer le cocotier !" On ne peut pas y être insensible mais on

¹ Auteur Julia Hawkins  Licence : CC BY 2.0

ne peut pas non plus le légitimer ! C'est un message qui doit nous interpeler, dans ce que nous faisons habituellement, que ce soit chez Unia, à la LDH ou dans les associations d'éducation permanente, etc. C'est cette réalité complexe qui pour moi fait la vie démocratique. On ne doit pas attendre de ma part que j'aie déboulonné des statues mais c'est à nous d'essayer de traduire ce message qui nous est envoyé. Qu'est-ce qu'il veut dire en termes de débat de société ? C'est à nous de pouvoir faire émerger ça. Ce qui est important c'est de pouvoir garder le contact avec ces différentes organisations.

Il y a probablement une délégitimation des institutions, de l'état en général. Cela suscite un manque de confiance, des déceptions aussi. On s'appelle Centre pour l'égalité des chances et des gens s'adressent à nous pleins d'espoir, puis sont peut-être déçus par le service que l'on rend, par le cadre légal dans lequel on se trouve. On ne peut pas

les aider, on n'a pas de solution. Prenons l'exemple d'une personne qui est l'objet d'une discrimination au logement, qui fait huit, neuf, dix visites, qui n'est jamais pris, qui est Noire et qui se dit c'est parce que je suis Noire, et la réalité est probablement celle-là. Elle vient chez nous mais on ne va pas avoir la capacité de lui donner un logement. Ce n'est pas notre boulot mais c'est ça son premier besoin ! Alors si par ailleurs on veut réagir sur la discrimination, il va falloir d'abord prouver, et parfois on y arrive, mais si on va en justice, on va obtenir des dommages et intérêts... mais on ne va pas obtenir de logement ! Celui ou celle qui se fait licencier pour des problèmes de santé, va obtenir des dommages et intérêts mais il ne va pas récupérer son boulot. Il peut y avoir des personnes qui sont déçues parce que l'institution, qu'elle fasse bien son travail ou moins bien, génère des désillusions parce que l'État ne répond pas à leurs demandes, à leurs attentes...

PESSIMISME, OPTIMISME, POUR LES CORPS INTERMÉDIAIRES ?

Pour des organisations comme Unia, il y a une obligation internationale d'avoir un organe de promotion de l'égalité, il y a des directives européennes, et cela offre certaines garanties de pérennité. Nous avons aussi la chance que notre budget soit fixé dans l'accord de coopération et donc on est protégés de coupes budgétaires. Sur le secteur de l'Éducation Permanente et associatif en général, un des enjeux, ça va être de savoir s'il va y avoir une volonté politique d'affecter des moyens à des politiques particulières et donc d'orienter les actions et les projets des associations dans un sens qui n'est pas nécessairement ou entièrement le

sens qu'elles estiment être le plus important. Cela pose quand-même la question de ces financements qui sont conditionnés vers – appelons cela de l'efficacité. Si on octroie des subsides, il faut que cela puisse se traduire en résultats, liés à l'emploi, à la sortie du chômage, parmi les opérateurs du parcours d'intégration, ou ceux de l'alphabétisation, par exemple. Un des enjeux se situe là : jusqu'où une association qui a des visées d'émancipation va-t-elle devoir dénaturer sa raison d'être pour pouvoir continuer à bénéficier de subsides, de financements ?

Les chiens de garde de la démocratie



Olivia Venet

Actuellement présidente de la Ligue des Droits Humains, Olivia Venet a travaillé trois ans au service de Droit international humanitaire de la Croix-Rouge de Belgique. À partir de 2006, elle devient avocate au barreau de Bruxelles, spécialisée en droit pénal. De 2006 à 2013, elle préside la Commission Justice de la Ligue des droits de l'Homme (LDH). Depuis mai 2018, Olivia Venet est présidente de la LDH, devenue Ligue des Droits Humains.

La Ligue des Droits Humains est une des plus anciennes associations de Belgique. Depuis 1901, au moment de l'affaire Dreyfus, dans la foulée de la création de la Ligue française, elle s'est constituée pour répondre aux défis de la société de l'époque, qui pouvaient être relevés par l'associatif. Aujourd'hui, dans le cadre d'une réflexion sur la loi sur les ASBL, sur le rôle des associations pour la défense des libertés, pour la revendication des solidarités, pour tout un tas de questions, la Ligue continue d'occuper une place importante dans le paysage associatif belge. Le sentiment que j'ai avec la Ligue, c'est qu'on est très proche du terrain et des préoccupations concrètes des secteurs sur lesquels on travaille, notamment grâce à nos sections et à nos commissions. Notre spécificité, ça va être d'avoir une lecture juridique au travers de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des droits humains. Puisque les 30 articles de la déclaration couvrent tous les secteurs de la vie, il s'agit d'un champ d'activité qui est quasiment infini. Nous cherchons à être un trait d'union entre les associations de terrain, plus militantes, actives dans la revendication d'un changement politique, et les institutions. Nous sommes très souvent appelés à être entendus au Parlement, dans les cabinets ministériels. Cela se traduit également par des interventions dans des colloques au sein des



institutions. La ligue revendique une certaine vision de la société, que ce soit par la solidarité, les droits économiques et sociaux. C'est cela qui va nous donner notre rigueur et par là notre reconnaissance auprès des institutions publiques mais aussi au sein du milieu associatif.

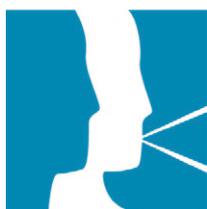
Par ailleurs, la Ligue ne se réclame d'aucune obédience, ni d'aucun partis, elle est dotée d'une véritable neutralité. Cela aussi est en lien avec l'idée de cette lecture juridique des réalités sociales et politiques. Cela n'exclut pas d'avoir une lecture

beaucoup plus large. Entre la vision juridique et la vision politique, il n'y a pas une frontière absolue ni une étanchéité totale, c'est évident. Pour prendre un autre exemple : des groupes beaucoup plus radicaux et militants que nous, comme Extinction Rébellion, Black Lives Matter,...). Là où on va soutenir ces groupes, c'est sur la liberté de manifester, la liberté d'expression et tout ce qui touche leur liberté d'exercer leurs actions de revendication ou militantes. On l'a fait également pour les gilets

jaunes, tout en n'étant pas forcément d'accord avec les idées de fond. Nous avons été interpellés par les personnes qui ont été arrêtées, parfois victimes de violences policières excessives. Lorsque certains d'entre eux ont fait l'objet d'arrestations préventives, à chaque fois, la Ligue s'est exprimée.

Tout le monde doit pouvoir s'exprimer, même si parfois ça peut être désolant de voir s'exprimer des opinions qui nous choquent... En Belgique, il y a la limite de l'incitation à la haine, qui est une infraction pénale. Une société où la liberté d'expression est la plus large possible, dans le respect, est une société où seront mieux respectées les libertés. En revanche, il faut pouvoir répondre aux arguments par un débat. Je reste frappée par la force de l'éducation permanente, la force de l'associatif. C'est aussi l'un des rôles de la Ligue. Que les gens puissent comprendre leurs droits pour pouvoir les exercer et en être vraiment titulaires. Comment est-ce que les gens peuvent exercer leurs droits s'ils ne s'en sentent pas titulaires, s'ils n'ont pas l'impression qu'ils leurs appartiennent ? On nous fait parfois le reproche de trop parler de droits et de ne pas assez parler de devoirs. Mais pour moi, les deux sont clairement liés et corrélatifs. On a des droits en tant que citoyen et donc on a des devoirs, nécessairement, et on a des responsabilités à l'égard de la société. On aura des citoyens mieux informés, sensibilisés à leurs droits, et donc une meilleure démocratie. Des citoyens plus responsables, plus impliqués. C'est ce qu'on avait envie de dire pendant la crise, cette démocratie nous appartient, à nous, citoyens, on peut l'exercer, on en est titulaires. En cela aussi, l'éducation permanente peut faire la différence face au populisme.

À cet égard, la Ligue bénéficie de subsides en matière d'éducation permanente. Cela n'exclut pas d'envisager de diversifier nos sources de financement, ce que nous faisons d'ailleurs depuis de nombreuses années. Mais il est normal que, dans un état démocratique, des associations comme la nôtre soient subsidiées par les pouvoirs publics. Quand la cour européenne



LIGUE DES DROITS HUMAINS

qualifie les représentants de la société civile comme des chiens de garde de la démocratie, cela signifie que notre rôle est de relever ce qui ne va pas. Quelque part revendiquer le fait que ce type d'actions puisse être subsidié, c'est révéler le caractère sain de la démocratie. Pour autant, à la Ligue, jamais une décision de positionnement idéologique sur une question juridique n'a été prise en fonction d'un enjeu de subsides.

Je ne crois pas que le placement sous un régime plus uniforme, comme le CSA (Code des Sociétés et des Associations), puisse mener à des changements radicaux au niveau des subsides qui sont

octroyés, en tout cas en éducation permanente. Ce que je crains, c'est plutôt que la crise sanitaire va mener à des restrictions budgétaires, alors qu'on pourrait prévoir des plans de relance plutôt que des réductions budgétaires. Au contraire, l'État et les citoyens vont avoir besoin des associations.

La plateforme citoyenne c'est un bon exemple de palliatif. Comme l'État ne prend pas ses responsabilités, on fait reposer la prise en charge des personnes migrantes sur les épaules des particuliers et de la bonne volonté de certains qui vont soit faire des dons soit s'impliquer à titre personnel. Or ça ne va pas. L'État doit remplir ses missions. Évidemment, la plateforme est subsidiée aussi donc est-ce que c'est une forme d'externalisation ? Ça devient très hypocrite car on ne veut pas s'occuper du problème des migrants, on laisse la société

civile s'en charger mais tout en subsidiant parce qu'on rend compte qu'on doit quand même le faire.

En même temps, les associations vont être des lieux où les citoyens vont pouvoir d'une certaine

« Une société où la liberté d'expression est la plus large possible, dans le respect, est une société où seront mieux respectées les libertés. En revanche, il faut pouvoir répondre aux arguments par un débat. Je reste frappée par la force de l'éducation permanente, la force de l'associatif. »

manière d'exprimer leurs revendications, participer à la gestion de la société. Elles peuvent être aussi des lieux d'expression de la démocratie. On l'a vu sur le climat quand les jeunes se sont mobilisés, il y a eu quelques associations qui se sont organisées autour de ça. Ce sont des jeunes qui ont organisé ça, ce n'était pas aussi facile que ça. C'est l'idée de se dire qu'on peut participer à la vie citoyenne, qu'on peut s'exprimer dans cette vie citoyenne. Ça peut être fait au travers d'associations comme les assemblées représentatives avec des citoyens qui participent. Ça va être lancé au Parlement bruxellois, ça commence avec 10 000 citoyens. Ce sont des exemples de mode de représentativité dans l'idée des jurys d'assises. Tout comme la plateforme citoyenne – 40 000 personnes actives sur ses pages Facebook – est révélatrice d'une opinion publique, de ce que revendique un certain nombre de personnes.

« *Il faut surtout se dire qu'aujourd'hui il y a un vrai besoin de vitalisation de la démocratie et de renouveau démocratique.* »

C'était très symptomatique sur le climat notamment. Les jeunes avaient la volonté de ne pas rentrer dans des associations déjà installées qu'ils pouvaient peut-être voir comme des structures trop rigides et trop institutionnelles. Dans ce sens, la Ligue, Greenpeace ou d'autres associations auraient pu être vues comme déjà très institutionnelles et, vu de l'extérieur, la Ligue peut être vue comme un endroit difficile à accéder. Franchement, je pense que ce n'est pas le cas.

Les gens ont peut-être envie d'être réellement acteur de leurs changements, c'est peut-être pour ça que la plateforme citoyenne s'est constituée, pour ça que ce mouvement pour le climat s'est constitué. Ça ne me pose aucun problème, ça dynamise la vie associative. D'ailleurs, c'est une réflexion personnelle, pour certaines associations

le fait d'encadrer ce mouvement de jeunes sur le climat lui a fait perdre de sa vigueur. Le rôle des associations n'est certainement pas de remplacer l'État. Ça doit être un travail conjoint, l'État doit fonctionner correctement, doit pouvoir être mis sous pression, doit pouvoir être contrôlé sur un certain nombre de choses et le jeu démocratique doit pouvoir se faire de manière complète avec les trois pouvoirs, avec les contres pouvoirs que sont la société civile, les journalistes, les médias au sens large et avec les associations. On voit ça de manière peut-être plus claire au niveau de coopération au développement mais c'est un peu la même idée.

Ce qui m'inquiète toujours avec les crises, c'est que ce sont des moments à la fois où les pouvoirs publics peuvent utiliser des crises pour faire passer des projets de lois ou installer des contrôles sur les citoyens qui ne se seraient pas faits en d'autres temps.

Beaucoup de gens craignent que cette crise sanitaire favorise la montée des populismes. Une réponse qu'on peut donner à ça, c'est que la manière dont la représentativité démocratique est organisée aujourd'hui exclusivement par le vote, à part l'action citoyenne au travers des associations, renforce une forme d'extrémisme déjà de base. Si on a envie que les choses changent, on va avoir tendance à voter de plus en plus en faveur d'extrêmes parce qu'il faut que ça bouge. Il faut surtout se dire qu'aujourd'hui il y a un vrai besoin de vitalisation de la démocratie et de renouveau démocratique, et qu'il faut ouvrir les portes de nos institutions aux citoyens. J'en ai marre d'entendre les gouvernants opposés aux gouvernés. En fait, les gouvernants, c'est nous, tous ensemble. Il y en a quelques-uns qui ont été désignés pour gérer, mais ils n'ont en fait pas plus de pouvoir. Le pouvoir c'est à nous qu'il appartient, aux citoyens.

La dynamique du non lucratif



Jean Cornil

Essayiste, il a été Directeur-adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Il a été Conseiller ministériel, Sénateur puis Député fédéral. Il est également conseiller politique chez PAC. Depuis 2010, il se consacre à la réflexion et à la transmission notamment au travers de la philosophie et des sciences humaines.

À l'heure actuelle, il me semble que la société civile et en particulier le secteur associatif ou le secteur non marchand, singulièrement au moment de cette pandémie, est plus que jamais nécessaire. Entre le secteur des autorités publiques, des pouvoirs publics, de l'État au sens large du terme, du conseil de sécurité des Nations Unies jusqu'aux communes wallonnes ou bruxelloises, et de l'autre le secteur marchand, les sociétés commerciales, je trouve que le secteur non marchand a plus que jamais sa place dans la configuration de l'action collective, de l'action politique au sens noble du terme – le politique et pas la politique. Il a, à la fois, un rôle absolument majeur, complémentaire, qui participe à la construction du vivre ensemble d'une société, des liens sociaux, du collectif et, en même temps, il participe à la déconstruction, à l'aspect critique du système dominant aujourd'hui, qu'on pourrait qualifier aujourd'hui de système capitaliste, de système libéral productiviste, de mondialisation heureuse, en fonction des différents auteurs. C'est un élément absolument central parce qu'il cumule un certain nombre d'avantages où il rencontre un certain nombre de désavantages des autres systèmes, que ce soit la logique un peu bureaucratique et totalitaire parfois des pouvoirs publics ou que ce soit la logique de l'intérêt privé de la concurrence, de la compétition, de la compétitivité du secteur marchand, du secteur des sociétés commerciales. Mais il souffre en même temps. Il est en mutation permanente entre les grands piliers traditionnels,

les grandes organisations Présence et Action Culturelle par exemple pour laquelle je travaille, les Mouvements Ouvriers Chrétiens, le monde syndical, le monde mutualiste, la coopération au développement, CNCD, etc. Et en même temps, il y a des tas d'initiatives particulières, singulières, nouvelles qui éclosent un peu partout, une espèce de floraison de projets, de contestations, de critiques, ça va de Extinction/Rebellions à Action et Justice, Climat et Justice Sociale, les jeunes qui sont dans la rue, etc. On sent bien qu'il y a une floraison, un tourbillon d'initiatives. En ce sens-là, la loi sur les associations est clé, parce qu'elle permet une forme de stabilité. Toute la question, c'est de ne pas s'enfermer dans une logique bureaucratique

ou de management qui risquerait d'abîmer le caractère plus spontané de tous ces mouvements qui éclosent un peu partout en Belgique, en Europe et dans le monde. De pouvoir combiner à la fois une stabilité, une forme de rigueur

et de sérieux à travers une logique comptable, une logique de subventionnement et, en même temps, de garder les possibilités d'évolution, de mutation, de spontanéité, de fluidité nécessaire à la critique et à l'action revendicatrice. Je ressens à la fois les contraintes du passé, les contraintes du subventionnement, parfois le côté un peu bureaucratique du contrôle des pouvoirs publics, là où il y a un subventionnement, et de l'autre, la possibilité de laisser éclore les initiatives et les revendications, aussi bien dans le domaine de



Agir par la Culture

l'antiracisme ou des luttes féministes ou dans le changement climatique ou de l'aide à la jeunesse.

Il y a des enjeux qui évoluent dans la société, et on pourrait dire qu'on est passé progressivement d'enjeux plus strictement sociaux, liés à une redistribution par la fiscalité, par la sécurité sociale, à des enjeux de nature plutôt éco-socialiste. C'est une terminologie de philosophie politique, mais en tout cas il s'agit d'un enjeu de rapport à la nature, de rapport au non vivant, de rapport à la question des écosystèmes.

Qu'il y ait une évolution me paraît tout à fait normal puisque la société est en voie d'évolution. C'est en partie, à mon avis, générationnel. Simplement parce, que quand on a un certain âge, comme moi, on termine sa vie professionnelle, militante

et d'engagement. Même en demeurant attentif et très lucide sur les évolutions, on sait que l'on sera moins affecté que d'autres par les bouleversements économiques, sociaux, financiers, culturels et écologiques du futur, si on suit les rapports du GIEC, ou les prévisions des Nations Unies, ou les prévisions des experts. L'avenir de la planète est plutôt sombre, sans entrer dans la collapsologie ou dans l'effondrisme, mais les rapports sont plutôt pessimistes pour l'avenir si on ne change pas fondamentalement de logiciel mental et de nouvelle voie pour l'humanité, comme dirait Edgar Morin. Je comprends extrêmement bien que les nouvelles générations, au travers de nouvelles initiatives, puissent s'exprimer. C'est un parallèle qui n'est pas vraiment correct sur le plan intellectuel mais, il y a 25 ans, quand j'étais au centre pour l'Égalité des Chances, toutes les politiques d'accueil des réfugiés, des migrants, toutes les politiques d'intégration des populations d'origines étrangères étaient structurées autour de grands piliers qui représentaient principalement la communauté d'origine maghrébine singulièrement marocaine ou les communautés d'origines turques. Mais pas



du tout les communautés d'Afrique subsaharienne, du Rwanda, du Congo, du Burundi. Pour autant, il y avait des initiatives, il y avait des tas de solidarités qui s'exprimaient dans les caves, dans les arrières-cours, dans les maisons où il y avait des écoles de devoirs. Il y avait des lieux de prises en charge des gens qui étaient en souffrance dans ces communautés-là par des gens de la communauté, mais il n'y avait pas d'institutionnalisation, il n'y avait pas de mode de subventionnement, il n'y avait pas de structuration. Ça s'est organisé petit à petit,

au point qu'aujourd'hui, il y a des tas d'associations qui veulent participer à toute la réflexion politique et aux commissions d'enquête sur la décolonisation, Léopold II, etc. Progressivement sont nées des associations qui sont à la convergence de luttes à la fois sociales, économiques,

culturelles, et des luttes de nature plus écologique, environnementaliste et écosystémique. Ce qui ne veut pas dire que les anciennes ont perdu de leur pertinence, mais il y a des nouveaux combats, des nouvelles luttes parce qu'il y a des nouveaux enjeux qui apparaissent qui sont de plus en plus difficile à décoder. Ce qui m'intéresse beaucoup c'est tout ce qui est prospectif, je dirais même qu'au-delà des luttes traditionnelles et du mouvement associatif, que ce soit dans le domaine social, que ce soit dans le domaine de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, que ce soit dans la lutte contre le machisme, il y a un secteur qui m'intéresse parce qu'il est extrêmement novateur, ce sont toutes les associations qui ont fédéré le non humain c'est-à-dire tout ce qui est du monde animal, végétal. J'aimerais bien qu'il y ait un jour une association des arbres, une association des montagnes et des rivières.

Nous sommes en train de préparer au PAC un cahier sur l'engagement, pas sur la vie associative mais sur les nouvelles formes d'engagement, de militance, dans la vie aujourd'hui. En effet, l'engagement des

gens dans l'associatif a changé. Il a changé sur le fait que, par exemple, les gens s'associent plus sur des thématiques précises, spécifiques, et aussi de manière plus spontanée. Que ce soient les Restos du cœur, pour distribuer des colis alimentaires, que ce soit le parc Maximilien pour accueillir les migrants... Il s'agit sans doute moins de s'engager dans des grands projets de transformation sociétale, doctrinale, des politiques traditionnelles. On va plus s'occuper d'aider un centre de réfugiés dans sa commune ou d'aider une association qui s'occupe d'handicapés, très spécifiquement dans un projet plutôt que de créer une association pour bouleverser la politique des personnes dépendantes ou pour défendre le droit des migrants en général ou encore dans les piliers traditionnels, qu'ils soient libéraux, chrétiens, socialistes, communistes. Il faut en fait une analyse très fine car les gens s'engagent plus ponctuellement, ils s'engagent moins dans ce qu'on pourrait appeler en Belgique la pilarisation. Je suis plutôt dans le pilier socialiste, puisque j'ai été député et sénateur du parti socialiste, mais il me semble nécessaire d'avoir une pensée plus systémique. Je ne me reconnais pas totalement dans la logique des piliers, qui est d'ailleurs de moins en moins prégnante. Le sociologue Jacques Ion, qui parle de la société française, dit que la manière de s'engager aujourd'hui correspond à un engagement "post-it" et plus "timbre" ! Je trouve que l'expression est juste. C'est-à-dire qu'on va militer à des moments différents de sa vie, à des moments de la semaine et on ne va plus être dans un militantisme permanent, un peu comme le parti communiste français des années 50, 60, 70 où la militance était très exigeante. Vous étiez exclu si vous ne faisiez pas tel ou tel type de choses comme vendre L'Humanité le dimanche matin sur les marchés parisiens, etc. Il analyse aussi le fait que la vie associative s'est déplacée en fin d'après-midi plutôt qu'en soirée et que les gens veulent pouvoir combiner une vie de famille, notamment les femmes qui sont très impliquées. Je ressens la même chose en Belgique. Les gens veulent garder aussi une sphère strictement privée pour s'occuper de leur conjoint, de leurs enfants, de leur famille, où ce n'est

pas de la vie associative. Il y a la vie professionnelle, il y a la vie associative, et il y a la vie "familiale". On ne va plus tout donner ni à la vie professionnelle, on ne va plus tout donner à la vie associative au travers d'un combat révolutionnaire pour transformer l'ordre du monde et rêver au grand soir, et on ne va plus tout donner non plus à la vie familiale. C'est une recomposition, une reconfiguration des temps de vie qui est intéressante, où la vie associative se transforme.



Il y a d'autre part aujourd'hui une logique de management et de marchandisation des associations qui est le reflet global de la société, où la sphère marchande prend de plus en plus de place au détriment de la sphère non marchande, au détriment des biens communs d'intérêt général. Il y a une quantification du monde en général qui a été théorisée et la vie associative, le monde de la société civile n'y échappent pas, ou alors la déjoue pour y échapper. D'un côté, il y a l'associatif qui, pour obtenir des subventions, se plie à des contraintes administratives au niveau juridique de plus en plus fortes, et d'un autre côté, il y a des tas de mouvements qui refusent et qui échappent à ces contraintes parce qu'elles veulent garder leur spontanéité, leur fluidité, leur capacité permanente d'adaptation par rapport aux nouveaux enjeux. Ces associations refusent les subventions parce qu'elles ne souhaitent pas s'inscrire dans un cadre plus strict, plus figé, et subir un contrôle de l'État. Au final, c'est un équilibre qu'il faut trouver et peut-être que l'avenir des associations ce sont celles qui parviendront à combiner leur fraîcheur, leur adaptation, leur spontanéité avec la capacité

de répondre à un certain nombre de critères de subventionnements. J'ai ce sentiment qu'il y a des associations qui parviennent à faire le trait d'union, le pont, la passerelle entre l'ancien monde et le nouveau monde associatif, entre le monde plus traditionnel, qui est absolument fondamental et nécessaire, et le nouveau monde. Je pense enfin que la richesse et la diversité de la vie associative en Wallonie et à Bruxelles permet peut-être aussi que les mouvements plus populistes, plus d'extrême droite, racistes, xénophobes, sexistes, s'expriment moins que dans d'autres régions européennes. La vivacité associative permet sans doute de limiter les comportements du petit blanc hétérosexuel, homophobe, revanchard et raciste. La vie associative est aussi un rempart contre un extrémisme extrêmement potentiellement dangereux surtout maintenant avec la crise des institutions européennes, la peur, les angoisses liées à la mondialisation, etc.

« Je crois que la logique de la gratuité, du bien commun, donc la logique associative, sans but lucratif, est absolument clé. »

Je crois que la logique de la gratuité, du bien commun, donc la logique associative, sans but lucratif, est absolument clé. Comme la logique lucrative est de plus en plus dominante, on sent bien que la marchandisation s'accroît. Les ASBL sont une force aussi de résistance à cette marée montante de la marchandisation. Il y a tout un pan fondamental du bien commun, de la coopération, de l'intérêt collectif qui à la fois est représenté par l'État mais qui est aussi fondamentalement représenté par le monde associatif, par la société civile, qui est un contrepouvoir à l'argent, pour simplifier les choses.

Certains acteurs du monde économique vous diront que, sans eux, ce serait sans doute un effondrement de certains secteurs, et ils ont en partie raison. Mais ça reste quand même la logique du profit, la logique de l'accumulation. Il y a la nécessité d'un contrepouvoir fondamental sinon on glisse dans une logique totalitaire. Il me semble que la force du monde du non marchand, c'est aussi d'être un contrepouvoir face à la logique de l'entreprise privée, sans critiquer en soi l'entreprise privée mais d'avantage la logique du profit. Il ne faut quand même pas oublier que les prémices de la sécurité sociale au 19^e siècle, c'est quand même l'associatif qui ont initié cela, avec les caisses de secours mutuelles, les mineurs, les sidérurgistes, etc. L'associatif est aussi visionnaire, c'est un peu les sentinelles demain, qui activent les solidarités de demain. Parce qu'ils ont la capacité de souplesse, d'adaptation, d'anticipation que n'ont pas ou ont très rarement les pouvoirs publics. Les associations sont un peu les modes d'organisation qui anticipent demain, elles n'ont pas les contraintes, ni de l'intérêt privé, ni du profit personnel, de la lourdeur des procédures publiques des pouvoirs publics. Les supprimer serait catastrophique parce qu'on aurait plus de deux pôles qui serait d'un côté l'état et de l'autre le secteur privé. Les sociétés qui vont vers ça, sont souvent des sociétés qui ont versé dans des formes de totalitarisme ou de dictature où la vie associative et la société civile étaient gommées parce que c'est une espèce de poil à gratter permanent, une vision critique des choses permanentes, souples et adaptatives.

Complémentarité oui, sous-traitance non



Patrice Lombard

Animateur en éducation permanente au Miroir Vagabond, en charge des campagnes et des ateliers d'écriture citoyenne, ainsi que d'un groupe de parole citoyenne (l'AME – Autrement Mieux Ensemble).

Il y a deux ans, le Miroir Vagabond s'est emparé à bras le corps de la problématique de la liberté et de l'autonomie associative. Elle se base sur un constat : de plus en plus d'associations subissaient une pression administrative, car il faut toujours d'avantage justifier, prouver, argumenter. Cela représente une charge de plus en plus lourde pour les travailleurs et travailleuses des ASBL. Cela ressortit à une attitude de défiance de l'Administration, qui, souvent, suspecte que l'argent des ASBL n'est pas utilisé à bon escient. En plus de cette pression, des éléments comme le RGPD (Règlement Général de Protection des données) sont venus rajouter une charge de travail supplémentaire. Le basculement des ASBL dans le Code des Sociétés et des Associations, va aussi rajouter des charges, puisque les ASBL, pour se mettre en conformité vont devoir revoir leurs statuts. Le Miroir Vagabond, qui compte environs trente équivalents temps plein, peut gérer cette situation, mais la petite ASBL va devoir supporter cette charge administrative au détriment du travail de terrain. On est d'accord pour dire qu'il est nécessaire de justifier l'argent public qu'on utilise. Mais que le contrôle s'avère, en revanche, parfois aussi intrusif, aussi pointilleux, avec toute cette suspicion latente que l'ASBL n'a pas bien fait son travail, volontairement ou non, qu'elle utilise une partie des subsides et que le reste, on ne sait pas trop ce qu'elle en fait, c'est une



balance qui fait incliner de plus en plus le plateau du côté de la charge, du contrôle, tandis que la relation de confiance entre les ASBL et les administrations est toujours d'avantage malmenée. Il faut aussi dire un mot de l'encadrement, ou plutôt le recadrage des missions des CISP (Centres d'Insertion Socioprofessionnels) tel que le conçoivent les administrations. Cela conduit les associations à être réduites au rôle de sous-traitant, à être privées de leur liberté pédagogique, de leur liberté de programme, de leur liberté d'organisation. Il est demandé de mettre l'accent sur les métiers en pénurie et de nouveau de justifier leur action en envoyant toute une série de documents au Forem concernant les stagiaires et des informations qui ne devraient pas à devoir être communiquées. Ces directives nous sont venues

du précédent ministre Wallon de l'emploi, avec une forme de mise demeure : si vous ne vous mettez pas en conformité, les subsides passent à la trappe, avec risque de rétroactivité pour les subsides de l'année précédente. Cela nous a paru d'une violence très forte de la part de l'État, qui s'est également manifestée envers les SIS (Services d'insertion sociale). Dans notre réalité de travail, nous devrions selon ces critères mettre de côté une frange de notre public. Des personnes fragilisées, pour toute une série de raisons – parcours de vie chaotique, handicap mental ou physique, désocialisation... –

ont besoin de lieu de socialisation pour créer du lien, pour partager un moment autour d'une tasse de café, pour sortir de chez elles et retrouver une vie sociale. La pression a été mise sur les SIS pour avoir un objectif unique qui est de mener à l'emploi. Or ce public est très, très éloigné de l'emploi. Le fait, dès lors, d'imposer une conditionnalité des subsides aux SIS, en exigeant comme objectif de mener à l'emploi un type de public qui en est très éloigné, avec à la clé des contrôles et d'éventuelles pertes de subsides, nous a conduit à la conclusion que nous allions poursuivre des objectifs qui sont ceux des MIRE (Missions Régionales pour l'Emploi). Pas les nôtres. Cela pose la question du sens... ! Si ce public en rupture de socialisation vient chez nous, c'est parce qu'il en a besoin, pour retrouver un contact social, avoir une activité culturelle.



Le phénomène des appels à projet est également constitutif de cette problématique : on impose de créer des projets en respectant une méthodologie, qui parfois n'est absolument adaptée aux réalités de terrain et des besoins. La question des points APE, mise en tension en 2018, entre aussi en ligne de compte. Au Miroir Vagabond, c'est un tiers des travailleurs qui sont concernés. Cela a donc un impact non négligeable sur l'emploi. Pour nous, l'enjeu se situait à ce niveau-là : s'il y a moins de

travailleurs, il y a moins de projets, s'il y a moins de projets, il y a moins de lieux pour les personnes qui en ont besoin.

Pour résumer, la lourdeur administrative, les appels à projet, les APE, les contrôles de plus en plus pointilleux et tâtilons, cette méfiance des administrations envers le travail des ASBL... Tout cela mis en perspective et en ayant plusieurs échos d'autres ASBL, comme les centres culturels, les bibliothèques, les associations actives dans le secteur de la santé mentale, etc. nous a fait penser qu'il y avait quelque chose à réaliser autour de la liberté associative.

L'enjeu consiste à laisser une liberté à l'association de pouvoir déterminer quel projet a du sens, comment elle va le mettre en oeuvre, pourquoi elle veut le mener, et cela de manière autonome.

La liberté associative, c'est-à-dire : nous ne sommes pas contre le fait d'être contrôlés, inspectés, c'est même assez normal, puisque nous recevons des subsides et de l'argent public. Il convient donc qu'il soit utilisé avec sens. Mais laissez-nous déterminer le sens qu'on veut donner à nos actions, par rapport à un public que l'on connaît, par rapport à un territoire. Par exemple, dans la province du Luxembourg, le problème de la mobilité est très présent. Un tiers du budget du Miroir Vagabond revient au voiturage. Notre public, ce sont des gens qui habitent dans des petits villages, des personnes qui sont dans des centres pour demandeurs d'asile. Comme il n'y a pas de transports en commun, si on veut que ces personnes participent aux activités qu'on organise ou qu'elles participent au processus d'organisation, il faut aller les chercher et les reconduire. Cela, l'inspection a du mal à le comprendre. Pourtant, c'est notre réalité de terrain. Au fond, notre discours, c'est de dire : les associations, on peut se permettre de leur faire confiance parce qu'elles sont implantées parmi une population, un terrain, des problématiques locales, des attentes et des besoins qu'elles connaissent, et qui ne sont pas forcément les mêmes qu'ailleurs. L'enjeu consiste à laisser une liberté à l'association de pouvoir déterminer quel projet a du sens,

commet elle va le mettre en œuvre, pourquoi elle veut le mener, et cela de manière autonome. Ce que nous demandons, c'est une complémentarité entre les politiques publiques, les administrations et les ASBL, et pas une relation de sous-traitance.

C'est la raison d'être du secteur associatif, au demeurant. Les structures étatiques, pouvoirs publics et administrations ne peuvent pas tout faire et être partout. Sur le terrain, il y a besoin d'un complément d'action, et ce complément a été assuré par le pilier associatif – pilier syndical, dans certains contextes, pilier chrétien, dans d'autres. Un des paragraphes de notre appel s'intitule : de la sous-traitance à la maltraitance !...

Il nous a semblé par ailleurs que c'était une démarche d'éducation permanente d'inviter les ASBL à se questionner par rapport à ces dispositions, à leurs objectifs et au sens de leur action. Pour autant, au Miroir Vagabond, on ne veut pas se faire passer pour des donneurs de leçon ! Il s'agit de se demander si, en tant qu'ASBL, on est prêt ou non à passer dans le régime de la sous-traitance. Certaines ASBL vont peut-être s'y adapter sans problème, d'autres non. Pour qui travaille l'ASBL ? Certaines répondront, moi mon employeur, c'est mon public. D'autres diront, moi c'est la Région Wallonne et je suis ses directives. Finalement, pas mal d'associations se retrouvaient dans ce questionnement sur leur raison d'être. Il est bon de se rappeler que nous pouvons être fiers de nos pratiques. On n'a pas à culpabiliser de recevoir de l'argent public. Ce qui est questionnant en revanche, c'est qu'une partie du secteur, ne remet même plus en question le fait que son autonomie soit remise en question, de se trouver reléguée à un rôle de sous-traitant.

Pourtant, le travail accompli au quotidien par les ASBL est important, c'est un apport à la population, qui permet de combler des manques en termes d'information administrative, d'aide au logement,

de formation, d'accès à la culture, de réflexion dans une optique d'éducation permanente, ... On est là pour le public et pour faire avec le public, et pas à sa place. La campagne avait notamment pour but d'aiguillonner les responsables d'ASBL à ne pas perdre de vue leurs valeurs, celles qui fondent la raison d'être du secteur associatif.



Le titre de la campagne est "Liberté, j'écris ton nom ? Non !", pour redire, en paraphrasant Paul Eluard, qu'on ne renoncera pas à notre liberté associative. Dans le cadre de cette campagne, une lettre un peu provocatrice a été envoyée aux différentes ASBL, avec accusé de réception : une lettre de renon à la liberté associative, à l'autonomie d'action, et à la dimension émancipatrice des projets des ASBL. L'expéditeur est désigné sous le nom de "Région wallonnée, direction du contrôle et du formatage" ... ! Le courrier est présenté sous un format très officiel, avec un cachet fictif et un logo. Certaines ASBL ont été très étonnées, d'autres ont trouvé que le Miroir

Vagabond y était allé un peu fort... Le but était un peu de lancer un pavé dans la mare et de voir les retours qu'en feraient les autres ASBL. Il y a eu beaucoup de réponses, mais pas autant qu'on l'aurait souhaité ou espéré. Du coup, ça a fait une trentaine d'associations tous secteurs confondus. que nous avons

réunies lors d'un colloque à Namur le 23 octobre 2019. Notre objectif était de réfléchir ensemble aux leviers qu'il serait possible d'actionner, à quelle dynamique positive tenter d'impulser. On s'est aperçu notamment qu'il y avait des recours juridiques, que souvent les ASBL ne connaissent pas elles-mêmes. On a ressorti des oubliettes la charte

*« L'humain est pluriel,
l'action associative l'est
de prendre garde à ne
pas l'uniformiser, à ne
pas la formater. »*

associative – ou pacte associatif, à la base – qui existe depuis 2008 et qui n'est jamais entré en vigueur. Bien-sûr ce document n'est pas contraignant ni contractuel mais il réunissait les associations et les pouvoirs publics, qui s'engageaient notamment à laisser une certaine autonomie aux ASBL. Ce document avait été signé par la Communauté française, par la Cocof, et par la Région Wallonne... mais il est tombé aux oubliettes. On s'est dit que c'était un levier qu'on devait tenter de réactiver. C'était aussi à cette occasion que nous avons questionné le travail des fédérations professionnelles, à qui il revient de représenter les associations de terrain et de porter leurs revendications. Le travail de réflexion était riche car les ASBL venaient de différentes zones géographiques, étaient représentées par plusieurs



fonctions – de la direction aux travailleurs de terrain –, donc les constats étaient assez transversaux. Mais toutes convenaient que depuis une vingtaine d'années, le secteur était mis sous pression et l'avait tellement intégré qu'il ne remet même plus cela en question et s'éloigne des valeurs qui font sa raison d'être. L'humain est pluriel, l'action associative l'est également. Il convient de prendre garde à ne pas l'uniformiser, à ne pas la formater. Si une association est comme une entreprise et qu'elle peut générer du profit, qu'est-ce qui empêcherait Coca-Cola ou n'importe quelle autre enseigne de réclamer des subsides publics, au même titre que les associations, pour lancer des programmes d'alphabétisation ou autre.

Libérer la parole, élever une action commune

Approche et plaidoyer de Carrefour des Cultures

Depuis sa création, Carrefour des Cultures interroge l'état de santé de l'associatif et met la lumière sur son rapport avec les décideurs. Carrefour des Cultures pose un ensemble de questions pour repenser l'associatif sur les bases qui font de lui un acteur à part entière capable d'accompagner les transformations de société, plutôt que de devenir un centre de soins palliatifs pour combler les lacunes des services publics, suivre les directives des donateurs et mettre en œuvre des prestations de service.

Renoncer à la liberté associative est synonyme de renonciation à la liberté collective. C'est désertier l'espace public, réduire l'intérêt pour la chose publique, dénigrer la pluralité, enfin refuser le débat d'idées, la confrontation des positions et l'interaction source de toute fécondité.



Cependant, notre plaidoyer pour la liberté associative ne peut nullement constituer une revendication à l'égard des décideurs et des politiques mais plutôt une revendication qui interpelle l'associatif lui-

même et le citoyen comme l'artisan de cette action politique. La liberté de l'associatif est un acquis de l'action collective non un octroi des décideurs ni un fait du prince.

Aujourd'hui, la société est en crise et nos démocraties se portent mal, leurs pathologies se diversifient et faussent tout diagnostic capable de dessiner un cadre de traitement. La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques et l'implication défigurée de la société civile organisée rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire et d'intelligence susceptibles de nous aider à retrouver la confiance dans le bien-être collectif.

Face à de tels constats, problématiques et enjeux, les réponses comme les traitements exigent plus de responsabilité et plus d'engagements. Il s'agit de progresser vers une société ouverte, dont toutes les composantes peuvent s'investir et agir. Dans ce cadre le tissu associatif, comme toute libre initiative issue de la société civile, joue un rôle central. La liberté de l'initiative est essentielle, spécialement quant à la motivation, mais également quant à la responsabilisation de ses porteurs.

Il est donc essentiel que l'associatif s'érige, à travers des synergies efficaces, en véritable interlocuteur, capable de former une parole commune, d'anticiper

sur les actions politiques, d'entrer en dialogue avec les institutions et l'institutionnel et, par là-même, de penser ensemble des perspectives où la participation et les préoccupations des citoyens sont centrales.

Hélas, l'associatif- en général- se trouve, aujourd'hui, dans un rapport de subordination, de faiblesse, de précarité, s'éloignant ainsi de sa mission première, à savoir la vigilance, le contrôle, la revendication, l'innovation et la transformation continue. Il est notoire que le palliatif continue à constituer la part dominante de son domaine de définition et d'action. Il est temps que l'associatif puisse puiser dans les principes fondateurs de sa création, pour repenser sa réflexion et son engagement au quotidien dans la sphère publique.

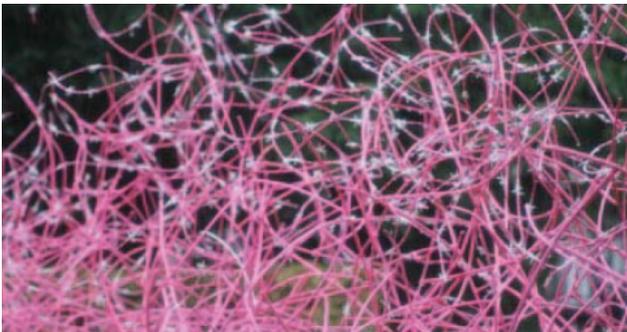
C'est cette manière de voir qui a guidé, guide et guidera l'action de Carrefour des Cultures.

*Propos recueillis au départ de notre contribution
faisant écho à l'initiative de Miroir Vagabond*

Échos de l'associatif

Faire de l'association aujourd'hui... et demain ?

À la veille du centenaire de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif (en voie d'abrogation avec l'intégration de ces dernières au Code des Sociétés et des Associations), le **Collectif21** interroge l'histoire et les perspectives du fait associatif en Belgique sous différents angles vifs (psychanalytique et philosophique, administratif et financier, historique, de gouvernance, économique, politique...) et fait le point sur leur fonction d'innovation sociale, de créativité et de contre-pouvoir ou de résistance.



RENSEIGNEMENTS

www.collectif21.be / info@collectif21.be

Collectif21

AGENDA 2020

Les associations face au management et à l'inflation administrative – Les enjeux idéologiques et économiques de la législation (Table ronde)

02/10/2020 de 14h à 17h à La Fabrique de Théâtre à la Bouverie (Frameries)

Roland De Bodt (Directeur de recherche à l'Observatoire des Politiques Culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et Geoffroy Carly (membre fondateur du Collectif 21)

L'action associative comme vectrice de transformation sociale

23/10/2020 de 12h à 14h à PointCulture (métro Botanique)

Christine Mahy (RWLP) et Jacqueline Fastrès (RTA)

Les associations face à la logique du système économique et aux exigences de financement

19/11/2020 de 12h à 14h à PointCulture (métro Botanique)

(CREDAL)

Et si l'effondrement avait déjà eu lieu : le rôle du secteur associatif au moment d'inventer un futur inédit

04/12/2020 en soirée à La Fabrique de Théâtre à la Bouverie (Frameries)

Avec Roland Gori au départ de son dernier ouvrage

Le concept de genre traverse le temps, conquiert les espaces et continue à susciter des réflexions et interrogations qui ne cessent de dominer le social et le sociétal.

De la diversité à l'égalité, des revendications et des positionnements invitent des regards à se scruter et des approches à s'exprimer pour prendre part à des débats.

Du féminin/masculin à l'homme/femme, du sexe biologique au sexe social, quelle ligne de démarcation et quelle intersection pour penser le rapport à l'altérité ?

La rubrique "Au Féminin" contribue, à sa manière, à libérer la parole, décomplexer les croyances et revisiter les certitudes et les incertitudes.

Deux volets composent la présente rubrique. Un premier, à partir d'un espace de réflexion en commun met en avant des expressions des femmes venues d'horizons diversifiés. Un deuxième volet cède la plume à une expression qui, de par son engagement citoyen ou professionnel, distille une vision dotée d'une expertise certaine.

Identité féminine

Femme plurielle



Gloria Caicedo

Apprenante en Français Langue Étrangère à Carrefour des Cultures et participante au Groupe de Travail "Au Féminin".

La femme, c'est la meilleure création de l'être humain. La société crée beaucoup de choses négatives pour dénigrer son image et, tous les jours, elle est confrontée à beaucoup de discrimination. Depuis sa naissance jusqu'à sa maturité, son chemin est plus semé d'embûches que ses homologues masculins. Parfois, elle se perd dans son propre chemin et déprime. Mais, au contraire quand elle atteint ses objectifs, sa réussite et sa satisfaction sont plus grandes car elle a souvent dû beaucoup lutter pour les obtenir !

La femme apprend de la vie en naissant, grandissant, étudiant, ayant un bon travail, beaucoup de réussites et après en se mariant. De mon point de vue, si la femme se réalise un peu dans chaque domaine, elle a les moyens d'être heureuse et émancipée.

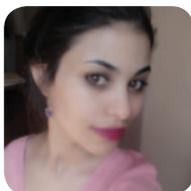
On ne peut vraiment définir la femme. Pour moi, ce qui peut la caractériser est justement sa faculté à remplir de nombreux rôles. Femme, père, mère et professionnelle sans oublier d'être femme. Je connais cela !



Je suis très fière d'être la femme que je suis. Parce que la vie n'a pas été facile pour moi. Je donne tout le meilleur de moi pour donner à mes trois filles tout ce dont elles avaient besoin pour grandir. Et ce avec l'éducation et les valeurs nécessaires pour développer leur propre personnalité, être d'excellentes professionnelles dont je suis très fière. Chacune d'elles a de nombreuses caractéristiques de ma personnalité. Avoir à prendre des

décisions tous les jours, progresser chaque jour dans leurs métiers et dans le souci d'être les meilleures mères, en s'appuyant sur leur éducation et tout ce que j'ai pu leur transmettre.

Femme sans frontières de genre



Aziza Elgoul

Ancienne apprenante en Français Langue Étrangère à Carrefour des Cultures et participante au Groupe de Travail "Au Féminin".

L'identité féminine se veut force et faiblesse en même temps. Elle peut se construire et s'acquérir à partir du vécu ou de l'environnement dans lequel on se trouve ou où l'on est né, mais est généralement innée. L'environnement peut influencer d'avantage un côté masculin ou féminin selon l'éducation reçue, nos modèles (parents, personnes de notre entourage,...) ou tout simplement les habitudes familiales qui peuvent construire notre identité différemment les unes des autres et nous rendre unique. Quand on est fille unique parmi trois frères par exemple, il est difficile de faire pencher son côté féminin sur le côté masculin car toutes nos activités communes auront tendance à être des activités masculines. L'identité féminine est une lutte de tous les jours pour certaines, une joie quotidienne lorsqu'elle est assumée. Une femme peut souffrir d'un manque d'amour maternel ou paternel, d'un manque de considération dans sa vie quotidienne, ou d'un environnement qui ne lui correspond pas forcément, ce qui peut l'amener à développer son côté masculin et refuser sa féminité pour se faire accepter et aimer des autres. Les parents jouent un rôle très important dans la définition de la féminité de leur fille puisque des phrases telles que "tu vas en faire tomber des cœurs ma jolie" de la part de son papa ou bien "tu peux le faire ma fille... s'il a réussi toi aussi tu y arriveras" de la part de sa maman, peuvent lui permettre de saisir son identité féminine et d'augmenter sa confiance en soi, surtout dans des sociétés patriarcales, où l'homme se pense supérieure à la femme. Ainsi, en ce qui me concerne, je suis une femme avec des aspects multiples qui traversent les frontières des genres.

Dans notre société, je parle de la Tunisie, la femme qui prend des risques est considérée comme une "femme homme". Je suis une femme très curieuse, avide de vivre et d'expérimenter. J'aime beaucoup découvrir les choses que je ne connais pas ou les choses difficiles à connaître et auxquelles personne ne pense. J'aime aussi prendre des risques et faire des choses qui me paraissent difficiles à faire, et ce sans calculer les conséquences. Ces envies sont souvent plutôt liées au masculin.



Mon père m'a dit un jour que si je pensais à quelque chose et que ma tête était d'accord je devais le faire sans penser aux autres. Malgré les regards outrés, j'ai conduit une moto pour la première fois grâce à mon père qui était moniteur, il m'a toujours supporté. Je devais avoir l'âge de quinze ans et après je suis sortie en balade avec mes frères sans penser au regard des gens. Ce fut une expérience décisive, qui m'a confortée dans mes choix. Je pense toujours que la femme est capable de faire n'importe quoi si elle le veut et suis très triste en pensant que certaines femmes n'ont même pas la possibilité de mettre cela en pratique voire même de le penser.

Ce qui me caractérise est ce mélange entre des caractéristiques prêtées masculin et d'autres au féminin. Je peux être très coquette, j'aime la mode,

je peux être aussi douce qu'explosive... J'aime ce mélange et je le favorise. C'est mon droit de prendre ce qui me va là où il est.

Femme puissante



Myriam Amina Derbali

Ancienne apprenante à la Formation à l'Intégration Citoyenne à Carrefour des Cultures et participante au Groupe de Travail "Au Féminin".

Hier j'ai eu une copine au téléphone, pour me parler d'un problème dans son travail. Son chef a refusé sa demande d'avoir une promotion car elle est une femme, alors qu'elle est qualifiée et motivée et surtout elle a 10 ans d'expérience, il préfère augmenter un homme car c'est un père de famille et c'est son gagne-pain même si il est moins qualifié.

Son histoire m'a interpellé, et m'a poussé à réfléchir. Certes la situation de la femme a changé, mais il ne faut pas crier victoire. On ne pas nier que la femme aujourd'hui est reconnue au niveau social, de plus en plus dans le monde professionnel. Mais on voit encore apparaître certaines formes de discriminations.

Alors, elle en est où la femme d'aujourd'hui ?

Qu'elle soit jeune ou mature, célibataire ou mariée, qui travaille ou au foyer, maman ou pas... Elle est toujours là à combattre et à vouloir prouver son existence et ses opinions. La femme doit travailler

trois fois plus dur pour mériter n'importe quel privilège. Aujourd'hui, la femme n'a pas le choix de d'être ambitieuse tout en faisant beaucoup de sacrifices pour atteindre ses objectifs. Elle doit être très courageuse et déterminée car elle ne peut pas se permettre d'avoir peur de prendre des décisions et de refaire les choses dans le but de mener une vie meilleure qu'elle mérite. Elle fait tout pour tenir debout en respectant sa dignité.

La femme aujourd'hui cherche son indépendance dans la vie pour son épanouissement non pas pour combattre l'homme, mais pour avoir une stabilité personnelle pour pouvoir assurer un équilibre dans sa vie familiale et social. La femme aujourd'hui est puissante ! Oui, même si ce mot peut choquer. Une femme puissante ne veut pas dire une femme dominante mais plutôt une femme qui a la force de faire face aux différentes difficultés rencontrées, mais aussi d'évoluer vers le meilleur pour construire un meilleur futur pour elle et sa famille.

Prenant l'exemple de la femme qui suit son amour en choisissant de s'installer dans un pays étranger. Cette femme quitte son pays, sa famille, son entourage, son travail, ses études. De jour au lendemain elle se retrouve déracinée loin de sa culture, ses repères. Pire, elle doit commencer un long parcours d'intégration pour trouver sa place de la nouvelle société. Cette femme doit puiser dans ses forces pour mener un combat rude sur plusieurs fronts en parallèle. D'un côté, elle doit apprendre une nouvelle langue, entamer des études ou une formation, trouver un emploi, réussir son intégration professionnelle et s'imposer malgré les challenges et la concurrence masculines. De l'autre côté, elle doit s'occuper de sa famille, éduquer ses enfants et réussir son intégration sociale malgré les préjugés. De plus, elle doit combattre chaque jour pour préserver son identité et sa culture et les transmettre à ses enfants. C'est la seule façon pour elle de ne pas oublier qui elle est et d'où elle vient.

Pour moi, la femme puissante c'est la femme qui m'inspire par son dévouement à réussir et ne pas abandonner. Être forte de caractère m'a permis d'affronter les rudes épreuves de la vie,



de rebondir dans les moments difficiles et surtout garder mon sourire et mon espoir à un meilleur avenir professionnel malgré la discrimination. Cet optimisme me conduit même à décider vers une re-orientation de carrière et accepter de commencer du plus bas de l'échelle pour arriver à m'imposer et prouver ma valeur ajoutée dans mon travail et dans la société dans laquelle je vis.

Femme libérée



Yamira Suarez

Apprenante en Français Langue Étrangère à Carrefour des Cultures et participante au Groupe de Travail "Au Féminin".

La femme, je ne peux pas la définir. Elle est mère, épouse, elle s'occupe de son mari, de ses fils, elle travaille à la maison et dans son travail. Mais je ne peux pas définir la femme.

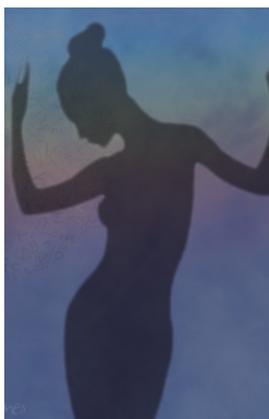
Si je dois donner quelques caractéristiques de la femme, pour moi, une femme est emplie de tendresse, de douceur, d'amour. Elle est sensible et forte à la fois. Les femmes inspirent. Elles inspirent l'amour de l'homme, des enfants, de tous. Elles sont désirées et parfois convoitées.

Etre une femme est souvent une responsabilité : les jeunes filles nous regardent et peuvent voir en nous ce qu'elles veulent devenir. Cette responsabilité est forte, surtout aujourd'hui, nous devons encore nous battre pour préserver les acquis de nos ancêtres et faire évoluer encore nos statuts à l'avenir.

Ce qui m'importe également est d'avoir le choix, de ne pas rester enfermée dans telle définition pour être considérée comme une femme. Ainsi, je n'ai pas ressenti le besoin ou l'envie d'être mère, mais ce n'est pas pour autant que je suis moins femme. Il ne

m'est pas nécessaire d'avoir un mari ou un homme à mes côtés pour me représenter dans la société, me "valider", me faire exister.

Je suis une femme parce que je me sens en tant que telle.



Pour moi, danser et enseigner est la forme que j'ai trouvée pour être moi-même, à travers des mouvements je me sens vivre. Et je partage avec les autres, après de longs efforts et de travaux, j'offre au public tout ce que je ressens. Parce que la danse, ce n'est pas seulement de la technique mais la forme d'expression que j'ai trouvée pour parler sans mots. Ce n'est pas important si je suis triste, malade ou heureuse je dois danser. Avec la danse, j'ai visité différents pays. C'est une étape heureuse et triste parce que j'ai beaucoup manqué à ma famille. Je n'étais pas présente quand les petites nièces sont nées ni dans les moments difficiles de ma famille. Mais la danse me libère, me procure joie et objectifs et vaut bien tous les sacrifices !! Il est important pour moi d'en parler car c'est quelque chose qui m'a permis de me réaliser. En tant que femme, en tant qu'être !

Femme solidaire



Asmae Bourhaleb

Formatrice en Français Langue Étrangère et animatrice du Groupe de Travail "Au Féminin" à Carrefour des Cultures.

Nous nous interrogeons sur l'identité féminine.

L'identité en soi est déjà une notion complexe, y rajouter la dimension de genre vient davantage alambiquer la réflexion.

Pour autant, la question n'est pas des plus inintéressantes, surtout dans notre contexte actuel, dans nos sociétés, où les questions de genre demeurent à l'ordre du jour.

Pour moi, il n'existe pas d'identité féminine qui serait définie. Néanmoins, j'estime que certaines caractéristiques, certains traits, s'apparentent parfois, en majorité, davantage à un sexe qu'à l'autre, créant ainsi justement cette notion de "genre".

Ainsi, un élément que j'ai pu observer, d'après mon parcours et mes expériences, est ce qu'on appelle la "solidarité féminine". J'appellerais plutôt cela "sororité", comme équivalent de la fameuse "fraternité" en français, "brotherhood" en anglais.

Dans mon entourage familial, qui comporte plus de femmes que d'hommes, j'ai pu ressentir, dès mon jeune âge, la diffusion de cet état d'esprit qui pousserait une femme à se sentir plus proche d'une consœur, et à lui prodiguer conseil, aide et assistance en cas de besoin.

J'ai moi-même intégré cette manière de voir et de faire, surtout en grandissant : je me sens proche de toute femme, surtout celles en situation précaire ou en détresse de quelque nature qu'elle soit.

Considérant cela, j'ai été ravie de pouvoir contribuer à ouvrir un espace de paroles, de réflexions, de rencontre et de partage, à Carrefour des Cultures : il s'agit bien entendu de l'espace Au Féminin.



Mener une action avec d'autres femmes est très important pour moi : il y a encore tellement de chemin à faire pour que chacun puisse enfin être convaincu de nos capacités, nos facultés, notre libre arbitre... notre valeur en définitive, dans notre semblable comme dans notre dissemblable.

Qu'est-ce que la femme ?



Emilie Herbert-Pontonnier

*Gestionnaire de projet en Éducation Permanente
à Carrefour des Cultures*

Je suis personnellement toujours un peu mal à l'aise d'aborder la question ou la problématique de "la femme". Le féminin ne saurait, selon moi, se limiter à une définition limitée et restreinte et les femmes sont bien trop diverses pour qu'on ne puisse les assigner à un article défini singulier.

Si, en tant que femmes, nous partageons bien évidemment une série d'expériences qui sont propres à notre genre et forment, peut-être, le cœur ou l'essence d'une identité féminine, nous restons séparées par une multitude de caractéristiques. L'âge, la classe sociale, la religion, le handicap, l'ethnicité, la nationalité, la situation familiale, le mode de vie, l'éducation... tous ces critères peuvent aussi bien nous rapprocher que nous éloigner en tant qu'êtres humains, et donc en tant que femmes. Même au sein d'une même communauté, deux femmes ne feront pas nécessairement l'expérience d'une trajectoire similaire. Cela peut sembler être une évidence mais cette capacité à pouvoir vivre pleinement son individualité a historiquement été plus facilement accordée aux hommes qu'aux femmes. Encore aujourd'hui, il n'est pas rare de lire dans certains médias qu' "une femme" se prépare à une exploration spatiale ou est devenue cheffe politique de tel ou tel pays. Comme si l'exceptionnalité d'une telle nouvelle suffisait à retirer toute individualité à ces femmes qui n'ont plus de nom, de parcours professionnel, d'histoire personnelle... mais uniquement un genre et tout au plus un visage, révélé par une photographie de presse.



Pourrait-on imaginer poser la question inverse: qu'est-ce que l'homme ? À l'heure où les masculinités se libèrent et se redessinent plus que jamais, il devrait pouvoir paraître légitime que les femmes aspirent elles-aussi à pouvoir construire leur rapport au monde en tant que femmes ET en tant que citoyennes, militantes, mères, filles, sœurs, professionnelles, expertes etc. Pourtant, que ce soit de manière officielle ou officieuse, les femmes

semblent souvent soumises à une série de règles, dictées dès l'enfance, qui déterminent en grande partie leur identité. On désigne parfois ces règles sous le nom de stéréotypes, et pourtant elles restent régulièrement, dans l'imaginaire populaire, acceptées comme un fait établi. Une femme

doit être douce. Une femme doit être maternelle (même si elle n'a pas d'enfants). Une femme doit faire attention à son apparence. Une femme ne doit pas parler trop fort ou être vulgaire. Il est préférable qu'une femme soit mariée (à un homme). Une femme devrait sourire et être avenante. Certains de ces critères transcendent les communautés et les cultures. Mais forment-ils pour autant l'essence de la féminité ? Ou en sont-ils uniquement des fondations sociales artificielles, créées par une main masculine ?

Une femme est avant tout un être humain. Sa destinée peut certes être le résultat de facteurs extérieurs qui en dictent les contours, sans toujours lui demander son avis. Malgré cela, il existe bel et bien un lien, invisible et fragile, qui nous lie en tant que femmes, un certain esprit de sororité que nous devrions, je pense, préserver et chérir le plus possible.

Qu'est-ce que la féminité ? Que veut dire être une femme ?



Esther Napoli

*Formatrice en Français Langue Étrangère
à Carrefour des Cultures.*

Dans les sociétés occidentales, on représente la femme ou du moins, on attend d'elle qu'elle soit maternelle, sensible, attentionnée, belle, qu'elle prenne soin de son apparence. On attend aussi d'elle qu'elle soit tournée vers sa famille, c'est elle qui apaise les conflits et qui souvent met en pause sa carrière afin d'élever ses enfants.

Certains voient dans ces caractéristiques ce qu'est la féminité. De même, certains voient la féminité comme un attribut réservé aux femmes. L'homme est vu comme un être fort, qui ne peut montrer ses sentiments, mais qui est tourné vers l'extérieur.

Aussi, on est assailli par des images nous montrant "la femme parfaite", à quoi doit ressembler une femme. Cette femme a un corps parfait, elle n'a pas de kilos en trop et a bien tout ce qu'il faut où il faut. Elle prend soin des autres et

d'elle. En bref, elle est doit être parfaite et cela tout le temps : au travail et en famille.

Bien que notre société soit en train d'évoluer, cette représentation de la femme et de l'homme est encore ancrée. On le voit dans les publicités et dans les magazines (féminins). Même si certains sortent un numéro spécial sur le "body positive", s'accepter comme l'on est, ils véhiculent l'image de la femme "parfaite".



Je ne me retrouve pas dans cette image de la femme ni dans les adjectifs dits "féminins". Je pense que malgré tout, je ne peux y échapper. Il y a des choses que je fais, et même de manière inconsciente pour ressembler à la femme "parfaite". Ceci m'angoisse un peu, je ne me sens pas "maternelle" et je n'ai pas un corps de top model.

Une identité du féminin ?



Laurence Lesire

Vie Féminine, responsable régionale de Namur.

Comment répondre à une question si vaste, si troublante aussi ? Nos identités – à tous et toutes – sont multiples, composées, riches, complexes. Et nos identités ne constituent pas une donne intangible ; elles évoluent nécessairement au fil de notre existence. Suis-je la même personne que celle que j'étais à 15 ans ? Mon identité est-elle la même ? À certains égards oui, mais sur beaucoup de dimensions, non évidemment. L'identité serait-elle forgée par notre "Nature" (entendre ici "par nos organes") ? Je ne le crois pas. Pourtant la question reste. En quoi les femmes sont-elles des femmes ? Ou même – tant il est communément admis aujourd'hui qu'homme et femme détiennent chacun.e des parts "de masculin" et des parts "de féminin" – de quoi serait faite cette identité "du féminin" ?

C'est depuis mon ancrage dans une association, au contact quotidien d'un très grand nombre de femmes, que je tente de répondre à cette question. Et pour parler du féminin, je commence donc par regarder des femmes. Les observant, je me demande ce qu'elles ont en commun... et que des hommes n'auraient pas. Des compétences, des goûts, des dispositions personnelles ? Non. Quelles que soient les femmes que je regarde, je leur trouve à la fois des points communs et des différences, d'une part entre elles, mais aussi ... avec les hommes. Je ne vois rien qu'elles seules détiendraient.

Pourtant il y a bien un vécu que les femmes partagent ; c'est une multitude de situations que les femmes vivent, et qu'elles ne vivent que parce qu'elles sont des femmes, des filles. Cela va de l'espace concédé aux filles dans les cours de récréation, à leur place dans les statistiques sur l'emploi à temps partiel, en passant par le harcèlement de rue, le pourcentage d'expertes invitées sur les plateaux de télévision, l'absence des femmes dans les noms de rue, ou le partage des tâches domestiques. C'est partout ; à l'école, au travail, dans les médias, dans l'espace public, à la maison.



Et quand on tente de regarder, de manière comparée, les femmes et les hommes, deux éléments majeurs retiennent l'attention : d'une part ce sont les stéréotypes qui circulent sur les unes et les autres, et d'autre part ce sont les rôles qui leur sont socialement assignés. C'est une foule de stéréotypes, qui emportent plus ou moins l'adhésion, et selon lesquels les femmes seraient, notamment, émotives et fragiles, naturellement performantes dans les tâches domestiques, et d'autres selon lesquels les hommes seraient, par exemple, rationnels et forts, naturellement performants dans les postes de décision.

Et cette répartition de rôles n'est pas du tout une simple répartition ; on le voit, elle est doublée d'un classement. Les caractères liés au masculin et les rôles sociaux assignés aux hommes sont plus valorisés.

Mais d'où vient cette socialisation, cette "Culture" au sens le plus générique, forgée au creuset de l'inégalité ? La grille de lecture qui me semble la plus pertinente pour expliquer cette situation reste celle du patriarcat. La permanence d'une forme d'organisation sociale caractérisée par la domination masculine.



Si je cherche à voir ce qui est commun aux femmes, même à des degrés divers, ici et tout autour de la planète, ce que je vois c'est d'abord un rapport au monde. Un rapport au monde très différent selon que l'on soit né.e "fille" ou "garçon"¹.

Mais un rapport social peut-il tenir lieu d'identité ? Ni philosophe, ni sociologue, je ne suis pas sûre

de pouvoir répondre à cette question. Pourtant, si on excepte le rapport "de soi à soi" (se connaître, essayer de comprendre qui l'on est, pour soi-même) l'intérêt principal de la notion d'identité se joue dans le rapport que nous avons avec les autres, non ? L'identité sociale des femmes est sans le moindre doute marquée par l'inégalité de traitement.

Qu'advient-il alors de la part "de féminin" que les hommes possèderaient aussi ? S'agit-il de cette douceur, de cette fragilité, de la disposition à prendre soin des autres, ... et de tous ces caractères si généralement attribués aux femmes ?

Il me semble que les femmes se réjouiraient de pouvoir partager ces richesses avec tous les hommes ; mais davantage parce que ces trésors seraient devenus les fruits d'une autre socialisation – d'une socialisation interrogée, élargie, enrichie, pour les unes et pour les autres – plutôt que comme les attributs supposés naturels d'un sexe.

¹ Et on ne questionnera pas encore, dans une réflexion qui tient sur deux pages, cette approche binaire de la question.

Des réalités diverses mais un récit collectif à construire



Astrid Murango

Centrale Générale de la FGTB et membre du Groupe de Travail Genre de la Ligue des Droits Humains.

À la question de savoir s'il existe une identité féminine, deux réflexions me viennent spontanément. D'une part, j'ai la conviction qu'il y a autant de définitions du féminin qu'il n'y a de personnes s'identifiant comme femme. D'autre part, j'ai vécu comme beaucoup, de nombreuses expériences me renvoyant à une certaine "condition féminine". Selon moi, ces idées ne sont pas contradictoires mais la manière de les articuler peut-être déterminante dans le combat pour l'émancipation des femmes. Ces définitions varient par ailleurs largement entre les sociétés et les époques.

Si on parle de système de domination lorsqu'on aborde la question des rapports hommes-femmes dans la société c'est bien parce qu'il existe toute une série de réalités partagées par l'ensemble des femmes. Les luttes féministes ont permis d'obtenir des droits fondamentaux qui étaient jusque-là refusés aux femmes comme par exemple le droit de vote. Ces combats pour la reconnaissance de la femme comme citoyenne à part entière a rassemblé les femmes quelle que soit leur classe sociale. C'est aussi le cas des violences faites aux femmes et les féminicides qui transcendent les milieux sociaux. Il est tout de même important de prendre conscience que si certains mécanismes nous concernent toutes, la manière dont ils s'expriment peut varier. Je pense notamment à la façon dont les femmes sont représentées dans les médias, les rôles qui leurs sont assignés ou encore la manière dont leurs corps



sont objectifiés. Tout cela va avoir un impact sur la construction de l'identité de toutes les jeunes filles confrontées à ces représentations. L'idéal du corps féminin, ainsi représenté, idéalisé et sexualisé, ne va pas s'exprimer de la même manière en fonction de l'origine par exemple. En tant que femme noire, les stéréotypes sur la sexualité auxquels je suis confrontée sont aussi la résultante de conceptions racistes issues du passé coloniale. C'est autour de ce sujet qu'avait été lancé l'année passée le #pasvosbeurettes contre la fétichisation à caractère raciale subies par les femmes nord-africaines en France.

De même, les inégalités de répartition dans les tâches domestiques et de la charge mentale traversent toutes les classes sociales. Cependant, les femmes ayant des revenus plus élevés ont la possibilité de se décharger d'une partie de ce poids en ayant recours à des services payant (comme les aides ménagères). Ces services sont dans la plupart du temps exécutés par d'autres femmes, issues de milieux socio-économiques moins favorisés, et souvent racisées.

Je travaille comme formatrice syndicale donc forcément la question de la place des femmes dans le monde du travail me tient à cœur. La division sexuelle du travail crée une hiérarchisation entre les métiers masculins et féminins. Ces derniers sont souvent moins valorisés et moins bien rémunérés. Sur la question de la valeur accordée aux métiers,

un exemple interpellant est le rapport aux métiers lourds qui comprennent des difficultés physiques importantes. Les premiers métiers qui viennent à l'esprit sont souvent des métiers masculins et ils s'accompagnent souvent de compensations, à juste titre, en termes de rémunérations. Ce jugement social exclut trop souvent des métiers féminins qui sont pourtant très pénibles physiquement ; je pense notamment au secteur du nettoyage, aux aide-ménagères et l'aide à la personne. Par exemple, une personne travaillant dans l'aide au soin manutentionne des charges comprises entre soixante et quatre-vingts kilos.



À tous niveaux de fonctions, les femmes sont confrontées à des discriminations et les inégalités salariales doivent être réduites. Cependant, pour reprendre une expression consacrée, lorsque certaines se confrontent au plafond de verre

d'autres bien plus nombreuses sont bloquées par un plancher collant. Selon moi, définir un récit collectif pour l'émancipation des femmes, c'est créer un espace pour améliorer les conditions de la majorité. Des revendications comme une augmentation du salaire minimum en est un bon exemple quand on sait que les femmes sont surreprésentées dans les métiers les moins bien rémunérés.

La notion d'identité féminine peut être un outil pour renforcer le patriarcat. En définissant ce qu'est "être femme", on se retrouve rapidement à sanctionner celles qui ne s'y conforment pas. Être femme ne se détermine pas par rapport à sa volonté d'être mère ou non ni par rapport à son choix de porter un voile ou non. À trop vouloir universaliser le féminisme, on risque toujours de laisser sur la touche certaines femmes et probablement celles qui sont déjà les plus opprimées.

Je reste tout de même convaincue qu'il est nécessaire de créer un discours féministe qui inclut la majorité des femmes. Je crois qu'améliorer les conditions de travail et de vie de la majorité des personnes s'identifiant comme femme est le meilleur moyen d'assurer l'émancipation de toutes et tous.

Une rubrique dédiée aux projets de Carrefour des Cultures et à ses différents espaces de réflexions, d'actions, de réalisations.

Il s'agit de mettre en avant, dans chaque numéro, un projet qui se développe au sein de notre association.

Une manière d'informer les destinataires sur l'étendue du projet, la manière de le penser, ainsi que ses réalisations à travers le schéma directeur dont il a fait l'objet.

Cette fenêtre sur nos activités nous permet de tisser des liens et cultiver notre politique de partenariat, ouvrant ainsi le débat à celles et ceux qui s'intéressent à la thématique élue, tout en cultivant la confrontation d'idées.

Peuples & Cultures

Identité Altérité

Passé, présent et futur

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble pour un bien-être collectif. Carrefour des Cultures, depuis son projet initial, manifeste une vive volonté de donner une réplique active à cette manière de voir et à la réalité multiculturelle de notre espace public. Nous pouvons constater ensemble que de véritables approches et pratiques interculturelles tardent fortement à se mettre en mouvement dans les sphères de la société et à produire des effets sur notre imaginaire individuel et collectif. Il est de notoriété publique que l'interculturalité continue de se confondre avec la multiculturalité et la juxtaposition des cultures.



L'interculturalité suscite des polémiques, des débats, des projets, des réactions, des législations. En ce sens, un ensemble de réflexions et d'actions se développent pour construire une vision à même de répondre aux exigences du bien-être collectif

C'est dans ce contexte, et cet esprit, que s'est inscrite l'action de Carrefour des Cultures autour de l'interculturalité. Elle continue à se développer pour offrir à cette dimension plus de sens et de force, en mettant en œuvre des initiatives pour assimiler ce concept, le mettre en valeur, clarifier ses bienfaits et son impact sur la société.

Il s'agit d'activer des espaces qui invitent des femmes et des hommes à s'exprimer sur leurs certitudes et incertitudes, connaissances et méconnaissances, sur leur soi et l'altérité, leur similaire et leur dissemblable ; sur leur rapport à l'espace public, à la diversité des approches, autrement dit à mener une réflexion en commun pour situer les enjeux de l'interculturalité.

L'objectif est de construire ensemble, par nos confrontations d'idées et de convictions, une approche plurielle qui lie l'individu à la société et les cultures des communautés à l'intelligence collective.

Le projet peuples et cultures consacre cette manière de voir et d'agir.



La première édition de "Peuples et Cultures" s'est déroulée de 2007 à 2008 : il s'agissait de mettre en avant des cultures et des communautés, et de contribuer à donner à leur présence sens et existence dans l'espace public, suscitant ainsi des curiosités et des interactions fécondes entre les peuples et leurs différentes composantes.

Depuis, le visage de l'immigration a évolué, s'est transformé, changeant d'âge, de profil, d'origine et de cause, tout un processus qui a connu plusieurs développements, approches et positionnements divers. Cette nouvelle situation nous a incité à rouvrir

et réactiver l'initiative "Peuples et Cultures".



Tout en conservant les visées initiales consacrées dans la première édition, l'objectif est de pouvoir adapter les axes de réflexion et de réalisation/matérialisation aux évolutions des discours et pratiques qui dominent nos sphères actuelles, mais aussi aux multiples spécificités de ce nouveau mouvement migratoire.

C'est dans cet esprit que la seconde édition de "Peuples et Cultures" a germé et s'est élevée pour constituer, dès 2019, une occasion de rencontrer cette nouvelle immigration et procéder avec elle aux interrogations autour du dialogue des peuples et aux confrontations des cultures dans des espaces communs qui favorisent l'interpénétration de l'identité et de l'altérité.

Dans le même ordre d'idées, l'autre paramètre qui est venu appuyer notre démarche et impacté sa mise en œuvre, a résidé dans l'élargissement de notre public et de sa diversité.

De concert avec la méthodologie générale consacrée dans le plan d'action de 2019, nous avons fait de notre public – premier acteur de cette initiative, et de nos différents espaces de formation ou de réflexion – le terrain par excellence pour cultiver nos objectifs et dessiner des scénarii pour leur mise en mouvement.

En somme, cette nouvelle version de "Peuples et Cultures" a choisi de procéder en deux temps : un premier, en interne, où la réalisation du projet dans ses différentes phases sera le fait, le dit et le produit du public de Carrefour des Cultures, de ses partenaires directs et de ses

invités privilégiés et un deuxième temps, pour les développements du projet vers le grand public avec six bimestres dont chacun est dédié à chaque contrée et peuple élu dans le cadre de cette édition.

Ces contrées sont : **L'Amérique latine, Le Maghreb, Bilad El Cham, les Grands Lacs, la Flandre et la Wallonie.**

Un processus en amont suivi par un événement grand public qui se matérialise autour des activités et des espaces de rencontre et de création telle est la formule choisie pour mettre en dialogue et en complicité la citoyenneté et la diversité lors de cette deuxième édition de "Peuple et Cultures".



Il est indéniable que la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de coronavirus a ralenti nos efforts dans l'élaboration d'un projet de si grande ampleur. Encore aujourd'hui, l'avenir se révèle incertain et nous ne pouvons qu'espérer que la situation s'améliore suffisamment pour nous permettre d'organiser les événements prévus. Malgré les difficultés rencontrées, nous restons en mouvement. Le projet "Peuples & Cultures" a même bénéficié d'un nouveau souffle : face au constat que l'interculturalité demeure encore trop souvent ghettoïsée et communautarisée, nous préférons aborder le sujet au travers d'un angle différent, plus valorisant. La thématique de l'habitat, composante essentielle de l'interculturalité et de l'inclusion sociale, guidera ainsi notre exploration à la découverte des peuples et de leurs cultures.

Identité
Altérité

L'approche et la pratique interculturelles traversent toute la dynamique de Carrefour des Cultures.

On comprend donc parfaitement l'objectif poursuivi par Carrefour des Cultures dans le projet "Peuples et Cultures" dont nous vous faisons la présentation dans la rubrique "Zoom sur..." de ce numéro 25 de PluriCité.

Carrefour des Cultures veut, de manière successive, mettre en avant une des six communautés choisies pendant un bimestre mais veut aussi, au travers de thématiques transversales telles que le genre, l'habitat, les médias, les expressions culturelles... relire ensemble le similaire et le dissemblable de nos identités pour, dans ces chemins croisés, trouver matière à un enrichissement mutuel et une contribution à une société ouverte, à une citoyenneté plurielle, à une diversité riche de ses apports et de ses échanges.

L'intitulé de ce projet, "Peuples et Cultures" fait naturellement référence à une démarche d'anthropologie sociale et culturelle qui s'intéresse aux groupes humains quelles que soient leurs caractéristiques. Elle a pour objet d'étude tous les phénomènes sociaux tels que classe, genre, sexualité, nationalité, ethnicité... qui requièrent une explication par des facteurs culturels., c'est-à-dire, suivant la définition de l'anthropologue Boas, un ensemble de croyances, de coutumes et d'institutions sociales qui caractérisent et individualisent certaines sociétés.

La culture régule la manière dont les êtres humains perçoivent le monde. Nous chercherons donc à distinguer cette perception, pour chacune des communautés mises successivement en lumière.

Comme pour la démarche interculturelle, cette approche – synchronique – repose sur une méthodologie que l'on pourrait résumer de la manière suivante : une recherche des similarités et différences au travers de l'observation participante et de l'entretien.

Prenons un exemple. Si vous partez à la découverte de la communauté des utilisateurs du tram 71 à Bruxelles, vous pouvez, bien entendu, obtenir les statistiques établies par la STIB. Mais pour entrer dans le vif du sujet, il vous faudra prendre le tram sur toute la ligne, de son point de départ à son terminus et retour (c'est l'observation participante) et établir le dialogue avec celles et ceux que vous accompagnez dans leur trajet (c'est l'entretien).

Aujourd'hui, nous vous proposons un regard sur la Wallonie, cette "terre d'accueil" comme elle se qualifie elle-même sur les panneaux qui bordent ses autoroutes. Comme tout regard il est nécessairement subjectif mais il se réjouit de croiser les vôtres. Car vous qui venez d'Amérique latine, du pays de Châm, de la région des Grands Lacs, du Maghreb ou des Flandres et qui partagez son quotidien, quel est votre regard sur la Wallonie ?

Le contexte n'est guère festif. Nous sommes pourtant dans la période des fêtes de Wallonie (car il n'y a pas "une" mais "des" fêtes de la Wallonie). C'est donc un moment opportun pour échanger à ce propos. Et, comme on dit ici : Bon' fiesse a tortos!

Wallonie, une carte de visite

Il n'y a pas de nationalisme wallon... juste une âme wallonne. Une carte de visite de la Wallonie

"Sire, il n'y a pas de Belges, rien que des Wallons et des Flamands... vous réglez sur deux peuples".

L'interpellation, plus que centenaire, est restée célèbre. Elle est adressée en 1912 par Jules Destrée¹, avocat et parlementaire né à Marcinelle, au roi Albert 1^{er}.

Reste qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'identité wallonne (on peut le regretter) ni de nationalisme wallon (on ne peut que s'en réjouir).

Il faudra attendre la création officielle de la Région Wallonne dans la foulée de la révision constitutionnelle de 1971-1972 pour voir Léopold Genicot publier la première "Histoire de la Wallonie". Je n'en dispose pas.

Par contre, j'ai acquis "L'histoire de Wallonie" de Bauthière et Pirotte publiée en 2012 chez un éditeur... breton.

Leur plaidoyer est clair : les auteurs de l'historiographie officielle belge tels que Pirenne et Kurth ont, disent-ils, complètement occulté la réalité historique wallonne au profit d'une Belgique qu'il fallait idéaliser.



Ils ont effacé l'histoire des peuples au profit d'une démonstration a posteriori de l'inscription évidente de la Belgique dans l'histoire.

La Belgique n'existe que depuis 1830. La "lingua walonica" est, elle, déjà attestée au 12^e siècle. Le pays wallon est souvent cité à l'époque des ducs de Bourgogne...

Mais l'occultation va plus loin, elle n'est pas seulement historique, elle concerne également son identité qui voudrait que les wallons soient de culture française. L'affirmation d'une culture wallonne, explique le sociologue Michel De Coster, nuit à l'homogénéisation de l'ensemble Wallonie-Bruxelles. Il souligne également le paradoxe d'historiens qui démontrent l'originalité de l'histoire de la Wallonie et proclament que celle-ci appartient à la civilisation française et entend s'y intégrer pleinement. Et pourtant, clairement, dit-il, la culture wallonne n'est pas soluble dans la culture française. Il explique pourquoi dans un ouvrage de 208 pages...

Le mot Wallon vient de l'ancien mot germanique "walh" qui désignait les populations de langues

¹ Jules Destrée est un homme politique wallon né en 1836 célèbre pour sa – longue – lettre adressée au Roi Albert 1^{er} et dans laquelle on retient la phrase : "Et maintenant que me voilà introduit auprès de Vous, grâce à cette sorte de confession, laissez-moi Vous dire la vérité, la grande et horrifante vérité : Sire, il n'y a pas de Belges, mais des Wallons et des Flamands."

L'Institut Destrée est une association sans but lucratif indépendante et pluraliste, créée à Namur le 11 juin 1938. Service général d'éducation permanente et centre de recherche européen à vocation interuniversitaire, l'Institut Destrée fonctionne à la fois comme détecteur du changement et comme générateur d'idées pour l'action concrète, au profit de la démocratie délibérative et de l'intérêt général.

celtique ou romane avec lesquelles les germains étaient en contact.

L'abbé Rodolphe de Saint-Trond dans sa *Gesta abbatum Trudonensium*, années 1114-1115 établit clairement l'origine germanique de la langue "walonica". Au 3^e siècle on parle de "walois" ou de "Walesch" comme "langue d'Oïl". C'est Dante Alighieri, l'auteur de "La Divine Comédie", qui a établi la distinction entre les langues germaniques (qui disent "JO" pour dire "Oui") et les langues romanes qui, elles, disent "Oïl, OC ou SI". Le wallon fait partie des langues de la partie nord de l'ancienne Gaule que l'on nomme langues d'oïl... tout comme le français.

Dans le sud on parle de "langues d'Oc" comme le Provençal, le Catalan...

La Wallon est donc un proche parent du français mais ne doit pas être compris comme un dialecte de cette langue. Le rapport entre le Wallon et le Français est comparable à celui qui existe entre l'Allemand et le Luxembourgeois (langue officielle du Grand-Duché de Luxembourg).

Au 14^e siècle on parle de "walesquier" pour l'utilisation d'un langage incompréhensible...

Le terme "wallon" désignera la langue parlée par les populations romanes proches des populations de langue germanique. Ainsi éditera-t-on une "grammaire du patois wallon du canton (suisse) de la Poutroye".

Ce n'est qu'à partir du 19^e siècle, dans le contexte de la création de la Belgique, qu'on parlera des wallons comme "les personnes nées en Wallonie qui y vivent ou qui ont émigré, et qui ont la conscience et le

désir de rester culturellement et sentimentalement ce qu'ils sont" (Albert Henry). Le terme "wallon" est dès lors utilisé par opposition au "flamand" dans le cadre du clivage linguistique belge.

Disons deux mots de la langue wallonne. Elle est partagée en quatre zones (est, ouest, centre et sud).

À gauche de la Wallonie on borde la France... et le wallon devient Picard (qui n'est linguistiquement pas du wallon). Bienvenue chez les Ch'tis.

À droite on longe les terres hollandaises et allemandes et, de Liège à Verviers, le wallon se teinte d'emprunts germanophones.

Au sud, aux abords du Grand-Duché le wallon devient Champenois et Gaumais, ensoleillé comme son micro-climat qui fait pousser les vignes sur les "Cuestas" à Torgny autour des maisons de pierre jaune clair.

"On peut, nous dit la page de la langue wallonne sur le web, estimer que les locuteurs actifs réguliers représentent de 35 à 45 % de la population. Chez les jeunes de 20 à 30 ans, plusieurs études s'accordent à dire qu'il y aurait environ 10 % bilingues actifs et de 40 à 60 % de bilingues passifs. La proportion des personnes à même de comprendre le wallon est supérieure". Fut un temps où l'on punissait les enfants qui parlaient le wallon à l'école. Certes on le parle encore dans les usines, dans les campagnes... Reste que la langue wallonne est menacée dans son existence.

Parler Wallon, pour quoi faire ? Parler wallon, c'est vulgaire...



1

¹ Auteur L. Mahin  Licence : CC BY 3.0

Et pourtant... On ne saurait mieux dire que ce superbe poème composé par François Lemaire et Bob Deschamps :

« On dit, c'est vré qu'on dit, qu'il est grossièr l'patwès.

On dit du cén qui l'pârle qui c'èst yun d'èle "basse classe"

Mins r'niyî nos Wallon, n'est-ce nén r'niyî nos race ?

Nos disfindons quék'fwès aus èfants dè l'pârler,

Nos d'sons qu'c'est mau apris, nos d'sons qu'çoulà est léd.

C'est qu'nos n'comperdons né lès biatés d'nos parlâdjes

C'est qu'nos autes i gna pon d'faustè dins nos lingâdje.

Tout qwè c'qui nos pinsons nos l'disons plate et zake

Sins awè pou çoula dandjî d'tourner nos fraque.

Vos d'sez qu'il est grossiè nos patwès d'Charlèrwè ?

Vos avèz p'tête réson, mins savèz bén pouqwè ?

C'est qu'il a stî pârlé pa tout ces brâves ouyeûs

Qui n'sav'nut nén c'qwè c'est "awè peu"

Qui discindent'nu dins l'fosse en dijant des biestriyès

Sins sondjî qu'is sont là in trin d'risquî leu viye.

Et c'est sôrtant dè l'bouche dè ces homes couradjeûs

Qui chène qui nos patwès est télcôp crapuleûs ?

Mins i gn'a qu'li'ér seûl'mint parce qu'il a dins li mînme

Ene sakwè d'tél'mint bia qu'il oblidje à c'qu'on l'inme,

Ene sakwè qui tént là èt qui fé qu'tout l'monde dit :

"Nos estons des Wallons èyèt nos l's'rons toudis."

« On dit, c'est vrai qu'on dit que notre patois est grossier.

On dit de celui qui le parle que c'est un de la "basse classe"

Mais renier notre Wallon, n'est-ce pas renier notre race ?

Nous défendons parfois aux enfants de le parler,

Nous disons que c'est impoli, nous disons que c'est laid.

C'est parce que nous ne comprenons pas les beautés de nos conversations.

Chez nous, il n'y a pas de fausseté dans notre langage.

Tout ce que nous pensons, nous le disons franchement.

Sans avoir besoin pour cela d'être hypocrites.

Vous dites qu'il est grossier, notre patois de Charleroi ?

Vous avez peut-être raison, mais savez vous pourquoi ?

C'est qu'il a été parlé par tous ces braves mineurs

Qui ne savent pas ce que c'est d'avoir peur

Qui descendent dans la mine en disant des bêtises

Sans songer qu'ils sont là en train de risquer leur vie.

Et c'est sortant de la bouche de ces hommes courageux

Que notre patois est, semble-t-il, quelquefois crapuleux ?

Mais ce n'est qu'une impression parce qu'il a en lui-même

Quelque chose de tellement beau qu'il oblige à ce qu'on l'aime,

Quelque chose qui tient là et qui fait que tout le monde dit :

"Nous sommes des Wallons et nous le serons toujours."

"No'stons firs d'yesse wallons" Vraiment ?

L'évolution du "modèle belge" donne au fait régional une place de plus en plus marquée. En Belgique, nous comptons déjà six réformes de l'Etat et la septième se profile. Il semble inéluctable que le fédéralisme à la belge se traduise, in fine, par la co-existence de quatre régions : La Flandre, la Wallonie, la Région germanophone et Bruxelles-capitale.

À Namur, capitale de la Wallonie, le Parlement fait face à l'Elysette – le siège de l'exécutif – de part et d'autre de la Meuse et, construction symbolique, une passerelle piétonne unira bientôt les deux rives. L'image est belle. Peut-être marquera-t-elle davantage les esprits que les autres symboles dont la Wallonie s'est dotée depuis la fin du 19^e siècle. Interrogez les wallons dans la rue, ils peineront à vous les citer à l'exception du drapeau.

Le drapeau wallon est dit au "coq hardi de gueules". Il est l'œuvre, en 1913, du peintre Pierre Paulus et reprend les couleurs jaune et rouge de la Principauté de Liège dont on peut dire qu'elle a constitué un embryon d'état wallon durant le moyen-âge et la Renaissance.

Mais pourquoi le coq alors qu'on connaît dans le Sud la popularité du sanglier des Ardennes ? Il s'agit d'une référence au latin et à la France : le coq en latin se dit "Gallus" et signifie également "gaulois". Mais le coq wallon, contrairement au coq français, est dit "hardi" parce qu'il lève une patte combative et... parce qu'il ferme son bec.

Notons que cette proximité avec la France a fait l'objet d'une proposition de drapeau wallon avec coq hardi sur fond bleu-blanc-rouge toujours sur les hampes des rattachistes.

Pour le reste, qui pourra vous dire quelle est la date de la "fête nationale" wallonne ? Quel est son hymne ? Quelle devise ? Quel emblème floral ?...

Alors, allons-y pour un petit cours de "wallonitude"...

Contrairement à la Flandre, qui célèbre la défaite des chevaliers de Philippe le Bel par les milices flamandes lors de la bataille des Éperons d'or, il n'y a pas de fête nationale wallonne. Il y a "des" fêtes de Wallonie et leur date est mobile : le troisième dimanche de septembre. Le mois de septembre commémore les journées de 1830 où les insurgés wallons et bruxellois ont chassé les troupes hollandaises et permis ainsi l'indépendance de la Belgique.

C'est François Bovesse, grande figure wallonne assassinée par les collaborateurs rexistes de l'occupant nazi, qui en a fixé la date et la forme au sein du Comité Central de Wallonie. Le Comité se consacre toujours aujourd'hui à l'organisation de cette gigantesque fête populaire qui accueille, chaque année, plus de 200.000 personnes dans les rues de Namur et au moins autant dans d'autres grandes villes comme Liège, Andenne, Charleroi...



La devise "Wallon toujours" a été choisie en réaction à la volonté de généraliser le bilinguisme flamand-français en Belgique. Pour ma part je lui préfère la devise toute récente que l'on trouve sur les panneaux autoroutiers, "Wallonie, terre d'accueil", qui reflète mieux l'âme wallonne surtout en ces temps de repli sur soi et de rejet de l'autre.

Le chant des wallons a été composé en 1900 par Théophile Bovy. Il est à chaque strophe ponctué par "Voilà pocwè no'stons firs d'yesse wallons" (voilà pourquoi nous sommes fiers d'être wallons) qui est, à peu près, la seule chose que la population retienne de son hymne adopté en 1998 par le Parlement.

Enfin, la petite dernière s'appelle la Gaillarde. C'est une jolie fleur vivace de la famille des astéracées. Elle est devenue l'emblème floral officiel en 2015 et porte fièrement les couleurs de la Wallonie. Au début du vingtième siècle, pendant les Fêtes de Wallonie avaient lieu des joutes littéraires à l'issue desquelles le vainqueur recevait une gaillarde d'argent. La tradition s'est perpétuée. En 2017, c'est le musicien André Brasseur qui en a bénéficié pour l'ensemble de sa carrière.

Tout est donc en place et pourtant les wallonnes et les wallons n'y sont guère sensibles. Pourquoi ?

C'est l'historien Hervé Hasquin qui nous l'explique : *"S'il y a un nationalisme flamand ; il n'y a pas de nationalisme wallon et francophone. Contrairement aux apparences, les Wallons sont beaucoup plus proches des Anglais du Canada. Et il y a beaucoup plus de similitudes entre les Anglais du Québec et les flamands de Belgique pour la bonne et simple raison que, en tant que francophones, nous pouvons nous appuyer sur un bassin démographique extrêmement important derrière nous : c'est la France".* Selon lui, chez les francophones de Belgique *"il n'y a pas de complexe, ni de besoin identitaire qui peut conduire à des attitudes xénophobes ou bellicistes ultranationalistes"*.

Soit. Il n'empêche qu'à certains moments, cette absence de "nationalisme wallon" peut s'avérer néfaste pour la Région. Philippe Destatte, le directeur de l'Institut Jules Destrée le souligne dans un article publié en janvier 2018 dans Wordpress.

"Ce n'est que depuis août 2017 que la Wallonie dispose d'un Ministre-Président à temps plein... (Or) le redéploiement de la Wallonie nécessite de disposer d'un capitaine à temps plein... (qui ait) l'ambition d'un pacte sociétal qui réunisse toutes les forces vives, tous les acteurs volontaristes et entreprenants, dans un effort commun, un engagement puissant qui fasse litière des vieilles rancœurs et place l'intérêt général ainsi que le bien commun au centre des préoccupations des Wallonnes et des Wallons."

Et Philippe Destatte de citer en exergue de son article la pensée de Teilhard de Chardin (1947) : Rien dans l'univers ne peut résister à l'ardeur convergente d'un nombre suffisamment grand d'intelligences groupées et organisées.

Certes, la Wallonie cherche aujourd'hui à se redéployer mais il faut un temps où son industrie florissante permettrait d'accueillir l'autre sur son sol. À commencer par ses voisins flamands.

Li flaminds : l'immigration flamande en Wallonie

Enfant, la nuit, depuis les hauteurs du quartier du Transvaal à Couillet, j'admirais la palette incroyable des couleurs du ciel. C'était un feu d'artifice de rouge, de parme, de violet traversé par des explosions jaunes, des éclairs blancs... Cette incroyable voûte céleste qui n'avait rien à envier aux aurores boréales était due aux coulées de fontes des Hauts-fourneaux de Hainaut-Sambre en contrebas. Le travail des hommes magnifiait le paysage nocturne et c'était une fierté... même si, au matin, la poussière du coke et des usines, en se déposant partout, faisait le malheur de ma mère qui la traquait sans relâche dans un combat désespérément vain. Ma mère a finalement gagné son combat parce que les charbonnages ont fermé peu à peu et que la sidérurgie a disparu du Pays-Noir.



À cette époque, de part et d'autre de notre maison mitoyenne, vivaient des familles de flamands. Il n'était pas rare lorsqu'on disait une bêtise de s'entendre dire "Téch'tu hon, flamin des gates !" (Tais-toi, flamand des chèvres). Le sens de cette expression nous échappait totalement. Tout ce qu'on comprenait c'était que se faire traiter de "flamin" (flamand) c'était une des pires insultes qui soit. En réalité cette expression faisait référence aux saisonniers flamands qui travaillaient dans les riches fermes de Hesbaye ou du Condroz...

En 1847, c'est la misère dans les Flandres. On en trouve une illustration contemporaine dans le superbe film "Daens". Stijn Coninx le réalisateur, y relate l'histoire d'un abbé, Adolphe Daens, qui en 1880 à Alost va aider la classe ouvrière misérable dans leur lutte contre le tout puissant patronat catholique.

Car c'est une population aux abois qui envahit alors campagnes et bassins industriels wallons en quête

de travail... Louis Gallez, un médecin, écrit qu'à cette époque à Gilly, un faubourg de Charleroi, presque un quart de la population est flamande. Elle se concentre dans les coron (en wallon le "bout d'une rue" composé de rangées d'habitations étroites à un étage) des charbonnages qui deviennent célèbres pour les souleries et les bagarres.

Assez paradoxalement, l'âge d'or de la littérature wallonne coïncide avec le pic d'immigration flamande. Pour la période de 1830 à 1914, on ne compte pas moins de 4800 pièces de théâtre et un nombre encore plus élevé d'œuvres lyriques. Les cercles dramatiques ouvriers prolifèrent. On en trouve au sein des Maisons du Peuple et des coopératives. La plupart adhèrent à la Fédération nationale des cercles socialistes constituée en 1909, qui compte 74 sociétés quatre ans plus tard.

Le paradoxe n'est qu'apparent. Dans les usines et dans les charbonnages, on parle le wallon. C'est donc dans cette langue que le demi-million d'immigrés flamands s'intégrera peu à peu au travers des bals populaires, des fêtes, des mariages et de l'école des enfants.. Boire et se battre étaient dans leur nature, les chansons s'en inspireront.

Mais ce qui fera surtout recette c'est le genre "imitation flamande" qui consiste à incarner par les wallons des flamands parlant le wallon le temps d'une chanson ou d'un monologue.

Dès la fin du 19^e siècle, l'habitude est prise de faire suivre le titre de ces morceaux par "imitation flamande" ou "Tchansonete à flam'ziguer". Des recueils spéciaux sont édités. 111 auteurs ont produit ensemble 311 spécimens qui relèvent de ce genre. La plupart de ces œuvres étaient destinées à être chantées et vendues par des

interprètes parcourant villes et villages. Alors, pour "accrocher" le chaland, il fallait proposer des figures immédiatement identifiables tel le personnage du Flamand, généralement appelé Jef et habituellement vêtu d'un sarrau bleu.

Je ne résiste pas au plaisir de vous faire découvrir cet étrange sabir que l'on trouve, notamment, dans une célèbre chanson intitulée "Cordéoneu" (le joueur d'accordéon) qui mélange allégrement, français, wallon et flamand. Vous en trouverez, sur YouTube plusieurs versions celle de Bob Deschamps en version "Carolo" ou de Raoul de Godewarsvelde en version "Ch'ti".

Le nombre extraordinairement élevé de flamands venus s'installer en Wallonie a empêché la multiplication d'études approfondies sur cette vague d'immigration (le sujet est bien trop important pour un seul chercheur) mais une simple approche patronymique en Wallonie des "Van" qui précèdent l'autre partie du nom de famille, démontre à suffisance l'étendue de leur descendants.

Les flamands seront suivis par les italiens qui, après la seconde guerre mondiale, prendront, dans les mines, le relais des prisonniers de guerre allemands.

Ces courageux italiens – souvent militants communistes – contribueront au renforcement du mouvement ouvrier wallon tout en faisant, à leur tour, l'objet de toutes les plaisanteries. On se moque de leur recours fréquent à la "moutouelle" (la mutuelle, l'assurance santé) dû pourtant à de trop fréquents accidents de travail. Les italiens de Wallonie paieront un lourd tribut à la prospérité économique wallonne. Vous en trouverez un exemple dans l'article consacré dans cette édition à la catastrophe de Marcinelle.

Viendront ensuite les marocains. Plus tard turcs, albanais et ressortissants des pays de l'est les rejoindront créant ainsi cette Wallonie multi- et interculturelle, celle qui est définie sur les panneaux routiers comme "Terre d'accueil".

« Ze l'suis venir de Popimplûhûte

Pac' que z'êtint toudis dir' à l'maizon

Qu'à Roubignou Minhir Flahute (Mijnheer, monsieur)

Aim'à danser au son du Cordézon

Quans qu'i c'est mi c'est in bon muzicienne

Z'ai cru fair' mon z'av'nir avec en Roubizienne

Ze suis venir in Dimanz' à dinner

Avec mon Cordézon pour zouer dins tous les cafés

À Roubignou

Amuse vous

Brok ni quir et Trek en kir

Quant tu voulez prend' du plaisir

N'betche zweek en ascouter (een beetje zwijgen : se taire un peu)

Quant tu voulez tertou's danser

Cordéoneu Mi c'est toudis Zwéyeux

Soir et matin ze fais danser les zins

Ascoute bien un'fois mam'zelle

Quant tu vouley' çoisir un' amoureux

Tu l'fras jamais un choix plus belle

Quant tu prendeye un bel cordéoneu

Dins mon maison quand les éfants c'est braire

C'est print'ma cordézon et rad'min eu se taire

Dans mon semain'ze vas jamais travié

Z gangn' bien mon quinzain' à zouer dans les cab'rets (la quinzaine, le salaire des ouvriers qui était payés deux fois par mois) »

La Wallonie en quelques chiffres

Gini ? Cela vous dit quelque-chose ? Certains d'entre vous me parleront d'une boisson mais la plupart d'entre vous ignorent tout de Corrado Gini et de son œuvre.

Gini était un italien surdoué qui est connu pour deux choses : avoir écrit en 1927 l'ouvrage "Les bases scientifiques du fascisme" et donc avoir ainsi contribué à asseoir l'idéologie fasciste (dont il s'est largement distancé par la suite) et avoir copié le travail réalisé en 1867 par le mathématicien allemand Wilhelm Jordan. Il l'a tellement bien copié qu'on ne parle aujourd'hui que du "coefficient de Gini".

L'indice de Gini est la formule qui permet (grâce à un découpage en dix classes établis par le statisticien américain Lorenz) de mesurer les inégalités de revenus dans un pays.

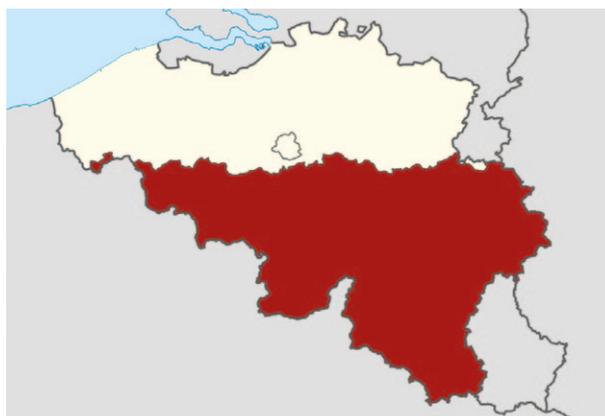
Le résultat est toujours situé entre 0 (une répartition parfaite des revenus) et 1 (une seule personne détient tout).

Les "meilleurs" pays à ce propos sont nordiques avec un coefficient de 0,2. Les pays les plus inégalitaires sont situés, notamment, en Amérique Latine (Brésil, Guatemala, Honduras...) avec une moyenne tournant autour de 0,6.

Pourquoi est-ce que je vous en parle ?

Parce que l'IWEPS (l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique... eh oui, ça existe et c'est situé à Belgrade-Namur) vient de publier "Les chiffres-clés de la Wallonie 2019". Il nous livre une série d'éléments très actuels puisqu'il se base sur des chiffres établis en 2018.

Et que nous dit ce document (qui est téléchargeable gratuitement sur le site de l'IWEPS) à propos de l'état de notre Région ?



1

Il commence par annoncer qu'on fait presque aussi bien que les pays scandinaves parce que notre coefficient de Gini est de 0,256. La Wallonie, dit l'IWEPS, reste l'une des régions les plus égalitaires d'Europe, les inégalités en termes de revenus y étant limitées par un modèle social alliant une négociation collective généralisée et une sécurité sociale extensive.

Tout va donc bien chez nous ? Pas vraiment. Le taux de privation matérielle sévère touche 8,6% de la population et ce chiffre grimpe à 21,4% dans les familles monoparentales. Plus d'une famille constituée d'un ou des enfant(s) et d'un seul parent sur 5 est dans un état de dénuement matériel grave.

Un quart de la population wallonne (26,4%) vit en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Presque 45% des locataires ont un revenu net inférieur au seuil de pauvreté fixé en Wallonie à 1115€ net par mois pour un isolé ou 2341€ pour un ménage moyen de 2 enfants et 2 adultes.

¹ Auteur Vascer Licence : CC BY-SA 3.0

Plus d'un wallon sur 5 vit dans une maison présentant des problèmes d'humidité.

Enfin, le taux de chômage, qui correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active, s'élève en Wallonie à 17,6% (dont 8% de femmes).

Oui mais, quel est le taux d'emploi chez nous (c.à.d. la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi les 15 à 64 ans) ? Au deuxième trimestre 2019, le taux d'emploi wallon s'élevait à 65,2%. Cela signifie donc que 17,2% de la population wallonne n'est ni au chômage, ni au travail...

Les exclus du chômage et les personnes prises en charge par les CPAS se retrouvent dans cette catégorie.

En résumé, les riches sont bien plus riches que les pauvres (1% des déclarations de revenus les plus élevées représentent entre 25 et 30% des déclarations les plus faibles) mais la "sécu" et les négociations collectives limitent les écarts. Par contre, la lutte contre la pauvreté en Wallonie doit être, pour nos gouvernants, une priorité absolue – et dans le contexte de pandémie Christine Mahy la secrétaire générale du Réseau Wallon contre la Pauvreté le rappelait récemment – au même titre que l'urgence climatique, mais en veillant à ce que les mesures prises dans ce cadre climatique ne pénalisent pas davantage celles et ceux qui souffrent – profondément – aujourd'hui en Wallonie.

Le saviez-vous ?

LA COULEUR DU SACRIFICE

Le 10 mai 1940, trois bataillons de 700 tirailleurs marocains chacun en provenance des premières, deuxième et septième garnisons de Kénitra, Marrakech et Meknès débarquent dans la région du Brabant Wallon (une vingtaine de kilomètres au sud de Bruxelles) pour contrer l'avancée de l'armée hitlérienne et permettre aux forces alliées – particulièrement françaises – d'installer une ligne de défense.

Avec courage, abnégation et sacrifice suprême pour défendre la liberté et la démocratie, les Lions marocains appuyés par des chars, ont résisté, trois jours durant, aux blindés allemands mais les pertes sont énormes. Une véritable hécatombe. Le 16 mai, après trois jours de combats, le 1^{er} bataillon du 2^e R.T.M. ne compte plus que 74 combattants, le 1^{er} bataillon du 7^e R.T.M. en aligne 80 et le 2^e bataillon

du 7^e R.T.M. à peine 150. La plupart sont inhumés dans la nécropole française de Chastre à 7km au nord de Gembloux.

La bataille de Gembloux présente plusieurs particularités : elle constitue, du moins dans sa première phase dans la région de Hannut, Merdorp et Jauche, la première bataille de chars de l'histoire militaire mondiale. Elle marque le premier coup d'arrêt au Blitzkrieg depuis le 1^{er} septembre 1939, date de l'invasion de la Pologne. Cette bataille constitue également la seule victoire terrestre de l'armée française durant la campagne de mai – juin 1940 durant laquelle les tirailleurs marocains ont eu 2.100 soldats tués et 18.000 prisonniers.

Un magnifique film de Mourad Boucif, "La couleur du sacrifice" leur rendra hommage en 2006.

LE CAFÉ LIÉGEOIS

Lorsque les allemands envahissent la Belgique le 4 août 1914, ils buttent sur les douze forts de Liège et à la 3^e division d'Armée commandée par le Lieutenant-Général Bertrand.

Le 10 août 1914, Le général Von Bülow qui commande les forces allemandes, adresse ce message au Grand Quartier-Général Allemand : "Tous les forts, sauf Barchon, sont encore au pouvoir de l'ennemi. Aussi longtemps que les forts ne seront pas tombés la traversée de Liège est inexécutable". Face à la résistance des forts, l'État-major allemand fait entrer en action son artillerie lourde avec le 420 allemand dit "Grosse Bertha". Ce canon tire à 14,5 Km des projectiles d'un mètre de hauteur, pesant 931 kg et chargés de 106 kg d'explosif. Il faut une minute à un obus de 420 pour effectuer sa trajectoire.

Le 15 août, l'une des deux poudrières de Loncin explose sous les coups de la "Grosse Bertha". 350 soldats sont ensevelis sous les décombres. Les forts se rendent.

DJI TÛSE HORTENSE !

Cela fait, cette année, deux siècles qu'André-Marie Ampère a découvert les lois de l'électrodynamique. Cela ne vous dit rien ? Moi non plus... mais je sais, par contre, qu'il a inventé l'électro-aimant et qu'il a donné son nom à une unité de mesure.

Essayons d'y voir plus clair. Le courant électrique circule d'un point A à un point B, par exemple votre prise électrique. La tension, pendant ce trajet, est mesurée en Volts du nom de Alessandro Volta l'inventeur de la pile électrique en 1800.

Cette résistance héroïque de Liège a suscité dès lors un vif intérêt en France qui débaptise le café viennois évoquant l'ennemi pour le renommer "café liégeois". Dès le 7 août 1914 la France gratifie l'héroïque cité de la Légion d'honneur (remise le 24 juillet 1919). Le Président français Raymond Poincaré déclarera : *"Le retard que la résistance de Liège a imposé aux allemands nous a permis d'achever entièrement notre concentration, de faire venir dans le Nord des troupes d'Algérie et même d'être sur le point d'y recevoir une partie des troupes du Maroc. En même temps, ce délai a laissé aux Anglais la possibilité de se concentrer."* Cette résistance sera reconnue de tous ! L'historienne américaine Barbara Tuchman a écrit : *"ce que la résistance de Liège a offert aux alliés, ce n'est ni deux jours ni deux semaines, c'est un idéal et un état d'esprit."*

Quant au café liégeois, il s'agit d'une boisson chaude, composée d'un simple ou double expresso, généralement assez léger, avec un café torréfié, plutôt clair, surmonté de lait battu, couronné de crème fouettée et puis décoré de chocolat en poudre ou en copeaux pour l'agrément.

Sur votre prise, vous branchez un appareil. Il a besoin d'une certaine puissance pour fonctionner. Cette puissance ce mesure en Watts (Volts x Ampère) du nom de Sam Watt l'inventeur de la machine à vapeur.

Enfin reste l'Ampère. Kesako ? Imaginez un tuyau d'eau, plus il est gros et plus il pourra transporter de liquide. C'est la même chose pour l'électricité : la grosseur du câble conditionne l'intensité du courant électrique disponible. Et si, par exemple, sur votre prise la puissance de votre appareil est trop grande pour le flux disponible, le courant "saute".

La mesure de cette intensité s'évalue en Ampères....

Ampère était d'abord un mathématicien, mais c'est à partir de 1820, à l'âge de 45 ans qu'il va faire œuvre de physicien et connaître une notoriété internationale. Tout cela il le doit à sa réflexion sur l'expérience d'un physicien danois, Oersted, qui fait bouger une aiguille aimantée grâce à du courant électrique. Si cela vous intéresse vous trouverez de nombreuses vidéos de cette expérience sur YouTube.

C'est un anglais, Michael Faraday, l'homme de la "cage" qui protège des radiations, qui, en 1821, va avoir l'idée de retourner cette expérience : en gros, le câble se met à tourner autour de l'aimant. Il démontrera ensuite que c'est la variation du flux magnétique qui permet de produire le courant. Disons que Faraday, par ses découvertes, jette les bases théoriques du futur moteur électrique.

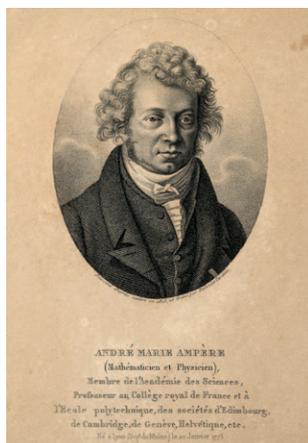
Mais la première génératrice de courant, elle, sera wallonne.

Zénobe Gramme naît en 1826 à Jehay-Bodegnée aux abords de la ville de Huy. C'est un ouvrier et un bricoleur de génie. Il a une formation de menuisier ce qui lui vaut d'être engagé en 1860 dans la société de construction électrique l'Alliance à Paris. C'est là que son esprit inventif va se développer...

En 1871, il présente à l'Académie des Sciences sa dynamo qui est considérée comme la première génératrice moderne de courant. Elle inaugure une nouvelle ère, dominée par l'électricité qui, petit à

petit, va bouleverser le travail et la vie quotidienne des habitants des pays industrialisés.

Au fait, une dynamo qu'est-ce que c'est ?



Quand on démonte une dynamo, on aperçoit un aimant et une bobine, le fameux fil de cuivre enroulé sur un support autour de l'aimant. Quand on enfonce l'aimant dans la bobine celle-ci "recueille" un courant électrique, appelé courant induit. Quand l'aimant est immobile, il n'y a pas de courant.

Cela a l'air simple, expliqué comme cela mais lorsqu'un physicien lui a présenté toutes les lois de la physique que son invention mettait en œuvre, il

lui aurait répondu : "S'il m'avait fallu savoir tout cela, je ne l'aurais jamais inventée"...

On décrit souvent Gramme comme un personnage silencieux et méditatif. Il ne fallait pas le déranger. Chez les Gramme, même habitant Paris, on parlait Wallon et lorsque son épouse interpellait son distrait de mari, elle avait droit à un "Dji tûse, Hortense !" péremptoire (Hortense, je réfléchis !)

La phrase est restée célèbre.

Gramme est enterré au cimetière du Père Lachaise. La statue qui domine son tombeau fut le fruit d'une souscription nationale française. C'était, au départ, la ville de Paris qui entretenait sa tombe. Electrabel a depuis pris le relais. Bel hommage de la France à ce modeste technicien wallon.

Jean-Marie Delmotte

¹ Image provenant de [wellcomeimages.org](https://www.wellcomeimages.org) Licence : CC BY 4.0

Un espace et une tribune qui permettent à la société civile organisée, et plus particulièrement au tissu associatif, dans sa diversité, de proposer, de situer les enjeux, par lui-même, et d'apporter des éléments de réponses au débat de société.

Cette tribune se veut une place libre de toute idéologie, et donne la place à une association pour s'exprimer, parler d'elle, de ses approches, ses projets, son plaidoyer, en somme de sa présence dans la sphère publique.

L'objectif est donc de mettre en mouvement l'associatif et de construire un espace d'échange, de confrontation, à même de favoriser une synergie active et d'élever des projets et des paroles communes.

Dans cette rubrique, nous avons de nouveau donné la parole à une association bruxelloise (AWSA-Be), qui a choisi de cultiver le champ féminin pour interroger la diversité des approches et l'égalité des droits, et de mettre en avant un engagement qui plaide la libération des femmes sans aucune distinctions.

AWSA-Be

casser les clichés sur les femmes originaires du monde arabe



AWSA-Be
Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية - بلجيكا

AWSA-Be, Arab Women's Solidarity Association-Belgium, est une association féministe, laïque et mixte qui milite pour la promotion des droits des femmes originaires du monde arabe, dans leurs pays d'origine ou d'accueil. Fondée en 2006

à Bruxelles, AWSA Be est indépendante de toute appartenance nationale, politique ou religieuse. Reconnue comme une association d'éducation permanente et de cohésion sociale, AWSA-Be propose des activités socioculturelles variées, des animations de terrain et réalise des outils pédagogiques pour appuyer son plaidoyer et construire des ponts entre les cultures.

Nous militons et soutenons quotidiennement la libération des femmes de toute domination politique, sociale, économique et religieuse. La lutte contre les clichés sur les femmes – et plus particulièrement celles du monde arabe – et l'amélioration de leur image sont au cœur de nos actions. Les stéréotypes sont très présents dans la société, de manière visible et subtile, entre relativisme culturel et montée d'extrême droite. Ils sont également intériorisés par les femmes elles-mêmes et/ou les communautés.

C'est pourquoi, nous développons également des activités de coaching et des outils pédagogiques pour renforcer auprès de ces femmes leurs capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ainsi que pour encourager leur épanouissement personnel et collectif et des attitudes de responsabilité notamment pour la question du mariage, de l'éducation, de l'EVRAS (nous souhaitons, par exemple, qu'elles écoutent leur corps pour sortir de la culpabilité, de la gêne, des rôles stéréotypés et de la honte – la hchouma en

arabe !). Nous ne nous adressons pas uniquement aux femmes parce qu'elles sont victimes de systèmes patriarcaux, mais aussi parce qu'elles ont aussi un rôle dans l'intériorisation et/ou la perpétuation de discriminations, parfois en transmettant des concepts d'inégalité lors de l'éducation de leurs fils et de leurs filles.

Évidemment, nous visons aussi les publics d'hommes et de jeunes adultes (pour rappel, nos activités sont mixtes et ouvertes à tout le monde). AWSA-Be cherche à remettre en question certains comportements traditionnels en faisant valoir les avantages des valeurs d'égalité, de liberté de choix, de féminisme et de tolérance. Et en rappelant que ces valeurs ne sont pas spécifiques aux "pays occidentaux". Et pour preuve, on ne compte plus tous ces auteur.e.s, artistes, militant.e.s ou membres de la société civile issu.e.s du monde arabe, celles/ceux que l'on ne voit pas directement dans les médias, ni dans les livres d'histoire en Belgique mais qui sont pourtant bel et bien acteurs/actrices dans nos sociétés. Et c'est



ce que nous essayons de montrer en les invitant à Bruxelles pour des projets spécifiques et des conférences ou encore, à travers l'agenda de l'AWSA Club, notre bibliothèque et nos actions littéraires et de solidarité.



De manière générale, nous rappelons et valorisons la diversité des femmes originaires du monde arabe ainsi que la diversité de leurs parcours. Par exemple, les femmes et jeunes filles de la deuxième ou troisième génération, qui sont nées et ont grandi en Belgique ; elles n'ont pas les mêmes obstacles que les primo-arrivantes notamment au niveau de l'éducation ou de l'équivalence de diplôme. Elles peuvent, en revanche, être confrontées à des difficultés liées aux pressions sociales d'une part de leur communauté d'origine et d'autre part, de la société belge, elles sont doublement discriminées en tant que femmes et d'origine arabe. Au lieu de vivre une appartenance identitaire multiple et harmonieuse, nous avons parfois l'impression qu'elles sont obligées d'opérer des choix entre leurs différentes appartenances, ce qui peut créer du repli identitaire, une intériorisation des discriminations et avoir des répercussions sur le vivre ensemble. Ce qui met en péril aussi leurs acquis en matière d'égalité et par conséquent, leur épanouissement dans notre société. Certaines femmes subissent une pression morale directe ou indirecte les obligeant parfois à s'effacer, en reléguant leurs intérêts personnels aux profits de ceux de la communauté. Le racisme et les propos racistes décomplexés n'aident d'ailleurs pas ces femmes à lutter contre les discriminations qu'elles vivent au sein de leurs groupes, car chaque dénonciation risque d'être récupérée à des fins racistes. C'est pourquoi, nous menons notre travail féministe avec une approche intersectionnelle.

Nous encourageons une prise de conscience et une connaissance critique des réalités des différentes communautés en développant des rôles modèles et en inversant l'idée reçue que seul "les pays du Nord" contribuent au progrès. Un travail sur les perceptions avec un enjeu d'autant plus grand auprès des jeunes de deuxième et troisième génération qui ne connaissent pas bien leurs cultures, ni leur pays d'origine. Sans oublier que les clichés sont véhiculés aussi au sein des communautés. Ce n'est pas toujours "à la maison avec les parents" que l'on aborde l'histoire du pays ; et cela se fera encore moins actuellement, pendant cette crise sanitaire et économique, quand "la maison" peut devenir un lieu de promiscuité forcée où les jeunes et leurs rêves manquent de place...

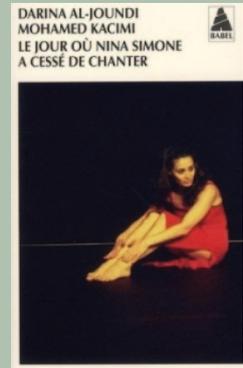
En toile de fonds de notre plaidoyer féministe, nous travaillons sur les questions identitaires avec – aussi – une vision plus globale des enjeux pour les droits humains. Nous vivons dans des sociétés qui soulignent fréquemment l'incompatibilité entre les cultures et qui pointent davantage les divergences. Nous optons – bien sûr – pour reconnaître ces divergences mais, surtout, pour comprendre leurs causes liées à leurs contextes, les analyser afin de les démystifier et pour créer, malgré tout, des points de convergence ! AWSA-Be s'inscrit dans une philosophie de rencontre et d'échanges non-binaires, dans le respect mutuel et sans tabous. Les questions du vivre ensemble sont transversales à toutes nos actions mais il faut reconnaître leur complexité. Toutes les sociétés sont toujours traversées par des tensions idéologiques – parfois, même au sein de notre ASBL – et des visions du monde différentes voire contradictoires. C'est pourquoi, nous optons pour une approche inclusive positive basée sur le dialogue et nous nous impliquons dans plusieurs réseaux interculturels et plateformes féministes à Bruxelles et en Europe ; un travail de réseautage que nous menons, persuadées par la convergence des luttes et par la solidarité en action.

Enfin, nos actions s'appuient sur les besoins des secteurs associatifs et d'éducation ainsi que sur les questions d'actualité, qui sont traitées dans la conception même de nos réalisations avec une pédagogie active, créative et participative. Ces dernières années, AWSA-Be a, par ailleurs, renforcé ses activités d'éducation permanente et de plaidoyer – au détriment parfois d'activités socioculturelles comme à ses débuts – en étant davantage présente sur le terrain et en proposant ses services spécifiques dans des écoles, universités, associations ou encore auprès des services d'actions restauratrices et éducatives et d'aide aux jeunes en milieu ouvert. Les principales raisons de ce renforcement sont liées à l'actualité ces dernières années : les suites du "Printemps arabe", la situation des réfugié-e-s, la politique d'immigration en Belgique, les trafics d'êtres humains, les mouvements féministes internationaux sur les réseaux sociaux, etc. sont autant de thématiques qui ont consolidés AWSA-Be dans ses missions.

Notre but est d'ouvrir et d'alimenter des débats constructifs qui contribueront à la recherche de solutions adéquates et durables pour l'amélioration de la condition des femmes originaires du monde arabe. L'enjeu est de désamorcer les polémiques, de les substituer par un véritable débat, de donner la parole et de valoriser ces femmes afin de renforcer leur épanouissement ainsi que leur participation et leur engagement vis-à-vis de la société belge ; en d'autres termes "parler avec elles plutôt que d'elles". Cette démarche d'éducation permanente, qui accompagne nos réalisations, est et restera – encore plus face à la crise sanitaire actuelle – une ligne de force pour notre association.

L'INCONTOURNABLE D'ALICIA ARBID

En termes de coup de cœur lecture, j'ai plusieurs choix de livres et de BDs (et comme AWSA-Be a une biblio, nous proposons quelques livres coup de cœur parfois sur notre page FaceBook). Toutefois, à titre plus personnel, le livre qui m'a



beaucoup marqué (je m'en rends compte car je l'ai offert à plusieurs amis), c'est "Le jour où Nina Simone a cessé de chanter" de Darina Al-Joundi et Mohamed Kacimi. Un rapport bouleversant avec mon pays d'origine.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://sexualitessanstabou.awsa.be/>

<http://awsa.be/fr/page>

<https://www.facebook.com/AWSABelgium>

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce numéro de PluriCité a démarré dans des circonstances inhabituelles. Pour autant, plusieurs femmes et hommes d'horizons divers ont pu faire preuve de disponibilité et d'enthousiasme pour contribuer à alimenter la réflexion, tant dans les pages de notre dossier thématique que dans nos rubriques.

Comme pour chacune de nos publications, nous avons veillé à la diversité d'approches dans le choix des personnes dont nous avons sollicité le concours. Notre objectif a été d'offrir une grande représentativité associative, tout en étant conscients que nous n'allions pas épuiser le sujet.

Chercheurs, essayistes, représentants d'associations, toutes et tous nous ont réservé un accueil chaleureux et manifesté leur intérêt pour la thématique de notre dossier central. D'autres personnes, actives au sein du groupe de travail "Au féminin", membres d'associations amies, ont également fourni de passionnants éclairages dans nos autres rubriques.

Aussi tenons-nous à remercier chaleureusement chaque intervenant, chaque personne ressource, pour leur accueil, leur enthousiasme et leur implication. Une fois de plus, nous avons le sentiment, grâce à tous ces apports, d'avoir pu contribuer à faire vivre le dialogue et à animer le débat de société.

CHARTRE DE CARREFOUR DES CULTURES

La Citoyenneté, la Diversité et la Démocratie constituent les trois piliers de Carrefour des Cultures qui promeut l'idéal d'une société à la construction de laquelle toutes les composantes, toutes les diversités participeraient – ce qui constitue pour nous une condition nécessaire de la Démocratie.

Ainsi, dans cette approche, Citoyenneté, Diversité et Démocratie s'alimentent et se renforcent les unes les autres.

- Considérant que l'associatif est un terrain fertile pour cultiver les débats de société et élever les discours et pratiques capables d'accompagner les transformations de la Société ;
- Considérant que CDC est une initiative volontaire visant à apporter des éléments de réponse à ce défi central de l'action associative ;
- Considérant que le triptyque Diversité-Citoyenneté-Démocratie suscite une réflexion et un débat de société et invite à une implication continue de tous les acteurs ;
- Considérant que l'intégration est un processus individuel, mutuel et collectif qui implique la participation à la vie économique, culturelle, sociale et politique ;
- Considérant que la politique de l'immigration doit s'écarter de toutes les visions réductrices qui mettraient l'accent sur la procédure d'admission /refoulement, sans se soucier des vrais problèmes des personnes venues d'ailleurs ;
- Considérant qu'on ne peut mesurer la Démocratie qu'à l'aune de l'interaction entre citoyens et Espace Public, dans un mouvement continu, et de la capacité d'impliquer toutes les composantes de la société et du respect de la voix des minorités ;
- Considérant que la Diversité culturelle se devrait d'être appréciée comme une source d'enrichissement et d'émancipation de l'individu, de la communauté et de la Société ;
- Considérant que l'égalité des genres doit se conjuguer avec celle des droits ;
- Considérant que le bien-être collectif est un idéal qui ne peut être concrétisé que par une justice sociale et par l'égalité des droits ;
- Considérant que la liberté d'expression est un droit inaliénable et une responsabilité des médias mais aussi des citoyens ;
- Considérant que le rôle prépondérant des médias dans nos sociétés modernes nécessite une vigilance, un contrôle, un esprit critique de l'ensemble des citoyens à leur égard ;
- Considérant que les relations entre les peuples et les cultures ne peuvent être bénéfiques que si elles reposent sur l'équité sans aucune hiérarchie ni domination ;
- Conscient de l'étendue de ces thématiques et enjeux, soucieux d'honorer son engagement associatif et citoyen, Carrefour des Cultures s'efforce de mettre ces objectifs en mouvement continu et invite femmes et hommes à le rejoindre pour ce faire.

Carrefour des Cultures se propose donc de :

- Contribuer au développement d'une mondialisation qui corresponde à un dépassement des nationalismes, au progrès vers un réel universalisme intégrant toutes les diversités et favorisant leur métissage et non à une simple généralisation des échanges de marchandises aux profits des plus favorisés.
- Favoriser la solidarité, la coopération internationale et un développement, notamment culturel, respectueux de l'homme et de l'environnement.
- Promouvoir le développement d'une citoyenneté créative intellectuellement et active socialement, condition nécessaire aux choix sociétaux cohérents.
- Stimuler la réflexion sur les alternatives ou sur les compléments à la Démocratie, en créant des espaces de débat favorisant l'intelligence collective rassemblant des participants de toutes origines, culturelles et/ou sociales.
- Mettre en avant les droits de la personne et des communautés. En particulier : le droit à la liberté de pensée et d'expression ; le droit à vivre sa culture et sa religiosité dans de bonnes conditions ; le droit à la satisfaction réelle des besoins matériels de chacun ; le droit de vivre dans un environnement à la fois sain et humain ; le droit de tous à voyager, notamment pour quitter des situations tragiques ; le droit des pays fragilisés à la justice dans les rapports économiques internationaux.
- Favoriser, accompagner, outiller la lecture critique des médias ; promouvoir l'introduction de davantage de diversité culturelle dans la sphère médiatique ; contribuer à l'investissement des citoyens dans le domaine des médias, notamment dans leur création.
- Favoriser la collaboration, la visibilité, l'échange et le débat au sein de la société civile organisée ; contribuer au développement de plaidoyers et à leur mise en valeur face aux décideurs ; promouvoir un contrôle du politique par les citoyens.

JE SOUTIENS L'ACTION DE CARREFOUR DES CULTURES

Seule l'action en commun peut apporter des transformations durables et adaptées à nos besoins individuels et collectifs.

Pour ce faire, je choisis de rejoindre Carrefour des Cultures et je souscris à sa Charte.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Centre d'intérêt :

.....
.....
.....
.....

Thématiques préférées : *(biffer la mention inutile)*

- Démocratie
- Diversité
- Citoyenneté
- Interculturalité

À renvoyer par poste ou par mail à :

Carrefour des Cultures ASBL
Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur
jeanmarie.delmotte@carrefourdescultures.org

Des singularités
pour
une citoyenneté
plurielle



CarrefourdesCultures
Des singularités
pour une citoyenneté plurielle

Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur

Tél : 081/41 27 51

E-mail : info@carrefourdescultures.org

Site internet : www.carrefourdescultures.org



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie